

**Canadian Nuclear
Safety Commission**

**Commission canadienne de
sûreté nucléaire**

Public hearing

Audience publique

June 7th, 2012

Le 7 juin 2012

Club de golf de
Chibougamau Chapais
130, rue des Forces Armées
Chibougamau, Québec

Club de golf de
Chibougamau Chapais
130, rue des Forces Armées
Chibougamau (Québec)

Commission Members present

Commissaires présents

Dr. Michael Binder
Dr. Moyra McDill
Dr. Ronald Barriault
Mr. André Harvey

M. Michael Binder
Mme Moyra McDill
M. Ronald Barriault
M. André Harvey

Secretary:

Secrétaire:

Mr. Marc Leblanc

M. Marc Leblanc

Senior General Counsel :

Avocat général principal:

Mr. Jacques Lavoie

M. Jacques Lavoie

(ii)
TABLE OF CONTENTS

	PAGE
Opening Remarks	1
Ressources Strateco inc. : Demande pour un permis de préparation de l'emplacement et de construction d'une mine d'uranium pour le Projet Matoush	5
12-H7.1 / 12-H7.1A Exposé oral par Ressources Strateco inc.	6
12-H7 Exposé oral par le personnel de la CCSN	28
12-H7.5 Exposé oral par la Conférence régionale des élus de la Baie-James	81
12-H7.8 Exposé oral par la Table jamésienne de concertation minière	115
12-H7.17 Exposé oral par la Chambre de commerce de Chibougamau	136
12-H7.19 Exposé oral par le Regroupement National des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)	148
12-H7.20 Exposé oral par Alain Poirier	168

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
12-H7.22 Exposé oral par René Savage	177
12-H7.51 Exposé oral par Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine	189
12-H7.18 Exposé oral par la Ville de Chibougamau	216
12-H7.14 / 12-H7.14A Mémoire de Jonathan Genest-Jourdain, député De Manicouagan	268
12-H7.6 Mémoire d'Exploration Azimut inc.	278
12-H.7 Mémoire de Corporation minière Osisko	278
17-H7.12 Exposé de Marie-Julie Bouchard	278
07-H7.23 Mémoire de la Direction de la santé publique Des Laurentides	280
12-H7.85 Mémoire de la Fédération des chambres de Commerce du Québec	281

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
12-H7.86	281
Mémoire de L'Association de l'exploration Minière du Québec	
12-H7.89 / 12-H7.89A	281
Mémoire de François Meloche	

Chibougamau, Québec

--- Upon commencing at 10:40 a.m./

L'audience débute à 10h40

Opening Remarks

M. LEBLANC: Bonjour, Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette audience publique de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

The Canadian Nuclear Safety Commission is about to continue a public hearing on the application by Strateco for an advanced exploration ramp for the Matoush Project.

Durant l'audience d'aujourd'hui, on a de la traduction simultanée en anglais, en français et en Cree.

Des appareils de traduction sont disponibles à la réception. La version française est au poste 4, the English version is on channel 3 and the Cree version that was originally set up in the Mistissini Sports Complex is on channel 5. We understand there are some members of the Cree community here today, so we are now installing some Cree translation. It may take a few minutes, up to an hour, but as soon as I am aware that it is installed, I will inform you.

Je demanderais à tout le monde de garder le débit assez lent de sorte que les traducteurs puissent vous suivre.

Les audiences sont enregistrées et transcrites textuellement. Nous sommes aussi en vidéo webcast, donc il y a une web diffusion et cette web diffusion là sera aussi sur notre site web pour une période de trois mois en archive.

Et puis on demanderait à tout le monde de s'identifier avant de parler de sorte que le verbatim soit aussi précis que possible.

On vous demanderait aussi d'éteindre vos téléphones cellulaires et autres appareils électroniques comme signe de courtoisie et aussi pour ne pas interférer avec les procédures.

Monsieur Binder, Président et premier dirigeant de la CCSN, présidera l'audience publique d'aujourd'hui.

Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT: Merci, Marc.

Bonjour et bienvenue à la suite de cette audience publique de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Tout d'abord, j'aimerais vous dire que je suis très heureux d'être à Chibougamau pour la tenue de

cette audience publique. Nous apprécions cette occasion de visiter la communauté et de rencontrer les gens qui habitent près des sites visés par le projet.

And just to share with you that we just came back from two days, two very long days where we heard some very wonderful stories and very useful information about this particular project. That is information that we will take under advisement.

J'en profite pour remercier tous ceux et celles qui ont rendu cette visite possible et merci aussi au personnel du Club de Golf, even though I wouldn't mind doing a couple of rounds, qui a collaboré à l'organisation cet événement.

J'aimerais vous présenter les membres de la Commission qui m'accompagnent aujourd'hui. À ma gauche c'est Mme Moyra McDill et à ma droite c'est le Docteur Ronald Barriault et M. André Harvey.

Vous avez entendu M. Marc Leblanc, secrétaire de la Commission et nous avons aussi avec nous aujourd'hui M. Jacques Lavoie, conseiller général juridique.

Je souhaite la bienvenue aux gens ici présents et à ceux qui nous regardent par la webdiffusion.

Des membres du personnel technique de la CCSN sont présents ici à Chibougamau et d'autres sont

disponibles à Ottawa pour répondre à des questions, via téléconférence.

Marc?

M. LEBLANC: Oui.

L'ordre du jour a été approuvé mardi à Mistissini. Les représentants de Ressources Strateco et du personnel de la Commission ont présenté leur mémoire en anglais à Mistissini, suivi de plusieurs présentations des intervenants.

Nous entendrons ce matin les présentations de Ressources Strateco et du personnel de la Commission en français cette fois. Il y aura une courte période de questions, puis nous entendrons les présentations des intervenants qui ont demandé à faire un exposé oral. Les membres de la Commission pourront alors poser des questions après chaque intervention.

Nous aurons une pause d'environ une heure pour le lunch et une autre courte pause en après-midi.

À la toute fin des interventions, les membres de la Commission auront une deuxième période de questions, si nécessaire, auprès de Ressources Strateco et au personnel de la CCSN.

Et maintenant, pour les détails au sujet des procédures de l'audience : un premier avis d'audience publique avait été publié le 2 avril 2012. Un avis révisé

a été publié le 2 mai pour annoncer un changement dans la date de dépôt des mémoires, c'est-à-dire du 4 au 16 mai, afin de permettre aux gens de la communauté de Mistissini de participer à des activités traditionnelles au début du mois de mai.

Nous avons reçu 89 mémoires au total, dont 16 pour Chibougamau. Neuf exposés sont prévus pour aujourd'hui, ainsi que sept mémoires écrits.

À la table de réception, à l'extérieur de la salle, vous pourrez vous procurer des copies des mémoires, soit sur CD ou en version papier, ainsi que les biographies des commissaires.

Monsieur le Président, la parole est à vous.

LE PRÉSIDENT: Merci, Marc.

Alors j'aimerais débiter cette audience avec la présentation de Ressources Strateco Inc., tel qu'énoncé dans les documents 12-H7.1 et 12-H7.1A.

Monsieur Hébert, vous avez la parole.

Ressources Strateco inc. :

**Demande pour un permis de
préparation de l'emplacement
et de construction d'une mine
d'uranium pour le Projet Matoush**

12-H7.1 / 12-H7.1A

Exposé oral par

Ressources Strateco inc.

M. HÉBERT: Merci beaucoup, Dr. Binder, Madame la mairesse, membres de la Commission.

Pour votre information, je suis Guy Hébert, président et chef de direction de Ressources Strateco.

J'ai le plaisir d'avoir ici même à mes côtés, à ma gauche, M. Jean-Pierre Lachance, vice-président exécutif, exploration et relations avec les communautés; à ma droite, M. Pierre Terreault, vice-président, opérations et ingénierie; à droite, sur la seconde table, Gabriel Maurice, directeur des ressources humaines, santé et sécurité au travail, ainsi que Caroline Hardy, directrice de l'environnement, et M. Jonathan Lafontaine qui est chef géologique du projet Matoush.

Nous avons aussi comme consultant de SENES Stacey Fernandes et Grant Feasby; de Roscoe Postle Associates, Normand Lecuyer et Charles Gagnon; et de Fasken Martineau DuMoulin, aviseur légal Jean M. Gagné.

Bon matin, j'ai dit. J'ai le plaisir de vous présenter un résumé du "Commission Member Document" -- qu'on appelle CMD -- de Strateco concernant le projet

d'exploration souterrain de Matoush.

Les activités couvertes dans le cadre de la demande de permis consistent en l'excavation d'une rampe d'exploration, l'excavation de deux galeries d'exploration dans le stérile, de trois excavations à travers les zones minéralisées, ainsi que des forages de définition de la zone minéralisée.

Les activités comprennent également la construction des installations de surface. Le projet proposé inclut la réhabilitation du site. Nous nous attendons à obtenir une licence valable pour une période de cinq ans.

Nous ne planifions aucun échantillon en vrac. Le projet permettra de vérifier la continuité du gisement, ainsi de compléter la caractérisation hydrogéologique et géotechnique.

Tel que décrit, le projet pose un risque généralement très peu élevé en ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement.

Les activités proposées et les risques qui y sont associés sont similaires à ceux qui sont normalement rencontrés dans une mine souterraine traditionnelle.

Strateco est qualifiée pour mener des travaux autorisés en vertu de la présente licence. En

menant ces travaux, notre entreprise prendrait les dispositions appropriées en matière de protection de l'environnement, de santé et sécurité des personnes ainsi que du maintien de la sécurité nationale.

L'indice Matoush a été découvert en 1980 par Uranerz, une société allemande. Strateco a commencé ses activités d'exploration de surface en début 2006. Avec l'étendue des travaux déjà effectués sur la propriété, des ressources minérales de l'ordre de 27 millions de livres d'uranium avec une teneur moyenne de 0.5 pour cent, 5,000 ppm, ont été délimitées. Cela fait de Matoush le projet le plus prometteur au Québec. Plus de \$110 millions ont déjà été investis pour le projet depuis 2006.

Afin de poursuivre le développement, Strateco a reçu en avril 2008 l'autorisation afin de commencer le processus menant à l'obtention des autorisations nécessaires pour procéder au programme d'exploration souterraine. Strateco a déposé une demande de licence à la Commission canadienne de sûreté nucléaire en novembre 2009.

Le 23 décembre 2011, il y a six mois de cela, Strateco a signé une entente sur l'information et les communications avec la Nation Cree de Mistissini. Cette entente d'une durée de quatre ans illustre le désir

de la communauté Cree de Mistissini de recevoir des renseignements supplémentaires en rapport avec le projet Matoush provenant, entre autres, des activités d'exploration avancée.

Cependant, cette volonté ne peut se traduire en un appui de la part de la Nation Cree de Mistissini pour les-dites activités d'exploration avancée, ni pour les phases de construction et d'exploitation de la mine dans le cadre du projet Matoush, telles que stipulées à l'entente de l'article 10.

"Cette entente ira et habituera au bénéfice des parties et leurs successeurs ayant droit respectif."

Article 15.

Avant de continuer, je dois dire, en tant que père de quatre enfants et bientôt grand-père, que j'ai été particulièrement interpellé d'avoir constaté, lors des audiences à Mistissini, l'intervention des Youths basée sur de la désinformation supportée par des personnes en autorité à leur école secondaire. Ces personnes ont exercé leur influence utilisant la confiance que les étudiants leur témoignent sans ayant fait des discernements neutres et objectifs.

Dans notre société d'aujourd'hui, c'est inacceptable. Nous souhaitons pouvoir contribuer à

améliorer l'information mise à leur disposition telle que prévue à l'entente CIA, signée avec la Nation Cree de Mistissini.

Savoir que des personnes bien connues comme activistes antinucléaires depuis plus de 40 ans ont présenté à plusieurs reprises dans une école secondaire à des jeunes de 12 à 18 ans des photos et des discours des années '30 et '50, qui ont été absolument d'aucun lien avec la réalité d'aujourd'hui est inacceptable. Les autorités devraient s'en inquiéter sérieusement.

Je vais continuer.

La propriété Matoush est située dans le centre du Québec sur le territoire de la Baie James, environ 210 kilomètres au nord de la communauté Cree de Mistissini et environ 275 kilomètres au nord de la municipalité de Chibougamau.

Les frontières du projet Matoush se trouvent à cheval sur deux lots de trappes traditionnelles Cree. Le site est accessible par voie aérienne grâce à une piste d'atterrissage construite en 2010 ou par la route d'hiver ouverte durant une période de huit à 10 semaines par année.

Le futur prolongement de la route 167 passera à 10 kilomètres à l'ouest du site. Cet accès permanent est planifié dès l'automne 2012.

Cette diapositive offre une vue en gros plan de la propriété ainsi que des lots de trappes avoisinants. Tel qu'il a été mentionné, le projet se trouve à cheval sur deux lots de trappes alors que la propriété de Strateco chevauche cinq lignes de trappes.

Donc, suite à cette introduction, je cède maintenant la parole à Pierre Terreault.

M. TERREAUULT: Pour votre information, je suis Pierre H. Terreault, vice-président opérations et ingénierie chez Ressources Strateco Inc.

Tandis qu'il y a 14 domaines de sûreté et de réglementations standards qui sont présentés dans notre CMD, nous abordons les termes les plus pertinents pour les besoins de cette présentation.

Le système de gestion élaboré par Strateco est basé sur le document CSA N286, Exigences relatives au système de gestion des centrales nucléaires. Strateco met en application des principes d'amélioration continue afin de contribuer proactivement à la santé et la sécurité, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale.

Nous nous sommes engagés au principe ALARA et nous visons ainsi à diminuer au minimum l'exposition des contaminants lorsque cela s'avère possible.

La sécurité est une priorité pour Strateco.

La direction et les travailleurs la prennent au sérieux. En aucune circonstance, la sécurité des travailleurs ou du public doit être mise en danger et, s'il est jugé nécessaire, les activités du site seront suspendues afin de garantir leur sécurité.

Le processus de mesures correctives est une composante-clé dans l'amélioration de la performance du site. Ce processus est déjà en place au site en ce qui concerne la protection de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs. Tout incident est rapporté et analysé.

Des auto-évaluations seront menées au moyen d'audits. Ces évaluations détermineront les bonnes pratiques à maintenir ainsi que les domaines qui exigent des améliorations dans le système de gestion.

Strateco et ses consultants ont élaboré des mesures techniques pour éliminer ou atténuer les effets du projet sur l'environnement ainsi que sur la santé et la sécurité des travailleurs et du public. Nous avons employé des normes les plus strictes de l'industrie pour élaborer nos designs.

Les principales installations associées au projet d'exploration souterraine sont le portail, l'aire d'entreposage du stérile -- stérile spécial, l'usine de traitement d'eau, centrale électrique et parc pétrolier,

ventilation, excavation de la rampe.

Afin de prévenir des dommages potentiels aux bâtiments ou infrastructures avoisinants lors du dynamitage, il a été proposé de commencer par la construction du portail, soit à l'entrée de la rampe, et l'excavation des premiers 30 mètres de la rampe.

Voici un exemple du portail proposé pour le projet d'exploration souterraine à Matoush.

Après la construction du portail, nous procéderons avec la construction des aires de stockage et des stériles. La gestion des roches excavées est un des aspects importants du projet. Afin de veiller à la protection des travailleurs et de l'environnement, Strateco suivra une procédure de vérification des stériles qui inclut de l'échantillonnage et des analyses chimiques de la roche tout au long des travaux d'excavation.

La roche propre sera placée dans l'aire d'accumulation de stérile propre conçu pour contenir un total de 286,000 tonnes de roches. Même si on ne s'attend pas à détecter de l'uranium à l'emplacement proposé de la rampe, si de la roche contenant de l'uranium, que nous appelons stérile spécial, est rencontrée, elle sera placée sur l'aire d'accumulation de stérile spécial. Cette plate-forme sera bâtie avec une membrane et entourée d'un fossé également protégé par une membrane.

La gestion de l'eau est un autre aspect important du projet. Toute l'eau provenant du développement souterrain sera pompée à la surface et acheminée vers l'usine de traitement d'eau. L'usine comprend deux bassins de stockage bâtis en un seul bassin, le bâtiment d'usine, les bassins de décantation et la station de contrôle à l'emplacement du rejet final.

Cette installation est conçue en tenant compte des mesures d'atténuation et de contingence. Par exemple, les bassins de stockage sont bâtis avec une double membrane et équipés d'un système de captage de fuite entre les membranes. Ces bassins peuvent accommoder la précipitation maximale probable calculée. Les bassins de décantation de plus petites tailles sont équipés d'une seule membrane.

Si la capacité des bassins est atteinte, l'eau sera retournée sous terre. Toutes les pompes sont munies d'un système de recharge et d'alarme. La mise en service de l'usine veillera à ce que l'eau traitée respecte tous les critères de qualité ainsi établis.

Le circuit de traitement peut être inversé en cas de non-respect des critères de qualité de l'eau.

La centrale électrique proposée a été élaborée pour répondre à la demande du projet et respecter les normes de sécurité. Jusqu'à trois génératrices de

1,500 kilowatts fonctionneront simultanément au plus fort du projet.

Lorsque la demande baissera, une des génératrices de 1,500 kilowatts sera remplacée par une génératrice de 500 kilowatts. Nous avons une génératrice de secours de 1,500 kilowatts en cas de dysfonctionnement d'un des systèmes génératrices de service.

Les génératrices sont alimentées en carburant par le parc pétrolier. Le parc pétrolier proposé est conçu pour respecter le *Code de la construction*, le *Code de sécurité*, et ainsi que le *Code National de prévention des incendies*. Il y a un total de 19 réservoirs de diesel ainsi qu'un réservoir d'essence. Tous les réservoirs sont munis d'un double paroi ainsi que de valves anti-débordement et de systèmes de contrôle de niveau.

Un puissant système de ventilation de 210,000 pieds cubes minute a été conçu pour la rampe souterraine. Le système sera installé en six phases au fur et à mesure que la construction de la rampe avancera. Ultiment, la monnaie de ventilation finale servira de cheminée d'échappement durant les travaux d'exploration ainsi que pendant l'extraction de 750 tonnes de minerais.

Aucune exploration ne sera menée dans le gisement avant que le système de ventilation ne soit

entièrement installé. Le système sera équipé d'appareil qui activera le système d'alarme en cas de défaillance de la ventilation.

Le design du développement souterrain a été complété par Strateco et Scott Wilson Roscoe Postle Associés. L'excavation sera menée par Thyssen Mining de Régina en Saskatchewan.

Des zones de failles ont été identifiées où la qualité de la roche pourrait être d'une qualité inférieure. Strateco a élaboré une procédure d'excavation en s'approchant d'une telle zone.

Les infiltrations d'eau souterraine seront scellées afin d'éviter le contact de l'eau avec les travaux d'excavation, évitant ainsi le traitement non nécessaire de l'eau.

La rampe proposée aura deux galeries horizontales situées à 165 mètres et à 300 mètres sous la surface.

Une montée de ventilation partira du fond de la rampe au niveau 300 et montera jusqu'à la surface.

Comme vous pouvez le constater dans cette perspective, la rampe se trouve dans le stérile et adjacente au gisement.

La surveillance du rayonnement sera assurée tout au long des travaux d'excavation. Strateco a établi

un code de pratique en matière de rayonnement qui précise les mesures à prendre selon des niveaux de radiation spécifique. Il est prévu d'excaver la galerie d'exploration dans le minerai du niveau 165 uniquement lorsque le système de ventilation final sera installé.

Strateco a préparé un programme de radioprotection pour le projet d'exploration souterraine tel qui est requis par le *Règlement sur la radioprotection* et le *Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium* de la CCSN.

Notre programme veille à ce que la contamination et les doses de radiation reçues soient suivies, contrôlées et maintenues aussi bas que possible. En d'autres termes, Strateco s'est engagé à respecter le principe ALARA.

Le programme proposé comprend la surveillance des niveaux de rayonnement ainsi que des doses de rayonnement reçues par les travailleurs. L'échantillonnage instantané et la surveillance en continu du radon et de ses produits de filiation seront menés à la surface et sous terre. Certains travailleurs seront équipés d'un dosimètre alpha individuel. Tout contact avec le minerai d'uranium devra être limité.

Puisque le développement souterrain se trouve dans la roche stérile, c'est-à-dire non-

minéralisée, et donc avec un champ de rayonnement peu élevé. Tout au long des activités d'exploration en surface présentement, tous les travailleurs potentiels exposés sur le site ont porté et portent sur eux un dosimètre thermo-luminescent.

En plus de cet outil, des dosimètres à lecture directe seront employés afin de surveiller l'exposition des travailleurs dans des zones ayant des champs de rayonnement élevé durant les travaux souterrains.

Strateco a élaboré ses programmes de santé et sécurité afin de satisfaire aux exigences fédérales et provinciales. L'objectif est d'éliminer les sources de danger qui pourraient affecter la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur.

Tant la direction que les travailleurs s'entendent à dire que la sécurité est une priorité pour Strateco et c'est la raison pour laquelle nous incluons notre culture de la sécurité à notre système de gestion.

Il est important de mettre l'accent sur le fait qu'aucun autre -- qu'aucune circonstance la sécurité des travailleurs ou du public sera compromise. Et s'il est jugé nécessaire, nous cesserons toutes les activités sur le site afin de veiller à leur sécurité.

Strateco mettra en place un comité sur la

santé et la sécurité qui veillera au suivi des documents liés à la santé et sécurité ainsi qu'aux inspections menées sur le site.

Strateco a conçu des programmes de protection environnementale afin de satisfaire aux exigences fédérales et provinciales. Ces objectifs seront atteints, entre autre en complétant des inspections de contrôle environnementaux de façon quotidienne et en mettant un programme de suivi environnemental.

L'influence générée par l'usine de traitement de l'eau est la plus importante source d'émission produite par le site. Cependant, il devrait être clair qu'aucune eau de procédé ne sera générée sur le site et l'eau qui ira vers l'usine de traitement d'eau sera principalement composée d'eau de ruissellement de surface et d'eau de drainage souterrain.

Ainsi, nous nous entendons à ce que l'eau soit relativement de bonne qualité même avant l'atteinte à l'usine.

En ce qui concerne la radioprotection, Strateco a élaboré un code de pratique pour l'eau contaminée qui fournira une marge de sécurité afin de ne pas dépasser les limites autorisées. En tout temps, le rejet de l'effluent final peut être fermé.

La bonne gestion des déchets fait partie de

la philosophie de Strateco depuis le tout début des travaux d'exploration de surface. Le recyclage et la réutilisation sont déjà bien implantés.

Nous avons élaboré un programme de gestion des déchets qui gère tous les déchets produits sur le site, qui sont énumérés sur la diapositive. Notre programme indique comment les déchets sont gérés, incluant l'enregistrement des volumes, l'inspection et l'élimination hors-cycle.

Les déchets domestiques comprend également les déchets alimentaires ou de cuisine. Strateco composte les restes d'aliments de toutes sortes. Le compostage nécessite l'apport de carbone et c'est pour cette raison que nous recueillons les essuie-mains et cartons afin de les inclure dans la recette de compostage.

L'eau recueillie sur le site comprend les eaux domestiques générées au camp, les eaux de ruissellement de surface ainsi que l'eau industrielle générée par le forage et les travaux d'exploration souterraine.

Les eaux de la sécherie seront envoyées vers l'usine de traitement d'eau avec l'eau générée par le forage et les travaux de développement souterrain.

L'eau de ruissellement de surface sera contrôlée par un système de drainage qui acheminera l'eau

vers des bassins de surface spécifiques, là où l'eau sera analysée et traitée si requis, avant d'être rejetée.

Le projet Matoush repose sur des terres de Catégorie III dans le territoire de la Baie James. Cela veut dire que le projet est assujetti aux évaluations environnementales et sociales tant au niveau fédéral que provincial.

Puisque les activités proposées concernent un projet d'exploration avancée de nature uranifère, il est également sous la juridiction des autorités fédérales. Par conséquent, les lignes directrices quant à la préparation de l'évaluation d'impact environnemental du projet Matoush ont été rédigées conjointement par les autorités fédérales et provinciales.

Strateco a déposé son évaluation d'impact environnemental en octobre 2009 et nous avons reçu une réponse de la part de l'administrateur fédéral en février 2012 donnant son autorisation pour la poursuite du projet d'exploration avancée.

Je vais maintenant donner la parole à Jean-Pierre Lachance.

M. LACHANCE: Pour votre information, je suis Jean-Pierre Lachance, Vice-président - Exécutif et Exploration et Relations avec les communautés chez Ressources Strateco.

Strateco reconnaît l'importance de s'assurer que les communautés concernées, notamment Chapais, Chibougamau, Mistissini, soient bien informées du Projet Matoush et de son programme d'exploration souterraine.

Nous avons entamé des dialogues et des échanges depuis 2006 avec les communautés de Chapais, Chibougamau, Mistissini qui sont les plus proches du projet proposé.

De plus, puisque le projet se situe sur une terre de catégorie 3 utilisée par les trappeurs de la communauté crie de Mistissini, il est impératif de veiller à ce qu'elle soit bien informée et entretenir de bonnes relations avec eux ainsi qu'avec les membres de la dite communauté.

En ce qui a trait à la région de Chapais/Chibougamau, différentes présentations ont eu lieu depuis 2006. Ces présentations ont eu lieu notamment dans le cadre de la « Semaine minière » annuelle et à d'autres occasions.

En 2010, au début avril, Strateco a aussi procédé à l'ouverture d'un bureau à Chibougamau qui est opérationnel depuis et a nommé un directeur des relations avec les communautés.

Diverses rencontres ont aussi eu lieu avec

les élus de Chapais/Chibougamau; notamment, la mairesse de Chibougamau, le maire de Chapais, la directrice du développement de Chibougamau ainsi que les représentants de la Chambre de commerce.

De plus, le directeur des relations avec le milieu entretient de façon quotidienne des liens avec la communauté et les gens d'affaires.

Nous voulons saluer les efforts déployés par les élus de Chapais/Chibougamau ainsi que la Cree B.G. qui ont été déployés afin de s'informer adéquatement sur l'ensemble des aspects reliés à l'uranium dans un contexte d'ouverture et de transparence.

Par la suite, les audiences publiques tenues à Mistissini et Chibougamau en novembre 2010 visaient à obtenir les impressions du public. À chaque séance, le public était invité à poser des questions et à commenter le projet.

Strateco a reçu un appui important de la part des organismes et entreprises ainsi que des autorités locales et régionales telles la Cree B.G. et quelques tallymen des familles crie. Cependant, Strateco n'a pas reçu l'appui de la Nation crie de Mistissini.

Le 23 décembre 2011, à la suite de plusieurs mois de discussion, Strateco a signé une entente de quatre ans de communications et d'information avec la

communauté crie de Mistissini sur la procédure de communication qui sera la pierre angulaire des relations entre Strateco et la Nation crie de Mistissini tout au long du programme d'exploration souterraine à Matoush.

Depuis la signature de l'entente sur les communications et l'information, six rencontres du comité ont eu lieu entre le 9 février et le 23 mai 2012 afin de mettre en place les initiatives et les mesures qui ont été convenues dans l'entente.

La première étape fut la création du Comité de communications et d'information en janvier 2012. Ce comité est composé des représentants suivants de la Nation crie de Mistissini et de Strateco.

À Mistissini, John S. Matoush, le Député Chief, Elijah Awashish, membre de la communauté, ainsi que Guy Prud'homme, conseiller légal.

Pour Strateco, Jean-Pierre Lachance, vice-président, Jean M. Gagné, associé Fasken Martineau Dumoulin, ainsi que Stéphane McKenzie, directeur des relations avec le milieu.

Tel que prévu à cette entente, les personnes suivantes ont été recrutées et nommées. Premièrement, un agent de liaison à l'emploi de la communauté de Mistissini, Freddie Mianscum; un responsable des relations avec la communauté à l'emploi de Strateco,

Allan Matoush.

Strateco assume et paie l'ensemble des coûts reliés à ces postes.

Plusieurs séances d'information auprès de la communauté crie de Mistissini ont été tenues et un dialogue a été engagé avec les représentants de diverses organisations crie.

En 2012, à Mistissini, deux séances d'information publique ont eu lieu; notamment, lors de l'une d'elles, la présence d'un Cri de Saskatchewan, M. Clarence Natomagan, qui a fait part de son expérience et l'expérience de sa communauté en rapport avec l'industrie uranifère.

Il y a aussi eu une présentation effectuée par le Dr. Michel Plante, expert en santé publique avec expertise particulière dans le domaine uranifère, ainsi qu'un retour sur les questions et réponses de la première séance d'information.

Une séance d'information a eu lieu dans le cadre de la « Semaine minière » à Chibougamau plus récemment.

En résumé, Strateco a déployé beaucoup d'efforts pour informer les communautés de Chapais, Chibougamau et Mistissini. Cependant, au-delà de l'entente intervenue en décembre 2011 et malgré les

efforts consacrés par Strateco en vue de la mise en œuvre de l'entente depuis cette date, Strateco constate qu'il demeure extrêmement difficile à Mistissini dans un contexte d'opinions déjà polarisées au sein de cette communauté d'obtenir l'adhésion des personnes concernées au processus de communications et d'information qui est envisagé dans l'entente signée en décembre 2011.

Strateco a également constaté qu'il y avait un besoin de la part de plusieurs personnes et groupes d'obtenir de l'information neutre, objective et indépendante sur les différentes facettes et impacts du Projet Matoush.

Nous continuerons à transmettre et à communiquer l'information nécessaire afin que les parties prenantes soient en mesure d'exercer un jugement des plus éclairés sur l'ensemble des aspects du Projet Matoush.

En conclusion, Strateco est déterminé à entreprendre le projet proposé de manière à assurer la santé et sécurité des travailleurs ainsi que du public. Nous avons endossé le principe ALARA afin de chercher constamment de nouvelles solutions pour réduire l'exposition aux contaminants.

Les installations proposées ont toutes été conçues avec, en tête, la protection de l'environnement incluant des mesures de mitigation adéquate ainsi que des

contrôles et des programmes de suivi.

Strateco désire s'assurer que les communautés impliquées -- à savoir Chapais, Chibougamau, Mistissini -- soient bien informées sur le projet d'exploration souterraine.

Puisque le projet se situe sur les terres de catégorie 3 utilisées par les trappeurs de la communauté crie de Mistissini, il est d'autant plus important d'entretenir de bonnes relations avec la communauté.

Avec l'entente sur la communication et l'information et le Comité de communications et d'information en place, les échanges entre la compagnie et la communauté, notamment de Mistissini, devraient être grandement facilités.

Nous croyons fermement que nous avons l'expertise ainsi que les qualifications pour mener ce projet et pour le faire en accord avec le permis, ainsi que le Manuel des conditions de permis de la CCSN.

Ceci conclut notre présentation. Il nous fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Maintenant, j'inviterais maintenant le personnel de la CCSN à faire leur présentation.

Monsieur Jammal, vous avez la parole.

12-H7

**Exposé oral par le
personnel de la CCSN**

M. JAMMAL: Merci, Monsieur le Président, membres de la Commission.

Pour l'enregistrement, je suis Ramzi Jammal, premier vice-président et chef des Opérations de la réglementation au sein de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Je débiterai par introduire mon équipe ou bien notre équipe, le personnel de la Commission. À ma gauche, c'est monsieur Jean LeClair, directeur de la Division des mines et des usines de concentration d'uranium. Également, à côté de lui, c'est la Dre Patsy Thompson, directrice générale de la Direction de l'évaluation de la protection environnementale et radiologique; ainsi que monsieur Denis Schryer, derrière moi, agent du projet principal pour le projet de Matoush, ainsi que nos spécialistes en géoscience, en évaluation environnementale et en consultation des groupes autochtones.

On est également appuyé par notre personnel à Ottawa qui nous joint par téléconférence.

Monsieur le Président, membres de la Commission, la présentation vise à vous fournir une vue d'ensemble des travaux et des évaluations effectuées par le personnel de la Commission.

Les résultats des évaluations du personnel sont fondés sur des faits scientifiques et une expérience de 30 ans de surveillance réglementaire des mines et des usines de concentration d'uranium en Saskatchewan.

Je cède maintenant la parole à Monsieur LeClair.

M. LeCLAIR: Bonjour. Mon nom est Jean LeClair.

Je débiterai la présentation par un bref aperçu des renseignements sur le projet, c'est-à-dire son emplacement, les conditions actuelles sur le site et les activités que la Commission doit approuver. Ensuite je passerai en revue les étapes suivies depuis que Strateco a déposé une demande de permis. J'expliquerai l'évaluation environnementale du projet, les préoccupations prises en compte dans l'évaluation, les conclusions tirées de cette évaluation et les décisions prises.

Je parlerai d'autres examens que nous avons réalisés en lien avec la demande de permis.

Le permis que nous proposons établit les exigences à respecter. Je discuterai brièvement de la

façon dont nous nous assurerons que Strateco répond à ces exigences.

Je discuterai de ce à quoi l'avenir pourrait ressembler.

Finalement, je terminerai ma présentation avec nos conclusions générales.

Le projet Matoush est situé environ dans le milieu de la province de Québec, soit approximativement à 210 kilomètres au nord de Mistissini et environ 275 kilomètres au nord de Chibougamau.

Il y a beaucoup de travaux d'exploration en cours sur le site et dans la région avoisinante. Dans la région, il y a à peu près 20 projets de recherche d'uranium. Non loin du site de Matoush, il y a également des entreprises à la recherche d'or, de cuivre, de molybdène et de diamants.

Cette diapositive présente une vue rapprochée de l'emplacement du site qui se trouve dans une région gouvernée par la Convention de la Baie James et du nord québécois. Il s'agit d'une entente signée entre les Crees et les Inuits de la Baie James et du nord québécois, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec.

Le site se trouve sur une terre de Catégorie III, et conformément à la Convention, cette terre peut être utilisée à l'avantage de tous et chacun,

tout en permettant la réalisation des activités traditionnelles comme le piégeage, la pêche et la chasse.

Les territoires de piégeage de la région sont gérés par les Tallymen. Le site de Matoush se trouve à l'intérieur des territoires de piégeage gérés par les Tallymen, Eddie Coonishish et Alfred Coon-Come, et tout près de trois autres territoires de piégeage.

La superficie de la zone d'exploration du projet Matoush est environ 0.5 kilomètre carré et le projet d'exploration souterraine proposé se trouve dans cette même région.

Bien qu'on retrouve de l'uranium dans de nombreux endroits, en 1980 des gens ont découvert que la zone autour du site de Matoush renfermait plus d'uranium que d'autres sites.

Au fil des années, différentes entreprises ont utilisé de l'équipement pour mesurer l'uranium se trouvant près de la surface et pour forer la surface. Ce type de forage consiste à creuser dans la roche pour recueillir des échantillons de roches, appelés carottes de forage, dans le but de mesurer la quantité d'uranium.

En septembre 2009, Strateco a déterminé que le gisement d'uranium de Matoush contenait environ 20 millions de livres d'uranium d'une teneur moyenne de 0.57 pour cent. Cela veut dire que 100 livres de minerais

d'uranium ou de roches riches en uranium contiendraient environ une demi-livre d'uranium.

Cette photo représente une vue aérienne du site d'exploration actuel. Le site comprend un camp temporaire pour les travailleurs, une zone de gestion des déchets, une zone d'entreposage de carburant, des bâtiments d'entreposage et d'analyse des carottes de forage, et d'autres bâtiments d'entreposage et d'entretien.

En septembre 2010, le personnel de la CCSN, y inclus moi-même, a visité le site d'exploration Matoush. On a trouvé que le site était très bien entretenu. On a observé les activités de forage.

Les mesures de radioprotection en place démontraient une bonne connaissance des meilleures pratiques en radioprotection, tel que ce qu'on retrouve en Saskatchewan où la teneur du minerai est beaucoup plus élevée à ce qu'on retrouve sur le site de Matoush.

Strateco veut maintenant pousser plus loin ses activités d'exploration et aller sous terre. Le projet d'exploration souterraine de Strateco, qui est le sujet de l'audience d'aujourd'hui et qui nécessite l'approbation de la Commission, comprend les activités suivantes: l'agrandissement des installations existantes, notamment l'agrandissement du camp pour loger un plus

grand nombre de travailleurs; la construction d'une plus grande centrale électrique pour alimenter un plus grand nombre d'équipement.

Le projet concerne aussi la construction d'un remblai pour stocker les roches provenant des travaux souterrains, ce qu'on appelle les stériles, et la construction d'une usine pour traiter l'eau souterraine.

Il faut aussi excaver des tunnels ou galeries qui permettent à l'entreprise d'aller sous la terre et de procéder à des travaux d'exploration.

Le projet concerne également l'excavation de plus de 750 tonnes de minerai d'uranium pour en apprendre plus sur le corps de minerai. Cette matière sera stockée sous terre, à l'exception de petits échantillons qui pourraient être envoyés en laboratoire aux fins d'analyse.

Le permis proposé n'autorise pas l'extraction ou la concentration du minerai pour produire de l'uranium. Cela veut aussi dire que le permis proposé n'autorise pas Strateco à produire des résidus miniers.

L'extraction et la concentration du minerai devront faire l'objet d'une demande de permis distincte et d'un examen très minutieux par la CCSN et d'autres organismes de réglementation.

Cette diapositive illustre les étapes de

l'examen fédéral suivi depuis que Strateco a présenté une demande vers la fin de 2008.

Le processus a débuté lorsque Strateco a soumis une demande de permis, tel qu'illustré par la première case bleue.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est présentée sous la partie supérieure de ce diagramme.

L'évaluation environnementale a inclus deux audiences pour informer les membres du public et pour solliciter leurs commentaires.

La décision finale sur l'évaluation environnementale a été prise en février de cette année.

Pendant la même période, le personnel de la CCSN a réalisé une série d'autres examens sous la demande de Strateco.

Nous avons conclu que la demande de permis de Strateco répond à nos exigences règlementaires.

Nous avons préparé un rapport pour la Commission dans lequel nous expliquons ce que nous avons examiné et ce que nous avons trouvé. Notre rapport comprend également une ébauche de permis qui établit les exigences que devra respecter Strateco si le permis lui est délivré.

Nous tenons cette audience aujourd'hui pour

discuter des détails du projet avec la Commission, répondre aux questions de la Commission et donner aux personnes la possibilité de présenter d'autres renseignements à la Commission pour l'aider à prendre sa décision.

Si la Commission délivre un permis à Strateco, l'entreprise sera tenue de respecter toutes les conditions du permis, y compris tous les engagements indiqués dans sa demande. Le personnel de la CCSN procédera à des vérifications pour s'assurer que Strateco respectent les exigences.

Le projet d'exploration souterraine de Strateco a fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale, fédérale et provinciale en vertu de la *Convention sur la Baie-James et du Nord québécois* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

La CCSN a fait partie du processus d'examen fédéral et a pris des décisions en vertu de la *Loi canadienne des évaluations environnementales*. Deux commissions d'examen de l'évaluation environnementale ont été nommées pour superviser l'examen; soit la commission provinciale appelée Comité provincial d'examen ou plus communément le COMEX et la commission fédérale appelée Comité fédéral d'examen ou COFEX.

Les deux comités d'examen, le COFEX et le

COMEX, étaient composés de cinq membres chaque. Deux membres de chaque comité ont été nommés par l'Administration régionale Cree.

L'administration régionale Cree, ou ARC, a été établie en vertu de la *Convention de la Baie-James et du Nord Québec* (sic). Tel qu'indiqué à l'Article 11A de la Convention, l'Administration régionale Cree est une société publique aux termes de la loi du Québec et comprend huit associations, notamment l'Association de Mistissini.

Une partie de ses pouvoirs consiste à nommer des représentants des Cree pour siéger à des comités comme le COFEX, le COMEX.

Sur cette diapo, on retrouve les noms des cinq personnes nommées au COFEX par le gouvernement fédéral et l'Administration régionale Cree.

Cette diapo présente les noms des cinq personnes nommées au COMEX par le Gouvernement du Québec et l'Administration régionale Cree.

L'évaluation environnementale et sociale du projet d'exploration souterraine de Strateco a débuté en mars 2009. Strateco a reçu des organismes de réglementation et des membres des comités d'évaluation des instructions en vue de procéder aux études environnementales du projet proposé.

En novembre 2009, Strateco a remis son rapport d'étude environnementale pour qu'il fasse l'objet d'examens règlementaire et public. Le COFEX et le COMEX ont tenu des audiences publiques en mai et novembre 2010. La première audience visait à présenter le projet, tandis que la deuxième audience avait pour but de discuter des résultats des examens et de solliciter les commentaires du public.

Le COFEX a publié son rapport en juillet 2011. La CCSN s'est servi de ce rapport pour produire son propre rapport. Le rapport de la CCSN a été soumis à l'examen du ministre fédéral de l'Environnement. Il a été affiché aux fins d'examen public en août et septembre 2011 dans le cadre du processus décisionnel du ministre fédéral de l'Environnement. Le ministre fédéral de l'Environnement, l'administrateur fédéral et la CCSN ont pris des décisions à l'égard de l'évaluation environnementale en février 2012.

Pendant l'évaluation environnementale du projet, les gens de Mistissini, de Chibougamau et d'ailleurs ont fait savoir au comité et à la CCSN l'importance qu'ils accordent à la protection des personnes et de l'environnement.

Les gens ont soulevé des préoccupations sur les effets potentiels que le projet de Strateco pourrait

avoir sur l'air, l'eau, la terre, les plantes, les poissons, d'autres animaux et l'utilisation traditionnelle des terres.

Les gens ont également discuté du radon et de la façon dont ils pourraient être touchés. Les gens se sont dits inquiets pour la santé des personnes qui pourraient travailler sur le site du projet de Strateco.

Toutes ces préoccupations ont été soigneusement examinées et prises en compte par les comités fédéral et provincial et par la CCSN.

Pour la CCSN, la protection du public, de l'environnement et des travailleurs est sa responsabilité. Nous avons des experts qui comprennent les risques et les effets de l'extraction d'uranium et qu'ils savent ce qu'il faut faire pour que les activités se déroulent en toute sécurité.

Dans le cadre de l'évaluation environnementale, nous avons examiné les effets potentiels du projet sur les personnes et l'environnement. Dans le cadre de nos processus d'autorisation, nous nous sommes penchés sur tous les mécanismes de contrôle que Strateco doit avoir en place pour protéger les personnes et l'environnement.

Le diagramme suivant illustre les composantes typiques que nous examinons dans le cadre de

l'évaluation environnementale et de notre processus d'autorisation.

Pour le projet d'exploration souterraine Matoush, le COFEX, le COMEX et la CCSN ont regardé quel impact le projet pourrait avoir sur l'air, l'eau et le sol. Nous avons étudié de quelle manière cela pourrait ensuite toucher les plantes, les poissons et d'autres animaux; et ceux en particulier qui pourraient être cueillis, pêchés, chassés ou piégés.

Nous avons examiné comment tous ces éléments pourraient affecter les personnes qui pourraient se trouver près du projet.

L'évaluation environnementale fédérale dirigée par le COFEX et la CCSN a permis de conclure que les contrôles appropriés sont en place et que les personnes, les travailleurs et l'environnement seront protégés.

L'évaluation environnementale a également permis de conclure que les gens pourront continuer d'utiliser la terre comme ils le font actuellement.

Nous avons des exigences très strictes relativement à la protection de l'eau et des poissons, des terres et des animaux, et les oiseaux ainsi que des personnes qui utilisent ces ressources.

Les mesures de contrôle imposées font

partie des exigences en matière de permis de la CCSN et ils sont incorporés dans le permis proposé.

Nous utilisons l'unité de microsievert pour mesurer l'exposition au rayonnement. Le rayonnement et ses effets sur la santé sont étudiés depuis de nombreuses années. Selon de nombreuses études, il n'y a aucun effet mesurable découlant d'une exposition aux rayonnements inférieurs à 100 millisieverts.

Le rayonnement naturel est présent partout autour de nous depuis toujours. Il provient des roches et du sol, du radon dans l'air et des rayonnements cosmiques produits par le soleil. Même nos corps et certaines nourritures que nous mangeons contiennent de petites quantités de rayonnement naturel.

En moyenne, les canadiens sont exposés à environ 2.4 millisieverts de rayonnement par année. C'est une petite exposition bien inférieure à 100 millisieverts.

On trouve sur cette diapo une estimation de la dose de rayonnement la plus élevée que les personnes qui utilisent la terre pourraient recevoir en raison des activités d'exploration poussée sur le site Matoush en plus du rayonnement naturel. Comme vous pouvez le voir, cette quantité est très faible, donc les gens seront protégés.

Le radon a fait partie des éléments pris en

considération dans l'évaluation environnementale et les examens de la CCSN. Santé Canada et la CCSN ont effectué beaucoup de travaux pour étudier le radon et ses effets potentiels. Nous savons qu'une trop grande quantité de radon peut être dommageable pour notre santé.

Récemment, Santé Canada a publié des lignes directrices pour mesurer le radon dans les maisons, expliquer ce que les gens devraient faire si les niveaux de radon sont trop élevés.

Les lignes directrices de Santé Canada vous recommandent de prendre des mesures pour réduire les niveaux de radon dans votre domicile s'il dépasse 200 becquerels par mètre cube.

Cette diapositive illustre la concentration moyenne de radon dans les maisons au Québec et au Canada. Pour le Canada, les niveaux moyens de radon se situent à 45 becquerels par mètre cube; pour le Québec, environ 35 becquerels par mètre cube.

Le niveau maximal actuel de radon sur le site existant est d'environ 18 becquerels par mètre cube, ce qui est un niveau faible. L'augmentation potentielle du niveau de radon provenant du projet Matoush est également très faible. Les gens qui s'approcheront du projet pourront le faire en toute sécurité.

Cette diapo illustre le rayonnement auquel

les travailleurs pourraient être exposés sur le site du projet Matoush. La limite annuelle maximale imposée par la CCSN pour l'exposition des travailleurs au rayonnement est de 50 millisieverts par an.

Cependant, nous attendons et exigeons des entreprises qu'elles maintiennent l'exposition bien en deçà de cette limite. Il s'agit du principe ALARA qui consiste à maintenir l'exposition au niveau le plus bas qu'il soit raisonnable possible d'atteindre.

La dose de rayonnement attendue par les travailleurs est estimée à environ 2 millisieverts par an. Nous croyons que cette estimation est raisonnable compte tenu de notre expérience avec les mines d'uranium en Saskatchewan. Nous nous attendons à ce que l'exposition des travailleurs au rayonnement demeure bien en deçà des limites et nous nous en assurerons. Les travailleurs seront protégés.

Le ministre de l'environnement et la CCSN ont pris une décision relativement à l'évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne des évaluations environnementales* et ont conclu que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement et les mesures d'atténuation et le programme de suivi des Cree sont appropriés.

En gros, cela veut dire qu'avec des bonnes mesures de contrôles, les personnes et l'environnement seront protégés.

L'administrateur fédéral, au terme de la CBJNQ, a également délivré une autorisation pour le projet avec sept conditions. Ces sept conditions ont été incluses dans les documents de permis.

L'administrateur provincial au terme de la CBJNQ attend l'information qui découlera de cette audience pour l'aider à prendre sa décision.

Dans le cadre des examens environnementaux, il a été conclu qu'avec des contrôles appropriés, l'environnement et les personnes seront protégés.

En plus des examens environnementaux, le personnel de la CCSN a étudié les contrôles proposés par Strateco.

La CCSN a examiné la demande de permis pour s'assurer que Strateco aura en place les contrôles appropriés afin de veiller à ce que son personnel soit adéquat et bien formé et qu'il pose les bons gestes.

Strateco nous a fourni des détails sur ce qu'elle construirait et comment elle exploiterait et entretiendrait les bâtiments, l'équipement et les structures. Nous avons revu ces documents pour vérifier qu'ils respectent nos exigences.

Nous avons également étudié la demande pour savoir comment Strateco compte mesurer et contrôler les travaux effectués pour assurer la protection des travailleurs.

Strateco a soumis le programme environnemental qu'elle utilisera pour mesurer et contrôler les rejets dans l'air et dans l'eau en vue de protéger l'environnement.

Le personnel de la CCSN a examiné son programme pour s'assurer qu'il répond à nos exigences. Le personnel de la CCSN a conclu que les contrôles proposés sont appropriés pour ce projet. Nous continuerons d'examiner les programmes pour veiller à ce qu'ils respectent les conditions de l'autorisation délivrée relativement à l'évaluation environnementale et les exigences de la CCSN.

Lorsqu'elle examine les contrôles, la CCSN regarde 14 domaines différents qui sont discutés dans le document à l'intention des commissaires soumis à la Commission pour cette audience.

Un domaine très important est le programme de protection de l'environnement. La CCSN s'attend à ce que Strateco ait un programme de surveillance pour mesurer les rejets de substances radioactives et de métaux dans l'environnement.

Ces mesures permettront de vérifier si les contrôles environnementaux, comme l'usine de traitement des eaux, sont adéquats et efficaces pour protéger l'environnement.

De plus, Strateco devra prendre des échantillons et des mesures dans l'environnement avoisinant, notamment des échantillons d'air, d'eau et de surface, de végétation, de poissons et d'animaux pour fournir la preuve que les contrôles mis en place sont efficaces.

La CCSN et le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs ont examiné le programme proposé par Strateco et continueront de vérifier le programme qui sera mis en œuvre pour s'assurer que Strateco respecte les exigences fédérales et provinciales.

Le permis proposé établit ce qui est attendu de Strateco et ce que le personnel de la CCSN vérifiera si le projet est autorisé à aller de l'avant.

Si la Commission décide de délivrer un permis à Strateco, alors nous exercerons une surveillance, réaliserons des activités de vérification et prendrons des mesures correctives au besoin.

Nous travaillerons avec le Ministère du développement durable de l'environnement et des parcs et avec la Commission de la santé et de la sécurité du

travail pour inspecter le site et pour observer et vérifier si Strateco respecte les exigences fédérales et provinciales. Pour se faire, nous prendrons nos propres mesures et nos propres échantillons pour confirmer les résultats de Strateco.

Le permis proposé oblige aussi Strateco à soumettre des rapports sur ses activités et ses résultats de surveillance.

Le personnel de la CCSN examinera ces rapports pour vérifier que les résultats sont conformes aux attentes ou même les dépassent.

Les résultats de nos inspections seront rendus publics dans le cadre de notre rapport annuel à la Commission.

Si un permis est délivré, nous inspecterons les activités de Strateco et nous vérifierons de façon indépendante que l'entreprise respecte nos exigences.

Cette diapositive illustre le calendrier et les étapes potentielles en lien avec le projet d'exploration souterraine Matoush, le développement possible d'une mine et d'une usine de concentration d'uranium et la participation de la CCSN et le public.

L'audience d'aujourd'hui se trouve dans le premier cercle vert. Il s'agit d'une demande de décision par la Commission au sujet du projet d'exploration

souterraine Matoush.

Comme je l'ai mentionné précédemment, le permis proposé n'autorise pas la construction et l'exploitation d'une mine et d'une usine de concentration d'uranium. Cette étape est illustrée par le deuxième cercle bleu.

Si la Commission décide de délivrer un permis pour le projet actuel et que Strateco obtient les autorisations nécessaires de la province, alors Strateco pourra aller de l'avant avec son projet d'exploration souterraine. Strateco devra tenir le public informé tout au long de ses activités.

Si à un certain moment Strateco ou une autre entreprise décide qu'elle veut construire et exploiter une mine et une usine de concentration d'uranium sur le site Matoush, alors elle devra soumettre une nouvelle demande de permis et une autre évaluation environnementale détaillée sera nécessaire.

Il y aura d'autres audiences. Aucune décision ne sera prise sans réaliser d'abord un examen approfondi et sans consulter le public.

À la fin du projet minier, Strateco devra demander un permis de déclassement pour autoriser le démantèlement de tous les bâtiments et de toutes les structures. Cette étape est illustrée par un cercle bleu

à la droite du diagramme.

Le processus d'audience sur la demande de permis offrira au public une autre occasion de participer. À la toute fin, une fois que la CCSN sera convaincue que tous les travaux nécessaires ont été achevés et que les résultats environnementaux confirment que le site est stable, alors le site sera libéré et de nouveau accessible pour l'utilisation générale.

Si le projet d'exploration souterraine Matoush va de l'avant, Strateco aura l'obligation de respecter toutes nos exigences. Nous serons présents jusqu'à ce que le site soit libéré pour l'utilisation générale. Nous inspecterons le site pour veiller à ce que les exigences soient rencontrées.

En conclusion, l'évaluation environnementale a permis de conclure qu'avec des contrôles appropriés, l'environnement, les travailleurs et les personnes seront protégés.

Le personnel de la CCSN a examiné les contrôles proposés par Strateco. Nous croyons qu'ils sont appropriés et nous les avons intégrés dans les exigences du permis.

Si un permis est délivré, le personnel de la CCSN inspectera le site et vérifiera que les exigences sont respectées et que les résultats sont tels

qu'anticipés.

Plusieurs personnes dépendent de la qualité et de la santé des poissons dans les lacs, des animaux et des oiseaux sur les terres, ainsi que la santé des personnes de la communauté et s'inquiètent pour leur protection.

Les employés de la CCSN présents aujourd'hui, ainsi que les employés dans nos bureaux partout au pays, déploient tous leurs efforts pour s'assurer que cette importante ressource et que les personnes qui l'utilisent ne subiront pas de préjudice.

Nous ne recommanderions jamais à la Commission de délivrer un permis pour un projet qui ne protégerait pas le public, les travailleurs ou l'environnement. Nous avons des exigences très strictes relativement à la protection de l'eau et des poissons, de la terre et des animaux et les oiseaux qui y vivent, ainsi que des gens qui utilisent ces ressources.

Nous avons examiné si Strateco pourrait respecter ces exigences. Nous sommes d'avis qu'elle le pourra et nos inspections et examens indépendants pendant l'exécution du projet serviront à garantir que Strateco respectera nos exigences.

Cela met fin à notre présentation. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup pour cette présentation.

Nous allons maintenant passer à la première période de questions des Commissaires, mais avant ça il faut vérifier la technologie.

On m'a informé que M. Daniel Berrouard du Ministère du développement durable est en ligne.

Monsieur Berrouard, est-ce que vous êtes là?

M. BERROUARD: Oui, Monsieur le Président, je suis là.

LE PRÉSIDENT: O.k. Merci beaucoup.
Et les gens d'Ottawa, est-ce que vous êtes là? Ottawa?

INTERVENANT NON-IDENTIFIÉ: Oui, on est là.

LE PRÉSIDENT: O.k. Merci beaucoup.
Alors on va avoir une première période. On a eu déjà deux rondes de questions à Mistissini. On a eu -- on a écouté cette présentation à Mistissini aussi en anglais -- ici c'est en français.

Alors on va commencer avec M. Harvey.

MEMBRE HARVEY: Merci, Monsieur le Président.

Ma première question s'adresse à Monsieur

Hébert. J'ai été surpris de votre surprise ce matin quand vous avez parlé de l'inacceptabilité des présentations qui ont été faites aux jeunes à Mistissini. En tout cas, je ne répéterai pas tout ce que vous avez dit, mais je voudrais juste savoir quels efforts ont été consacrés par Strateco vis-à-vis les jeunes, vis-à-vis la communauté? Vous avez été là depuis 2006. Qu'est-ce qui a été fait ou quels efforts ont été consentis?

M. HÉBERT: Je vais demander à Jean-Pierre Lachance qui est responsable des communications avec les communautés qui pourra répondre à tout ça, si vous permettez?

MEMBRE HARVEY: Oui, oui, je permets. C'est parce que le but de ma question c'est de dire oui, il y a un côté qui a été présenté. Est-ce que vous avez présenté l'autre côté?

M. HÉBERT: On n'a pas -- bien, Jean-Pierre va répondre.

MEMBRE HARVEY: C'est beau.

M. LACHANCE: Jean-Pierre Lachance.

Depuis 2006, effectivement, on a eu un dialogue très ouvert avec la communauté Cree de Mistissini.

Avec les jeunes, à date, on n'a pas encore réussi, si on veut, à initier vraiment un dialogue en

profondeur à l'exception des rencontres avec le chef des "Youths", Shawn Iserhoff, et c'est quelque chose qu'on est en train, suite à la mise en place de l'entente qui a été signée en décembre 2011, avec en place Allen Matoush, qui est notre, si on veut, chargé des relations avec la communauté -- ça fait partie des communications qu'on va avoir avec Mistissini, mais il faut comprendre qu'actuellement c'est difficile parce que le groupe qui est mené, chapeauté par Shawn Iserhoff, sont vraiment très, très fermés et c'est ça qu'il faut -- alors il faut ouvrir les barrières. On va continuer les dialogues.

Mais pour répondre à votre question de façon claire, on a tenté, et en 2008, lorsque nous avons fait une séance d'information ouverte, on avait aussi des -- pendant deux jours, ce qu'on appelle des "focus groups", des groupes avec les "Elders", l'Association des femmes et tout ça et les jeunes aussi, mais ils ne se sont pas présentés. Alors, c'est ça.

MEMBRE HARVEY: O.k. Merci.

LE PRÉSIDENT: Mais vous avez mentionné les anti-nucléaires. C'était qui qui était les anti-nucléaires?

M. HÉBERT: Entre autres, des gens hier qui ont confirmé -- Guy Hébert pour Strateco -- qui ont confirmé qu'ils avaient été dans les écoles, Dr. Gordon

Edwards, qui est bien connu, et un photographe, Robert -- je me souviens plus de son deuxième nom -- Robert Sydney ou ça finit en "ey".

C'est des gens qui ont été actifs pendant plusieurs années. Le photographe Robert a 72 ans. Monsieur Edwards a dit qu'il avait 40 ans d'expérience dans l'industrie et ils ont présenté qu'est-ce qui avait été présenté aux jeunes. Ils le font aussi pas seulement à Mistissini, mais ils sont allés partout dans les municipalités du Québec où ils ont été invités.

Nous, ça nous a vraiment déboussolé dans le sens que les photos qui ont été montrées -- elles ont été montrées publiquement; ça fait partie des documents, des soumissions -- c'est des photos qui datent des années '30, '50, et il y a des questions qui ont été posées. Ces photos-là c'est des -- comme un parc où tous les arbres étaient morts. C'était ça qu'ils montraient des mines d'uranium, la conséquence des mines d'uranium c'était ça.

On a affirmé qu'on a montré des photos de bombes atomiques, les deux bombes de Hiroshima, en affirmant que cet uranium-là venait du Canada. Et on a dit aussi, et c'est écrit, que tout l'uranium produit au Canada sert à faire des bombes nucléaires, ce qui a été démenti à plusieurs occasions.

Et les photos du parc qu'on a vues, qui

était à Elliot Lake, les arbres qu'on voit morts là c'est dû à l'acide parce que l'eau est acide et ce n'est pas dû à l'uranium du tout. L'uranium ne fait pas mourir des arbres comme ça. Et ça a tout été réhabilité deux fois ces sites-là.

Ça fait que cette information-là n'a pas été donnée aux jeunes. Ça a été montré comme c'était ça aujourd'hui les mines d'uranium.

Et en pire -- et puis j'en n'ai pas parlé, mais je vais en parler parce que j'en ai l'occasion -- lorsque je suis allé à un dépanneur à Mistissini, il y avait une photo d'un bébé déformé et puis c'était écrit, "Do you want your grandchildren to look like that?" C'était un enfant difforme, la tête toute déformée. Tous les gens qui se présentaient, les enfants de quatre, cinq ans qui se présentaient à ce dépanneur-là, c'était ça qu'ils voyaient.

Et hier, à la Commission, il y a eu une réponse en disant que l'uranium des mines ne peut -- dans l'eau, ça ne peut pas produire ça. Des rayons-X peut-être -- il y a eu certaines occasions qu'il y a eu des rayons-X -- que les gens ont eu de la -- mais pas l'uranium naturel, l'uranium des mines.

Puis il y a eu des études suite à Hiroshima. Il n'y a pas aucun cas de déformations

associées à des bébés.

C'est renversant de voir. C'est renversant. Et ces jeunes-là, ces jeunes-là c'est des jeunes qui, comme vous avez constaté, qui s'expriment extrêmement bien. Ils ont une facilité d'expression encore mieux que moi. J'ai trouvé ça incroyable, inacceptable que des professeurs, des blancs -- des blancs -- qui sont là -- et une question a été posée à un des jeunes, "Est-ce que tu crois plus les membres de la Commission qui te disent des choses?" Il dit, "Non, je connais mon professeur depuis plusieurs années. Je lui fais confiance."

On entend ça, et en tant que parent, en tant qu'humain, c'est inacceptable de voir des gens de 70 ans se promener dans les écoles secondaires et puis parler à des enfants de 12, 13, 14 ans, puis après ça on se fait dire qu'on n'a pas d'acceptabilité sociale. On a un méchant problème et puis je pense que c'est la responsabilité de cette école secondaire là de voir à ce qui se passe dans leur école, parce qu'on n'a jamais eu accès à cette école-là pour donner ---

MEMBRE HARVEY: Monsieur Hébert, c'est parce qu'on veut pas faire le procès de l'école.

MR. HÉBERT: Excusez-moi.

MEMBRE HARVEY: Moi, c'était -- la question

que je me posais, est-ce que la situation qui prévaut aujourd'hui là-bas n'est pas due au fait que vous n'avez pas mis les pieds là-bas non plus?

M. HÉBERT: On n'a pas été capable de mettre les pieds. On n'a pas été accepté. On n'a pas été invité à l'école pour faire un débat. Les écoles peuvent -- on est prêt à aller faire des débats pour avoir les deux côtés. On n'a jamais été capable de pénétrer ce milieu-là. C'est un milieu qui s'oppose depuis le début et qui était mené par des professeurs blancs et qui ont fait l'information unique.

MEMBRE HARVEY: J'ai été surpris en arrivant ici. J'ai vu que vos installations étaient ici à Chibougamau. Pourquoi Chibougamau et non pas à Mistissini?

M. HÉBERT: On a un bureau à Mistissini. On a un bureau depuis 2010 à Mistissini. Ça fait partie aussi de l'entente de relocalisation, parce que ce bureau-là est -- et on a quelqu'un à Mistissini aussi, un représentant. On avait un représentant, Peter Coonishish, pendant quelques années avec un bureau. On est présent à Mistissini depuis au moins 2010, peut-être avant même.

M. LACHANCE: Jean-Pierre Lachance.

Depuis le début, je me souviens très bien en 2007 j'avais fait une présentation au conseil, au

Conseil de bande, et puis il y avait beaucoup de -- parce que la population de la communauté généralement assiste à ces rencontres-là -- et c'était une demande de la part du Conseil de bande et on était toujours présent. Notamment, on a eu -- on a un directeur de relations avec le milieu ici maintenant, qui est avec nous, Stéphane Mackenzie. Antérieurement c'était Daniel Bergeron, et on était vraiment présent sur place.

Et Peter Coonishish, dont Guy parle, on a fait -- ils ont visité toutes les Tallymen qui sont éventuellement -- qu'on dit potentiellement impactés, les lignes de trappe. Des centaines de personnes ont été rencontrées et le bureau qu'on a ouvert, parce que c'est très difficile de trouver -- parce qu'il n'y a pas beaucoup de place au départ -- on est situé dans un sous-sol pratiquement et c'est difficile d'avoir une visibilité.

Nous avons eu six comités déjà, six réunions avec le Comité de communications dans le cadre de l'entente, et à chaque fois, on ramène sur le dossier de la relocalisation du bureau de Strateco pour avoir une visibilité, mais on n'est pas encore rendu là.

M. HÉBERT: Guy Hébert pour Strateco.

C'est d'ailleurs un engagement du Conseil de bande de nous aider dans ce cas-là de se re-localiser

pour avoir une meilleure visibilité. Il y a des engagements. Le Conseil de bande a quand même pris plusieurs engagements de cette entente, qu'on ne peut pas malheureusement rendre publique, mais c'est un des engagements qu'ils ont pris de nous aider à nous re-localiser pour avoir une meilleure visibilité.

MEMBRE HARVEY: Quel est l'esprit du comité? Vous avez eu un certain nombre de rencontres vis-à-vis la situation actuelle. Est-ce que le comité est positif et voit l'avenir prometteur?

M. LACHANCE: Je dirais que depuis -- on dit qu'on a été présent quand même depuis 2006 -- je crois que oui. C'est très, très positif parce que tout ce qu'on a réussi à faire dans quatre mois c'est assez incroyable, parce que antérieurement c'était très difficile. La personne qu'on avait pour les relations avec le milieu, Peter Coonishish, n'était pas accepté par le -- il n'a pas été accepté par le chef à ce moment-là et dans le cadre de l'entente, ça a permis de nommer un agent de liaison, si on veut, qui travaille pour le Conseil de bande mais qui doit faciliter les communications.

Et Allen Matoush, qui est en charge des relations avec le milieu, ça, ça a été accepté par le Conseil de bande, par le chef.

Ça fait que c'est ça que ça prenait. C'est

ça que ça nous prenait pour que ce soit accepté pour qu'on travaille ensemble.

Avant ça c'était, un peu comme Guy disait, c'était d'une voie. On a travaillé très, très fort pour l'acceptabilité, mais là on sent que ça commence, nonobstant ce qui a été dit par le chef avant-hier, ça s'en vient bien. Le comité s'est structuré et puis ça va bien.

MEMBRE HARVEY: Monsieur le Président, j'aurais quelques questions à poser à Monsieur Berrouard du Ministère de l'environnement.

LE PRÉSIDENT: Je pense qu'il est là.

MEMBRE HARVEY: Ça peut être maintenant ou

LE PRÉSIDENT: O.k. Alors vas-y.

MEMBRE HARVEY: --- ça peut être après aussi.

LE PRÉSIDENT: Je préfère de commencer les intervenants.

MEMBRE HARVEY: Avant?

LE PRÉSIDENT: Non?

MEMBRE HARVEY: Ça dépend. Est-ce que Monsieur Berrouard va être là toute la journée?

LE PRÉSIDENT: Posez la question.

MEMBRE HARVEY: On les pose tout de suite?

C'est quelques questions. Ça va être assez rapide.

Bonjour, Monsieur Berrouard.

M. BERROUARD: Bonjour, Monsieur Harvey.

MEMBRE HARVEY: Ça va bien?

M. BERROUARD: Oui, ça va bien.

MEMBRE HARVEY: Bon. J'ai quelques questions à vous poser. C'est au sujet du COMEX.

La première question c'est est-ce que le rapport du COFEX -- je sais que les audiences ont été faites en même temps -- est-ce qu'il y a eu deux rapports de produits ou le rapport du COFEX tient pour le rapport du COMEX?

M. BERROUARD: En fait, l'administrateur provincial a reçu le rapport du COMEX à la fin de juillet 2011. C'est la façon de procéder et les deux rapports sont distincts.

MEMBRE HARVEY: Sont distants?

M. BERROUARD: Sont distincts.

MEMBRE HARVEY: Sont distincts, bon.

M. BERROUARD: Oui.

MEMBRE HARVEY: Donc est-ce que le rapport du COMEX c'est un rapport qui est public?

M. BERROUARD: Le rapport, en fait, est adressé à l'administrateur et il appartient à l'administrateur provincial de le rendre public.

Donc pour le moment, le rapport n'est pas public.

MEMBRE HARVEY: Est-ce qu'il y a des délais de fixés pour que l'administrateur rende sa décision?

M. BERROUARD: Suivant la *Loi sur la qualité de l'environnement* et suivant la Convention de la Baie James, il n'y a pas, en tant que tel, de délai de prévu pour que l'administrateur rende sa décision.

MEMBRE HARVEY: L'administrateur c'est le sous-ministre de l'environnement, c'est ça?

M. BERROUARD: C'est bien ça.

MEMBRE HARVEY: C'est bien ça.

Une dernière question. Le Parc des Monts Otish, je ne sais pas si le parc est déjà formé, s'il va être formé, quelles sont les exigences pour les activités? Quelles sont les activités compatibles avec ce parc?

M. BERROUARD: En fait, ce qu'il faut dire c'est que le Parc des Monts Otish, lui-même a fait l'objet d'une évaluation environnementale pour laquelle il y a eu une recommandation du Comité d'examen et une autorisation émise par l'administrateur provincial.

Maintenant, au-delà de cette décision-là qui doit être rendue par l'administrateur provincial, avant que le parc ne soit créé, il y a également une décision gouvernementale qui doit être rendue par le

Conseil des ministres. Donc le ministère doit aller en décret au Conseil des ministres et cette étape-là n'est pas franchie en tant que telle.

Maintenant, ce qu'il faut dire aussi c'est que le projet en tant que tel de création de parc prévoit une distraction de la Route 167 qui est incluse dans les limites du parc. Donc la route en tant que telle ne fait pas partie du parc comme tel.

MEMBRE HARVEY: Pour ce qui est des mines? Est-ce que les mines sont ---

M. BERROUARD: En fait, l'activité minière est interdite à l'intérieur des limites d'un parc.

MEMBRE HARVEY: Mais dans le cas qui nous concerne, le projet de Strateco n'est pas dans les limites du parc?

LE PRÉSIDENT: C'est bien ça.

MEMBRE HARVEY: Bon, bien, je vous remercie.

LE PRÉSIDENT: Moi j'ai une question aussi. Est-ce que j'ai bien compris que le rapport de COMEX ne sera pas disponible avant que le sous-ministre prenne sa décision?

M. BERROUARD: En fait, le document est transmis à l'administrateur provincial et c'est au sous-ministre ou à l'administrateur qui appartient de rendre

public le rapport en question. En fait, c'est un document qui appartient maintenant à l'administrateur provincial.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Oui, une autre question, Monsieur Berrouard.

Dans quelle mesure le COMEX prend en considération les aspects sociaux?

M. BERROUARD: C'est une partie extrêmement importante de l'analyse qui est faite de tous dossiers ou de tous projets qui doivent se réaliser dans les territoires de la Convention de la Baie James et du nord québécois.

Donc c'est une partie -- dans ce dossier-là en particulier, c'est un enjeu majeur qui est considéré.

MEMBRE HARVEY: Merci.

LE PRÉSIDENT: Autres questions? Dr. Barriault?

MEMBRE BARRIAULT: Merci, Monsieur le Président.

C'est pour Strateco. Une des choses que j'ai de la misère à comprendre c'est qu'il y a eu une entente de communication et d'information et c'est une entente secrète, et puis on réfère souvent à cette entente-là.

Pourquoi c'est secret?

M. HÉBERT: C'est à la demande des deux parties qui ont convenu de ne pas les -- en fait, la demande des Cree de ne pas rendre publique cette entente-là, et ce n'est pas exceptionnel. Les ententes des Cree avec les sociétés minières sont confidentielles, que ce soit des ententes de terminaison, d'embauche. C'est la façon de procéder chez les Cree. C'est pas unique parce que c'est cette entente-là. C'est la façon de faire.

Et nous, c'est une entente qu'on dit "binding". Il y a des obligations des deux côtés, mais nous, on ne veut pas briser cette entente-là.

Si la communauté Cree, le Chef Shecapio accepte de la rendre publique, nous, on n'a aucun problème de la rendre publique. Il n'y a rien d'épouvantable ou de secret. Il n'y a pas d'engagement financier dans ça, si ce n'est qu'on paye les coûts reliés au comité, un voyage aussi en Saskatchewan qui est prévu. On va défrayer les coûts. Il avait été prévu au mois d'avril. Il a été annulé au dernier moment. C'est eux autres qui vont prendre la décision si on peut la rendre publique. Ça sera sûrement pas nous autres.

MEMBER BARRIAULT: Sauf que c'est possible de comprendre que la communauté soit peut-être frustrée qu'il y ait des communications qu'ils ne sont pas au courant, qu'ils ne peuvent pas voir; c'est secret.

Je me demande si -- vous dites que c'est normal dans l'industrie. J'aimerais en parler avec la Commission pour voir ce qu'ils en pensent.

Sauf que vous pouvez comprendre que ça peut certainement causer, du moins de ma part, je pense des ennuis au point de vue de -- de qu'est-ce qui se passe ici, les petites choses secrètes.

M. HÉBERT: Non, c'est -- Guy Hébert pour Strateco.

Je vous dis, il n'y a rien de particulier dans cette entente-là. C'est une entente puis c'est pas -- c'est une chose qui est particulière lorsqu'on -- comme je vous l'ai dit -- pas à l'industrie mais l'industrie ici. Je connais plusieurs contrats qu'on aurait aimé avoir -- ça nous aiderait -- avec d'autres entreprises minières. Mais non, c'est confidentiel puis ils conservent -- c'est leur droit.

MEMBRE BARRIAULT: Oui.

M. HÉBERT: Mais comme je vous dis, il n'y a absolument rien de différent ou d'inusité dans cette entente-là. C'est vraiment standard, puis comme je vous dis, il n'y a pas d'argent d'impliqué, si ce n'est les dépenses. C'est ça.

MEMBRE BARRIAULT: O.k. Non, je comprends ça, sauf que j'essaie de comprendre pourquoi la communauté

a peut-être une crainte quelconque de ce qui se passe avec ces ententes-là. C'est seulement une question.

M. HÉBERT: Le chef, au 28 février, lorsque le comité -- l'entente a été présentée à la communauté Cree le 28 février par le chef, Conseil de bande.

MEMBRE BARRIAULT: O.k.

M. HÉBERT: Il y a eu un résumé qui a été fait en Cree, semble-t-il, et qui a été distribué, un résumé de l'entente, des engagements des deux parties, j'imagine.

MEMBER BARRIAULT: O.k.

M. HÉBERT: Et le reste, c'est les clauses standard qu'on voit de règlements -- s'il y a un problème d'utilisation, des choses comme ça, mais le temps, des choses comme ça.

Il n'y a rien, rien de -- il y a des engagements des deux parties de s'aider pour aider la communication, des comités mis en place. Mais sinon, les détails, encore une fois, moi, malheureusement, je ne peux pas.

Je sais pas si vous avez le pouvoir, parce que nous, on peut la déposer mais il faut que ce soit aux autorités. On peut la déposer, mais je ne sais pas si le Tribunal a le pouvoir de m'envoyer un subpoena pour la demander mais, de mon propre chef, moi c'est certain que

je ne briserai pas cette entente-là.

MEMBRE BARRIAULT: Je comprends ça.

Une autre chose, dans les derniers jours avec les choses que le chef nous a dites, est-ce qu'ils respectent encore l'entente ou est-ce qu'ils veulent arrêter l'entente, les communications?

M. HÉBERT: C'est -- l'entente, il y a des clauses prévues pour mettre fin à l'entente et cette entente-là ne doit pas être mise fin unilatéralement.

MEMBRE BARRIAULT: Je ne veux pas vous donner ---

M. HÉBERT: Non, non, mais -- non, on ne m'a pas indiqué. On s'est parlé hier, bien, à la fin comme tout le monde et, non, on n'a pas rien discuté. On va se voir au cours des prochaines semaines.

MEMBRE BARRIAULT: Oui?

M. LACHANCE: Jean-Pierre Lachance, si vous me permettez?

MEMBRE BARRIAULT: Oui.

M. LACHANCE: Je pense que je vais être en mesure de répondre à votre question.

Hier, lorsque nous étions en ligne pour recevoir les salutations de la communauté et que le Chef a passé devant moi, je remonte à il y a quelques années quand on s'était rencontré ici; il y avait -- dans le

cadre du symposium minier et en anglais -- naturellement, on avait parlé en anglais puis on s'est dit que "Communication is the essence." Je me souviens très, très bien.

Et dans une présentation, je l'ai regardé et j'ai fait état de ça.

Et hier, lors des salutations, j'ai dit "Chief, well, we have to keep on talking, communicate. And remember communication is the essence." Puis il m'a regardé dans les yeux -- souvent il est un peu -- et puis il a dit, "Oui, oui, oui, Jean-Pierre. We'll keep on talking."

Ça fait qu'à ce moment-là, pour nous, l'entente est encore en cours. On a une réunion qui est prévue quelque temps en juin. Je ne sais pas si elle va avoir lieu et c'est prévu que pendant la période estivale, ça va être plus calme au niveau des rencontres parce que tout le monde est en vacances, mais on pense que c'est -- l'entente va -- est encore en cours. Puis on met de l'avant -- on a un plan d'action aussi qui fait partie de l'entente qu'on va mettre de l'avant.

MEMBRE BARRIAULT: L'autre chose que j'ai remarquée dans les réunions des derniers jours, pour ceux qui n'étaient pas là, c'est qu'il y a vraiment, si on veut, une anxiété qui existe avec le développement pas de

l'exploration seulement, le continu après, la mine, le déroulement de tous vos -- durant les prochaines décennies si on veut.

Je pense que c'est pas assez clair, ou du moins, de ce que je vois c'est que ça n'a pas été expliqué que ceci c'est strictement une exploration et non un développement minier.

Je sais pas qu'est-ce qu'on peut faire pour clarifier ça. Parce que beaucoup des choses qu'on a entendues, ce sont après, après, après, après, après. Puis je pense que la communauté peut-être ne comprend pas qu'il existe des points de repères, des stop points, si on veut, durant ce procès-là. Peut-être que vous pouvez clarifier ça un petit peu, où on va avec ça?

M. HÉBERT: Guy Hébert pour Strateco.

Disons que le programme a été expliqué plusieurs, plusieurs fois. Tout est open house, les sections que vous voyez, l'entrée dans le minerai dans 36 mois sous différentes formes.

Nous, on invite les gens. On a des gens qui ont fait du porte-à-porte pour expliquer ça. C'est que les gens voient -- avec l'information qu'ils ont eue de façon unilatérale, c'est que les gens voient toujours plus tard.

Nous, on a eu la chance de dire à des

intervenants au cours des audiences que c'est un programme d'exploration qui est parfait. C'est une situation qui est parfaite parce que c'est un dry run. C'est un dry run pendant quatre ans.

On va travailler dans le stérile. On a accès au minerai seulement que 750 tonnes qu'on va extraire qu'on va garder sous terre seulement que dans 36 mois, selon la planification. Et pendant tous ces trois ans-là, sans toucher au minerai, on va opérer comme si c'était une mine d'uranium avec de la formation, des comités. Les gens vont porter leur dosimètre. Ils vont avoir leur rapport quotidien, suivre la licence; tous les rapports et le monitoring de l'eau, puis ça va se faire pendant trois ans avant qu'on arrive.

Puis on explique ça aux gens, mais encore une fois, il faut que les gens soient présents.

Il y a une chose aussi qu'il faut savoir, je pense. C'est qu ces gens-là sont extrêmement sollicités.

Vous savez, il y a des audiences publiques aujourd'hui à Mistissini. Il y a eu des audiences publiques avant-hier à Chibougamau aussi là. Ils sont consultés sur la gouvernance. Il y a trois, quatre projets miniers qui sont -- les études COFEX, COMEX. Ils font -- l'Agence canadienne environnementale, les

compagnies qui vont faire des focus groups.

Ces gens-là, ils sont 3,000 dans la municipalité, 3,500, sont extrêmement sollicités. Seulement que cette semaine, on a été là deux jours, aujourd'hui, ils ont une autre compagnie qui fait des audiences publiques avec l'Agence canadienne environnementale.

À un moment donné, ils mettent un petit peu ça dans le même paquet. Pour eux autres, une mine c'est une mine.

Et nous, c'est pas une mine. C'est un projet d'exploration. Mais aujourd'hui, ils vont leur présenter des tailings. Ils vont leur présenter des -- c'est une mine à ciel ouvert en partie, ils vont leur présenter ça.

Ça fait que pour eux autres, c'est quand même assez -- sans dire mêlant là; c'est un peu complexe. Ils sont extrêmement sollicités.

LE PRÉSIDENT: J'ai une requête qui est de staff.

M. JAMMAL: Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

Je voudrais éclaircir quelque chose, c'est-à-dire clarifier la discussion entre M. Harvey et Dr. Barriault avec M. Hébert.

Ici là, dans ma main, je trouve une lettre qui a été écrite par monsieur le Chef Richard Shecapio. Et puis c'était adressé à madame Fieldman, l'administratrice fédérale. Ça c'est dans le domaine public qui donne un sommaire et décrit plutôt à un niveau qui est très bien élevé, l'entente entre Strateco et la Nation Cree. Et puis ce que monsieur -- je dois faire la traduction -- on lit que Strateco était en accord avec les règles suivantes:

La location ou bien déménagement de bureau un, un de ses bureaux ou bien une filiale, à Mistissini.

Donner le fond à Mistissini à engager une personne comme officier de liaison.

Alors, tout se trouve sur le site web de l'Agence canadienne de l'environnement.

LE PRÉSIDENT: Alors, est-ce que cette lettre était publique?

M. JAMMAL: C'est -- la lettre est publique, est affichée et monsieur Hébert est copié, le président de la Commission -- l'ancien président ---

LE PRÉSIDENT: Mais pourquoi ce n'était pas distribué partout?

M. JAMMAL: Je ne peux pas répondre à la question pourquoi ce n'était pas distribué partout. C'est à le monsieur qu'il a écrit ou bien le chef qui a écrit la

lettre à distribuer, mais ça existe sur le site web de l'Agence canadienne de l'environnement.

LE PRÉSIDENT: Alors, peux-tu donner ça à Louise?

M. JAMMAL: Sans doute, oui.

LE PRÉSIDENT: Ce sera ---

M. JAMMAL: On peut le démontrer comme un

LE PRÉSIDENT: Un autre document, c'est ça.

M. JAMMAL: O.k. Merci.

MEMBRE BARRIAULT: Ma prochaine question c'est que, mettons que la licence est donnée, il va y avoir un système de supervision qui va être fait par vous-autres, par la CCSN, puis aussi avez-vous regardé d'embaucher des tallymen ou quelque chose comme ça pour travailler avec vous-autres pour la supervision, s'assurer qu'il y a pas d'émission de liquides, d'air nocif, si tu veux, envers l'environnement?

Parce que, vraiment, leur anxiété c'est l'environnement; l'environnement non seulement dans un futur.

M. TERREAUULT: Pierre Terreault, Strateco.

Oui, il est planifié d'avoir des -- un comité d'environnement entre Mistinissi et nous-autres pour s'assurer -- puis ça va être une -- c'est

transparent; pour s'assurer qu'ils vont tous recevoir les résultats des analyses au complet de qu'est-ce qu'on prend.

En plus, on est en pourparlers -- même pour cet été -- d'avoir des étudiants qui finissent leurs études collégiales qui viennent faire un stage puis ce sont des Cris qu'on a demandés. Puis, probablement, en tout cas, c'est qu'il reste à finaliser certains points lundi prochain mais ils vont débiter la semaine prochaine. Il y a des étudiants qui vont débiter la semaine prochaine au site.

Puis, présentement, en plus, on a des Cris entrepreneurs sur le site pour nous aider à certaines tâches puis on est ouverts à ça, aucun problème.

MEMBRE BARRIAULT: O.k. Merci. Oui?

LE PRÉSIDENT: Est-ce que vous pouvez garder la question, s'il vous plaît?

MEMBRE BARRIAULT: Oh, oui. C'est tout pour maintenant. À tantôt, merci.

Seulement, je garde l'option d'avoir d'autres questions ---

LE PRÉSIDENT: Ah, oui, oui, on va avoir une autre ronde, s'il vous plaît.

Alors, Dr. McDill?

MEMBRE MCDILL: Merci.

J'ai une question pour le personnel de CCSN, pour Strateco et pour MDDEP.

Beaucoup des Cris, la Nation crie, ne veulent pas de ce projet. Ils croient du fond du cœur que le projet va affecter leur santé et leur vie traditionnelle.

Alors, maintenant, que faisons-nous à propos de cette opposition?

M. LeCLAIR: Jean LeClair.

Je vais peut-être commencer par discuter des activités qu'on a faites pour communiquer avec la population, autant la population crie que la population de Chibougamau/Chapais.

Quand le projet a démarré en septembre 2009, on avait du personnel qui ont commencé des activités de formation au point de vue d'évaluation environnementale. On a été à la communauté de Mistissini et aussi à Chibougamau.

En octobre 2009 et février 2010, on a participé et on a assisté le Comité régional des élus de la Baie James dans les activités de présentation et d'information avec la communauté de Mistissini, Chibougamau et de Chapais. On a aussi participé dans des présentations à la rencontre du COFEX/COMEX au mois de mai 2010.

J'ai personnellement participé au radio talk show et sessions d'information en septembre 2010. Le personnel a participé encore une autre fois aux audiences publiques du mois de novembre 2010.

Par la suite, c'était toute la prise de décision qui se faisait, la préparation des rapports du COMEX/COFEX.

En décembre 2011, on a eu une lettre du président qui s'offrait à fournir encore des informations additionnelles, de venir à la population.

Et encore, au mois d'avril, j'ai encore envoyé une lettre nous offrant à venir aider et fournir des informations aux gens.

Par contre, au bout de la ligne -- il faut toujours le dire -- c'est au promoteur, à l'Applicant, avec leurs programmes d'information de s'assurer que la communauté soit bien informée de leurs activités et de mettre en place les mesures d'information.

Je vais passer la parole à Ramzi qui va en dire un peu plus.

M. JAMMAL: Dr. McDill, ta question vise le futur alors je -- oui. Alors, je passe la parole à Dr. Patsy Thompson à quoi faire pour le futur parce qu'on a très bien appris hier, pendant les deux jours, à quoi faire pour le futur.

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour les besoins de l'enregistrement.

Quand on était venus en novembre 2010, il y avait eu aussi beaucoup d'interventions par les membres de la communauté crie qui parlaient de leurs inquiétudes par rapport à l'uranium en général et aux effets qu'une mine pouvait avoir sur leurs activités traditionnelles et sur la santé puis ça été aussi très clair, les deux dernières journées.

Ça fait un bout de temps qu'on réfléchit à la meilleure façon de pouvoir intervenir de façon à présenter de l'information qui est pertinente et qui répondrait aux besoins de la communauté.

Une des choses qui est possible et qu'on s'engage à faire les démarches en conséquence, hier, on a entendu une intervention du Cree Health Committee, Cree Health Board, et ils ont présenté leur vision de la santé étant une vision globale incluant des aspects reliés à la santé, aux impacts sociaux pas juste au niveau qu'on prend traditionnellement, au niveau des effets des contaminants, si on veut.

Donc, une façon ça serait d'approcher cet organisme-là pour pouvoir offrir de travailler avec eux pour donner de l'information et répondre à leurs questions.

MEMBRE MCDILL: Merci.

Strateco? Pour le futur?

M. HÉBERT: Guy Hébert, pour Strateco.

En prenant pour acquis qu'on obtiendrait la licence du CNSC, vous vous rappelerez peut-être que, à la prière, à la fin, il y a un Elder, Thomas Coon, qui portait un petit carré jaune qui s'est adressé à la population et a dit que la propriété, le Projet Matoush, était sur des terres de catégorie 3.

Ce sont des terres publiques où les Cris ont certains droits de chasse et pêche dont la famille Coonishish -- il y a plusieurs représentants ici -- et a bien dit aussi qu'il fallait apprendre à marcher ensemble et à travailler ensemble.

Et Monsieur Coon avait fait une présentation qu'il ne supportait pas le projet mais il a bien identifié plusieurs fois dans sa prière, à la fin, en disant: « The project is on land Category 3 ». « Land Category 3 » c'est des terres publiques dans le cadre de la Convention de la Baie James. Ils ont obtenu des bénéfices en échange de leurs droits.

Et, nous, c'est là-dessus qu'on se base. Le Gouvernement du Québec va porter sa décision sur les faits, les faits, et c'est bien malheureux qu'on n'a pas pu obtenir jusqu'à maintenant cet appui-là pour des

raisons peut-être qui sont reliées à ce que j'ai parlé plus tôt, peut-être pas, mais il va falloir continuer à travailler et, comme on dit, nous, la compagnie on a des actionnaires, on a des droits et on va apprendre, comme Monsieur Coon a dit si sagement, à travailler et à marcher ensemble dans le cadre de ce projet-là.

C'est la position de Strateco.

MEMBRE McDILL: Merci.

MDDEP?

M. BERROUARD: Oui, alors, Daniel Berrouard pour le MDDEP.

Alors, pour répondre à la question sans nécessairement reprendre plusieurs des éléments qui viennent tout juste d'être mentionnés, l'administrateur provincial s'est assuré que la partie information et consultation serait bien menée par le Comité d'examen; ce qui a été fait d'une part.

D'autre part, comme je l'ai mentionné précédemment, évidemment, comme on est dans un régime de protection de l'environnement et du milieu social, la composante « milieu social » -- la composante « impact sur le milieu social » est déterminante dans sa prise de décision.

Alors, c'est en sens-là que l'administrateur provincial va prendre sa décision.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Berrouard, j'aimerais poser une question très très délicate.

Est-ce que le Gouvernement du Québec est en train d'évaluer et considérer les moratoires sur l'uranium?

M. BERROUARD: Écoutez, vous me posez une question sur les intentions du Gouvernement du Québec, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question-là.

LE PRÉSIDENT: O.k. Merci.

Dr. McDill? Pas de questions pour cette ronde?

MEMBRE McDILL: J'ai pas de questions.

LE PRÉSIDENT: O.k., il faut avancer.

Marc?

M. LEBLANC: Oui, nous allons maintenant procéder avec les interventions.

Tel qu'indiqué dans les accusés réception qui ont été envoyés aux intervenants, nous avons alloué 10 minutes pour chacune des présentations orales et terminerons avec la considération des mémoires écrits. Je vous rappelle que les commissaires ont déjà lu tous les mémoires et qu'ils seront pris en compte lors des libérations.

Chaque présentation orale sera suivie d'une période de questions qui permettra aux commissaires de

questionner l'intervenant, Ressources Strateco, et le personnel de la CCSN sur les points soulevés par l'intervenant.

Nous vous demandons de maximiser ces 10 minutes afin de présenter les éléments les plus importants de vos mémoires écrits et de respecter le temps alloué afin que nous puissions passer à la période de questions, à la discussion, et aussi donner la chance aux autres intervenants de présenter leur argumentaire.

Le processus suivi est celui en place à la Commission depuis plus de 10 ans et je vous enjoindrais de bien vouloir le respecter.

Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: Merci Marc.

Le premier mémoire est présenté par la Conférence régionale des élus de la Baie-James et porte le numéro de document CMD 12-H7.5.

C'est monsieur -- on m'a dit que c'est monsieur Steve Gamache qui va faire la présentation.

Monsieur Gamache, vous avez la parole.

12-H7.5

**Exposé oral par la
Conférence régionale des élus
de la Baie-James**

M. GAMACHE: Alors, bonjour. Bienvenue dans notre magnifique région. Mon nom est Steve Gamache, maire de la ville de Chapais et administrateur de la Conférence régionale des élus de la Baie-James, que j'appellerai ensuite la CREBJ. Alors mon intervention résumera le mémoire déposé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

La Conférence régionale des élus de la Baie-James désire remercier les membres de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour la tenue des audiences publiques sur le Projet d'exploration uranifère Matoush par la compagnie Ressources Strateco ainsi que pour l'opportunité offertes aux organismes et aux citoyens de participer au processus décisionnel d'autorisation de ce projet tant à Mistissini qu'à Chibougamau.

La CREBJ représente les jamésiennes et jamésiens qui habitent le territoire des villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, ainsi que la municipalité de Baie-James. Constitué en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, la CREBJ est l'interlocuteur privilégié du Gouvernement du Québec en matière de développement régional et de concertation.

Depuis maintenant plus de deux ans, la

CREBJ fonde ses interventions sur le thème "développer pour habiter". Sans développement, il n'est pas possible d'habiter le territoire. Si le développement ne permet pas d'habiter le territoire, pourquoi développer? La mise en valeur des ressources doit prioritairement profiter aux résidents des régions où elle se trouve.

Enfin, habiter le territoire signifie qu'il y a enracinement, qu'il y a une volonté de protéger et de sauvegarder les richesses pour les générations actuelles et futures, et qu'il y a une volonté de participer au développement.

Le développement minier est à l'origine de la création de plusieurs municipalités de la région. Il demeure encore aujourd'hui l'une des principales bases économiques. Le très large spectre minéral présent en région fait en sorte que le potentiel de développement de ce secteur est très important pour l'avenir des communautés jamésiennes. En plus des minéraux traditionnels tels que l'or, le cuivre, le zinc et le fer, des projets pour de nouveaux minéraux tels que le diamant, l'uranium, le lithium, le vanadium, le titane et les terres rares se développent.

Les projets miniers doivent respecter les trois axes du développement durable. D'une part, le projet doit générer le maximum d'impact positif en

retombées économiques et sociales. D'autre part, le projet doit minimiser autant que possible les impacts sur l'environnement. Ce qui signifie que s'il est financièrement et technologiquement réalisable, les effets sur l'environnement doivent se situer en deçà des normes existantes.

Les résidents du nord du Québec sont profondément enracinés à leur territoire. Ils ont à cœur le développement et l'avenir de leurs communautés. C'est pourquoi ils sont parmi les mieux placés pour mettre en perspective les effets environnementaux, sociaux, et économiques de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire.

D'entrée jeu le Projet Matoush, il est primordial de bien le localiser et d'identifier le projet qui fait l'objet de ces audiences. La CREBJ veut ainsi éviter toute ambiguïté concernant la description de ce dernier.

Le projet est situé sur le territoire de la municipalité de Baie-James dans la province de Québec à 275 kilomètres au nord de Chibougamau et à 210 kilomètres de Mistissini dans le district minier de Chibougamau. La propriété se trouve dans les terres de catégorie III conventionnées de la Baie-James. Dans ce secteur, personne n'y habite à l'année.

Nous comprenons bien que les travaux consisteront essentiellement à la préparation du site, l'excavation d'une rampe d'accès, et l'excavation de galeries d'exploration pour réaliser des sondages de définition. L'excavation aura lieu essentiellement dans la roche stérile.

La CREBJ se prononce donc dans ce mémoire sur le projet d'exploration souterraine en étant convaincu que si cette phase d'exploration conduisait à une possible mise en exploitation d'une mine, d'autres audiences publiques seraient nécessaires afin que Strateco se conforme à toutes les exigences réglementaires en vigueur. Elle devrait, entre autres, procéder à la réalisation d'une étude d'évaluation environnementale plus complète. Ce processus rigoureux et clairement défini démontre très bien le sérieux de la réglementation relative à l'industrie des mines d'uranium.

De plus, si cette étape a lieu, nous aurons à nouveau l'occasion, tout comme toute personne du public qui le désire, de participer au processus d'autorisation et de consultation et de nous prononcer à nouveau sur la continuité de ce projet, mais cette fois-ci dans le cadre de l'exploitation d'une mine d'uranium.

Donc je répète bien, le présent processus vise donc à analyser un projet d'exploration souterraine,

et non un projet d'exploitation d'une mine.

Devant la complexité des enjeux et des débats suscités par un tel dossier, la CREBJ s'est dotée de moyens pour établir une position indépendante et éclairée. La CREBJ a donc participé aux différentes réunions de consultation et d'information réalisées par Strateco. Elle a aussi entrepris une démarche régionale visant à documenter la question de l'uranium et à diffuser cette information dans les communautés.

Soutenues par les consultants experts dans le domaine et des experts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, des rencontres avec des regroupements ciblés ont été réalisées en octobre 2009 et en février 2010 à Chapais et à Chibougamau. Des rencontres publiques ont eu lieu dans la communauté Cree de Mistissini en octobre 2009, ainsi qu'à Chapais et à Chibougamau en mai 2010.

La CREBJ a aussi invité, en collaboration avec la communauté de Mistissini, des chefs autochtones de la Saskatchewan dont les communautés sont situées à proximité des mines d'uranium actuellement en activité. Ils ont été invités à venir témoigner de leur expérience de vivre à proximité de ce type de mine et d'y travailler tout en conservant leurs activités traditionnelles. Ces rencontres ont eu lieu à Chibougamau et à Mistissini.

La CREBJ a également appuyé des démarches de professeurs du centre d'études collégiales à Chibougamau dans l'organisation de conférences sur l'uranium. On constate donc une volonté commune des différentes communautés de la région, de privilégier l'accès à une information rigoureuse et objective pour les populations locales sur tout ce qui touche l'uranium dans le processus menant à évaluer l'acceptabilité de ce type de projet en région.

Finalement, des membres de la CREBJ ont participé en janvier 2010 à une mission en Saskatchewan en compagnie d'intervenants des milieux régionaux, de fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles et de la faune, et du ministère du Développement durable de l'environnement et des parcs ainsi que de députés.

La CREBJ suit également avec intérêt les différents débats concernant le secteur nucléaire au Québec, mais aussi dans le monde afin d'avoir une vision globale et juste du dossier.

Enfin, la CREBJ a participé au processus d'audiences publiques du COFEX and et COMEX en mai et en novembre 2010 à Mistissini et à Chibougamau.

En plus des impacts socioéconomiques qui sont évidents, une des principales préoccupations de la population en ce qui a trait à l'exploration ou

l'exploitation éventuelle d'une mine d'uranium concerne les impacts de ces activités sur la santé humaine. Ces questions -- cette question est d'ailleurs prédominante dans les différents débats sur l'uranium.

Dans les différentes études d'impact, des études de risque sont habituellement réalisées. Et l'étude d'impact environnemental de Strateco ne fait pas exception.

L'étude de risque a été effectuée, ce qui a permis d'évaluer les effets du projet sur certaines composantes valorisées du milieu physique, biologique, mais aussi sur le milieu humain. De plus, les questions soulevées à ce sujet lors des premières audiences ont été répondues par le promoteur qui a mis en place des mesures afin de documenter d'avantage certains aspects plus spécifiques.

Certaines composantes du milieu physique ont été modélisées, concentration dans l'air et dans l'eau, afin de prédire les concentrations anticipées de substances d'intérêt liées au projet et l'effet de ces dernières sur les composantes valorisées. Les voies d'exposition étudiées incluent la consommation d'eau potable, l'ingestion de sol, l'ingestion de petits fruits, et l'ingestion de poisson ou de gibier en provenance de la zone locale.

Selon les résultats obtenus, il appert que les substances d'intérêt radiologique et non-radiologique n'auront aucun effet indésirable sur les composantes valorisées de l'écosystème et sur la santé humaine.

Les concentrations naturelles de certaines des substances d'intérêt dans l'eau, le sol et les sédiments surpassent déjà les critères existants. Il a donc été déterminé qu'une augmentation des concentrations liées au futur projet serait négligeable.

Les résultats ne surprennent pas pour ce cas bien spécifique car on obtient des résultats similaires pour ce type de mine en exploitation aujourd'hui au Canada.

Au niveau régional, en plus des retombées économiques reliées à la création d'emplois, Strateco prévoit également des retombées économiques pour les entreprises locales. L'évidence démontre qu'il y aura également des retombées indirectes par l'achat de biens et services locaux.

La CREBJ est bien au fait que les lois et règlements encadrent l'industrie minière, et cela dès les premières démarches pour l'acquisition des droits miniers, de l'exploration à l'exploitation et jusqu'à la fermeture d'une mine.

La CREBJ est aussi consciente que des lois

seront modifiées afin de les moderniser et tenir compte de l'évolution de la technologie, des nouvelles exigences en matière d'environnement, de santé, de sécurité, d'économie et d'acceptabilité sociale.

La CREBJ ne fait pas que le constater, elle y participe. À titre d'exemple, citons la modification de la *Loi sur les mines* pour laquelle la CREBJ a participé aux deux processus d'audiences publiques ayant eu lieu en 2010 et en 2011.

La CREBJ a été agréablement surprise d'apprendre -- évidemment à cause du caractère radiologique du projet de Strateco -- que l'exploration et l'exploitation des mines d'uranium sont rigoureusement réglementées au Canada en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire* qui est administrée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, laquelle est soutenue par un personnel scientifique et administratif des plus compétents en la matière et travaillant en étroite collaboration avec le MDDEP pour le Québec.

Conséquemment, pour l'industrie minière de l'uranium, le tout se traduit entre autre par l'application de règlements sur les mines et les usines de concentration d'uranium, sur la radioprotection, sur l'emballage et le transport des substances nucléaires.

L'application de cette réglementation se

fait à toutes les étapes du processus de développement minier. L'obtention d'un permis afin d'explorer ou d'exploiter une mine d'uranium au Canada requiert donc de passer à travers un rigoureux processus d'autorisation où le public peut intervenir à toutes les étapes.

Par la suite, lors de l'exécution des différentes activités décrites dans le permis, un suivi régulier de l'application des exigences réglementaires est effectué par les experts.

Ces suivis se traduisent par des inspections régulières sur les lieux, par des revues et examens des différents rapports obligatoires produits par le détenteur de permis. Les résultats de ces suivis peuvent conduire jusqu'au retrait du permis si la sécurité des travailleurs et du public est mise en cause ou encore si des conséquences environnementales inacceptables sont décelées.

De plus, une des conditions pour l'émission du permis exige que le détenteur fournisse des garanties financières pour permettre 100 pour cent du démantèlement de ses installations minières, c'est-à-dire le retour à l'état naturel des lieux et la réalisation de tous les suivis environnementaux.

Le permis proposé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire présente diverses

conditions afin que le projet vise à réduire au minimum les risques associés à ce type de projet, le principe ALARA. Les divers éléments visés par le permis constituent donc un excellent outil de suivi du projet.

En conclusion, basé sur nos consultations, les avis de nos experts indépendants et de l'information transmise par les experts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire lors de leur visite d'information, la CREBJ appuie fortement ce projet d'exploration souterraine proposé par Ressources Strateco parce qu'il n'entraînera pas d'effets néfastes sur l'environnement et le public en général; deuxièmement, ne fait généralement pas l'objet d'une préoccupation majeure de la part des jamésiens; troisièmement, procurera d'importantes retombées économiques directes et indirectes pour la région; et quatrièmement, permettra de consolider davantage la position stratégique de l'industrie minière jamésienne bien acceptée socialement dans notre région.

Comme mentionné précédemment, les résidents du nord du Québec sont profondément enracinés au territoire. Ils ont à cœur le développement et l'avenir de leur communauté, c'est pourquoi ils sont parmi les mieux placés pour mettre en perspective les effets environnementaux, sociaux et économiques de l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire et ce,

avant, pendant et après leur développement.

À la suite des rapports d'analyse de divers experts, dont le rapport d'évaluation soumis aux commissaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, nous concluons que ce projet sera effectué de façon diligente par le promoteur et que des mécanismes de suivi et de contrôle assureront la sécurité du public.

La Conférence régionale des élus de la Baie-James appuie donc favorablement la recommandation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire voulant que Ressources Strateco obtienne le permis d'exploration comme demandé aux instances réglementaires.

Merci.

LE PRÉSIDENT: Merci, monsieur le maire.

Alors, des questions?

Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Monsieur Gamache, vous amorcer dans votre présentation écrite -- en parlant du développement durable, entre autre je cite quelques passages de votre mémoire:

"Rapprocher les décisions de la ressource et tenir compte de l'avis de ceux qui en vivent et qui habitent le territoire permettra l'application de mesures plus adaptées au territoire et

une plus grande souplesse
d'intervention."

On peut -- donc -- je lirai pas toutes les choses que j'avais soulignées. Mais ce que je veux dire c'est que vous partez de là pour dire c'est important que les gens à la source bénéficient et soient mis à contribution dans l'élaboration des projets et -- puis dans votre conclusion vous semblez -- c'est parce que ce qui me semble absent de ça c'est que ceux qui vivent plus près du territoire -- on l'a vu quand on est allé là-bas -- y trouvent pas du tout les mêmes intérêts que vous pouvez les trouver ici.

Les retombées économiques semblent absentes là-bas et la volonté ne semble pas du tout là non plus. Donc, comment vous expliquez un tel phénomène et une telle différence d'appréciation du projet entre deux municipalités qui sont pourtant pas trop éloignée une de l'autre?

M. GAMACHE: Ben, je vous répondrez peut-être là-dessus que Strateco serait peut-être des meilleurs -- un meilleur répondant que moi à ce niveau. Parce que je pense personnellement qu'il y a des -- qu'il y aura des retombées à Mistissini autant qu'il en aura au niveau des communautés jamésiennes.

MEMBRE HARVEY: Ben, je veux pas aller dans

les retombées comme telles, chiffrées, tout ça. Je veux avoir votre -- parce que vous avez rencontré quand même les gens, vous avez eu des rencontres ensemble, vous avez eu des réunions, des présentations.

Est-ce que ça vous surprend de voir que des municipalités -- une autre municipalité qui est dans le même territoire dans le fond, ait une position si différente de Chapais et de Chibougamau?

M. GAMACHE: Oui et non. Non, dans le sens que -- évidemment c'est peut-être une question de connaissances ou de méconnaissances des différents paramètres liés évidemment au -- ce qu'on appelle le nucléaire.

Oui, dans un sens où l'ensemble des projets miniers sont quand même bien perçus au niveau des jamésiens et ce que je perçois également au niveau des Crees.

Par contre, dans ce projet d'uranium, on voit clairement qu'il y a une dissociation avec les gens de la communauté de Mistissini.

MEMBRE HARVEY: Y a eu beaucoup d'interventions je pense vis-à-vis la population, la communauté de Mistissini, et ici ça semble beaucoup moins présent, tout l'aspect de l'uranium -- si on veut parler de la chaîne -- toute la chaîne de vie de l'uranium --

semble pas habiter beaucoup vos pensées et votre décision.

M. GAMACHE: Ben écoutez, comme je le disais dans le texte, nous sommes des communautés issues du développement minier. Moi je suis né à Chapais voyez-vous, mon père, mon grand-père étaient dans les mines et j'ai payé une partie de mes études en travaillant dans les mines.

Donc c'est des milieux que nous connaissons et c'est peut-être ce qui explique -- peut-être à Mistissini, l'acceptabilité de ce type de projet est plus difficile.

LE PRÉSIDENT: Pourriez-vous s'il vous plaît m'expliquer les relations entre les conférences régionales des élus de la Baie-James et les Crees? Est-ce que ils font partie de cette conférence?

M. GAMACHE: Malheureusement non. Mais juste pour faire -- ouvrir une parenthèse -- actuellement y a des négociations avec le Gouvernement du Québec et la Nation Cree pour abolir la Municipalité de Baie-James et créer une table commune où les Crees et les jamésiens seraient présents, ce qu'on appelle la gouvernance régionale.

LE PRÉSIDENT: Alors quand vous faites votre recommandation ici c'est sans l'approbation de la Nation Cree.

M. GAMACHE: C'est seulement que la version jamésienne évidemment; les Crees n'étant pas -- malheureusement comme je l'ai dit tantôt -- assis à la même table que les jamésiens. Mais on espère bientôt avoir une entente, ce qui permettra, je pense, aux deux communautés de s'asseoir et de partager leur appréhension et leur avenir dans ---

LE PRÉSIDENT: Est-ce que ça fait comme d'habitude? Essayer de trouver une manière d'avoir la même conclusion sur chaque mine? Par exemple, une mine de diamants, est-ce que c'était une concertation dans les deux communautés?

M. GAMACHE: Non, c'est vraiment séparé. La CREBJ et la conférence régionale, l'ARC, si on peut dire -- l'Administration régionale Cree -- c'est deux entités complètement différentes.

Et avec la nouvelle gouvernance, on va mettre sur pied, nous l'espérons, une table commune où les deux communautés, comme je vous disais tantôt, vont pouvoir partager, échanger sur le développement de la région entière. Ce qui est pas le cas, malheureusement, actuellement.

LE PRÉSIDENT: C'est la nouvelle gouvernance qui sera en place quand?

M. GAMACHE: Bien écoutez, ce qu'on nous

dit, sans rentrer dans le secret des Dieux, qu'une signature est éminente pour la fin du mois de juin.

LE PRÉSIDENT: Merci.

Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Non. Merci. Ça va.

LE PRÉSIDENT: Dr. Barriault?

MEMBRE BARRIAULT: Juste une question.

Puis la CREBJ, jusqu'à cette heure, pensez-vous que la consultation de la part de Strateco a été suffisante pour discuter du projet?

M. GAMACHE: Bien, du côté des jamésiens, oui. Elle a été depuis 2009, depuis que je suis maire et impliqué en politique municipale et régionale, je vous dirais que oui.

Plusieurs consultations ont eu lieu chez nous. Plusieurs consultations avaient des experts indépendants qui sont passés chez nous, autant à Chapais et à Chibougamau pour expliquer. Les citoyens se sont rendus nombreux sur place, posé des questions.

Et on avait aussi des gens, comme je vous disais, on est issu du monde minier, on avait des gens qui avaient vécu des mines d'uranium par exemple à Elliott Lake, des gens qui avaient minés dans ces mines là, qui vivent parmi nos populations et qui nous disaient que c'était des mines similaires à ce qu'on retrouvait sur le

territoire en terme de cuivre et d'or.

Et même que maintenant, la ventilation était encore meilleure que tout ce qu'on retrouvait au niveau des autres mines canadiennes.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

C'est tout Monsieur le résident.

LE PRÉSIDENT: Dre McDill?

MEMBRE McDILL: Merci.

Je comprends, je crois, les avantages économiques pour Strateco.

Mais peux-tu expliquer pour moi, s'il vous plaît, les implications de ce projet d'exploration pour les gens, les gens pour Chibougamau, pour Chapais, pour Mistissini?

M. GAMACHE: En termes économiques?

MEMBRE McDILL: Les avantages toutement, économiques also.

M. GAMACHE: C'est sûr qu'au niveau économique c'est de l'emploi. C'est de l'emploi pour nos jeunes. C'est de l'emploi pour les gens qui sont dans le domaine minier. C'est de l'emploi pour les différents fournisseurs de services et de biens.

MEMBRE McDILL: Peut-être combien?

M. GAMACHE: Combien? Je pense qu'il faudrait poser la question à Strateco qui pourrait vous

donner un meilleur chiffre. J'imagine qu'ils ont fait ces études-là.

M. HÉBERT: Guy Hébert pour Strateco.

Actuellement, depuis 2006, comme on l'a dit, on a investi environ 110 millions. Là-dessus, il y en a eu plus de 20 millions qui ont été fait avec des consortiums Crees. Fait qu'il y a eu beaucoup d'argent.

Actuellement, on a un contrat de quatre ans avec Escam (phon.), Sodesco (phon). Escam (phon.), c'est une compagnie du conseil Cree de Mistissini; contrats pour fournir la nourriture, le camp, l'entretien, le personnel, les chefs cuisiniers, ces choses-là. C'est une entente avec Escam (phon.), qui eux autres ont sous-contracté Sodesco (phon.) avec le conseil Cree de Mistissini.

On a une entente aussi, quand on faisait la route d'hiver, c'était supervisé par les Crees, une compagnie Cree de Mistissini. On a plusieurs ententes.

Pour la piste d'atterrissage, ça été faite avec un consortium du Lac Saint-Jean et les Crees de Mistissini. Et, comme j'ai dit, on a investi à peu près -- tout le fuel vient de Crees de Mistissini, on passe par des entreprises Crees de Mistissini depuis le début.

On a favorisé honnêtement jusqu'à maintenant plus les entreprises Crees de Mistissini que de Chibougamau, ce qui nous a été souvent rappelé.

Mais c'est certain qu'ici aussi on fait affaire, on fait affaire à l'aéroport; on a des services; on a des entrepôts ici. Tout passe par Mistissini -- Chibougamau, excusez-moi.

Et, comme j'ai dit, notre directeur des relations et des communautés ici est basé à Chibougamau. Et tout ce qu'on va avancer, on a travaillé avec le Cégep au niveau de la formation, les ententes, pour la formation parce que c'est donné ici. Plus qu'on va aller, plus que ça nous a été exprimé, comme je vous dis, assez fortement par les gens de Chibougamau qu'ils voudraient faire plus d'affaires avec nous.

Mais c'est certain qu'au stade qu'on est rendu -- par exemple une des exigences, c'est d'avoir un entrepreneur minier spécialisé qui est un entrepreneur de Régina en Saskatchewan. C'est certain que c'est un très gros contrat.

Mais lui, il va emmener ses surintendants puis il va prendre en autant que possible la main d'œuvre locale. Puis avec les années, encore une fois, pendant trois-quatre ans, il va former de plus en plus, que ce soit des gens d'ici ou des gens de Mistissini ou de la région de la Baie-James, pour former.

Pour nous, c'est beaucoup, beaucoup plus avantageux d'avoir des gens qui vivent ici que à Montréal

ou à Québec ou partout, surtout en Saskatchewan.

Et plus qu'on va développer ce secteur-là -- mais en toute honnêteté, jusqu'à maintenant on a mis beaucoup d'emphase avec les entrepreneurs de Mistissini, en relation Mistissini. On a quand même des entrepreneurs qui nous fournissent à -- Jos Ste-Croix qui est ici, qui fournit la main d'œuvre, l'équipement aussi. On fait affaire le plus possible. Jusqu'à maintenant on a une prévision de plus de 20 millions de contrats en collaboration des Crees de Mistissini.

MEMBRE McDILL: CCSN?

En général?

M. JAMMAL: Ramzi Jammal, pour l'enregistrement.

On peut rien ajouter, on a rien à ajouter. Mais on doit surveiller le progrès; c'est-à-dire le progrès au niveau de relations entre les municipalités. Les relations surtout avec Strateco et la communauté autochtone.

Parce que quand ils reçoivent leur permis, ils doivent avoir sur place un programme d'information publique. Mais notre mandat c'est la sûreté, c'est pas un mandat économique. Mais on va surveiller qu'il y a un équilibre qui se trouve partout.

MEMBRE McDILL: Et est-ce qu'il y a les

avantages pour la santé?

M. JAMMAL: Surtout oui -- Ramzi Jammal encore une fois pour l'enregistrement.

C'est bien connu, l'avantage économique pour améliorer la santé. Et puis, surtout le rapport qui a été publié en Saskatchewan, le nord de Saskatchewan. Le rapport a été émis par Saskatchewan Health pour les communautés en nord. Et puis ça a démontré l'avantage économique.

Le rapport en principe, pas comme principe -- la référence de rapport au niveau de la santé, la prolongation de la vie, l'état social et l'état de la santé à améliorer. Alors ce rapport est disponible je pense sur notre site Web et en public. Et puis on peut faire référence à ça.

Je passe la parole à Dre Thompson si elle veut ajouter quelque chose d'autre.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que je pourrais ajouter une petite question?

Est-ce que, monsieur le maire, vous avez -- est-ce que vous avez fait partie des missions en Saskatchewan? Et est-ce qu'il y a des raisons qui étaient intéressantes pour nous, pour vous?

M. GAMACHE: Steve Gamache.

Oui, j'ai fait partie de la mission en

Saskatchewan. Et oui, la mission a répondu à beaucoup de nos questions, de nos interrogations. Parce que lors de la mission, nous avons rencontré évidemment les autochtones qui vivaient de -- près de ces gisements là, qui vivaient également comme employés de ces gisements là. Des différents partenaires de Areva ou encore Cameco en Saskatchewan, différents ministères également. Donc les réponses qu'ils nous ont données nous ont rassurées. En tout cas, moi m'ont grandement rassurées.

LE PRÉSIDENT: Vas-y.

M. JAMMAL: Merci monsieur le président, Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

Je dois me corriger, monsieur le président. Le rapport est public sur le site de la santé en Saskatchewan, mais c'est tout.

Je donne une promesse à tout le monde ici qu'on doit faire un lien de notre site Web de la Commission pour que ce rapport soit public sur notre site. Alors je me suis trompé, le rapport est public sur le site du Gouvernement de la Saskatchewan, mais pas sur notre site Web. Alors on va mettre le lien tout de suite.

LE PRÉSIDENT: Merci.

Dr. McDill?

Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Oui.

Je voudrais aborder un point qui est abordé dans le rapport de Monsieur Gamache. À la page 11, lorsqu'il dit qu'il y a eu des études environnementales et tout repose sur un certain nombre d'études qui ont été faites, puis tout est correct, il y a un point à ce niveau-là. C'est 6.1 à la page 11. Le deuxième point du paragraphe, c'est :

"Afin d'évaluer avec plus de précision les impacts sur l'environnement, des études de base, états initiaux des lieux ou attributions, sont effectués sur le site depuis 2007."

On a abordé ce point-là brièvement hier, mais je voulais, de toute façon, revenir sur ce point pour demander exactement qu'est-ce qu'il reste à faire, qu'est-ce qui a été fait puis qu'est-ce qu'il reste à faire, comment ça doit être fait et le temps que ça doit prendre.

J'adresse ma question au personnel.

D'abord, est-ce que c'est le cas que c'est amorcé depuis 2007? Ça fait quand même cinq ans là.

M. LeCLAIR: Si je pouvais vous demander de reposer la question parce que je l'ai pas complètement entendue.

MEMBRE HARVEY: Bien, je me dis, il y a l'état initial des lieux. Je pense qu'on l'a abordé

brièvement hier, c'est l'étude de base là, le « base case », si on veut.

Et, moi, je voudrais savoir, compte tenu que ça fait cinq ans déjà qu'on prend des données, qu'est-ce qu'il reste à faire? Quelles sont les données?

Parce que vous avez souligné dans le rapport, dans votre propre CMD, qu'il y avait des éléments manquants. Fait que quels sont les éléments manquants?

Donc, qu'est-ce qu'il reste à faire pour les obtenir? Et comment ça doit être fait? Et selon quel échéancier?

M. LeCLAIR: Jean LeClair.

Je veux juste vous diriger au Manuel des conditions de permis qui relève et qui souligne les points importants au point de vue du programme de surveillance et le programme pour s'assurer qu'on a les données pour le projet.

J'essaie juste de le trouver là dans ...

Ce qu'on a c'est les mesures aquatiques qui est l'élément important où on trouvait qu'il y avait un manque de données principales.

Les conditions de permis font en sorte que les activités autorisées ne peuvent pas s'entreprendre tant que les données ont pas été accumulées. Fait que ce qu'on a dans notre condition de permis c'est que Strateco

ne serait pas en mesure, disons, de commencer à déverser des effluents dans l'environnement tant que les données ont pas été accumulées au point de vue de ce qu'on appelle le « baseline » parce que c'est des mesures des conditions aquatiques qu'il faut accumuler.

Fait que c'est la condition de permis qui fait en sorte qu'ils sont pas en mesure et ne seront pas permis de déverser des effluents dans l'environnement tant qu'on n'a pas ces données-là.

Je pense qu'on calcule d'environ un 12 mois peut-être que Strateco seront plus en mesure de fournir plus de détails mais c'est la question de s'assurer qu'on a les données des conditions existantes avant qu'on commence à déverser les effluents dans l'environnement.

MEMBRE HARVEY: Oui, je comprends très bien. Je comprends très bien le système mais je me dis: Comment se fait-il qu'on n'a pas encore ces données-là?

Qu'est-ce qu'il faut aller chercher dans l'environnement?

M. JAMMAL: Si vous permettez, Monsieur Harvey, à vous décrire un peu le processus et puis on va donner d'une façon précise qu'est-ce qu'on cherche de maintenant ce qui est le Demandeur.

Alors, le processus: le personnel a évalué d'une façon rigoureuse les programmes qui ont été établis

par le Demandeur. C'est-à-dire qu'on a comparé ce que le Demandeur a présenté contre l'exigence réglementaire et les données qu'on a d'autres mines ou bien d'autres explorations.

Alors, on a établi une base, une base pour s'assurer que le programme présenté par le Demandeur rencontre l'exigence réglementaire de la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire.

Maintenant, avant qu'ils commencent leurs travaux, c'est-à-dire que, avant qu'ils commencent à exploiter ou effectuer des travaux sous le permis de la Commission Canadienne -- si la Commission décide d'émettre un permis -- à ce moment-là, ils doivent faire leurs travaux sous un programme, une étape à la fois, pour s'assurer que les données qu'on a eues qui étaient basées sur des modèles, qui étaient basées sur notre connaissance réglementaire, soient correctes.

Ça veut dire qu'on a évalué avec des marges de sécurité pour qu'on puisse mettre sur place et qu'on s'assure que les programmes proposés et les travaux qui seront effectués dans le futur sous le permis seront effectués d'une façon sécuritaire pour le public, l'environnement et c'est ce qu'on cherche.

Alors, l'écart c'est pas un gros écart. C'est un écart qu'on doit obtenir cette information.

MEMBRE HARVEY: Mais, moi, ça répond pas du tout à ma question dans le sens que l'état des lieux est indépendant de ce qu'y vont faire. L'état des lieux et ce qui existe actuellement: c'est la qualité de l'eau, c'est la qualité du terrain, des plantes.

Je ne sais pas s'il y a des mesures à prendre sur la végétation aussi mais c'est un portrait qu'on veut de ce qu'il y a sur le site avant qu'on commence à faire des choses.

Je vois pas que c'est lié à des programmes.

LE PRÉSIDENT: Mais je propose qu'on laisse au Staff de trouver la bonne réponse parce que c'est pas le problème de l'Intervenant ---

MEMBRE HARVEY: Non, mais c'est parce que j'aimerais ---

LE PRÉSIDENT: Alors, maintenant, j'aimerais finir avec l'Intervenant ---

M. JAMMAL: On l'a trouvé.

DR. THOMPSON: Monsieur Binder ---

M. JAMMAL: On a trouvé la portion du permis ---

DR. THOMPSON: C'est ça.

M. JAMMAL: --- et la portion du MCP, le Manuel des Conditions de Permis, qui exige la formation.

Alors, Dr. Thompson va le lire. On va

faire la traduction là.

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour l'enregistrement.

Si vous regardez le Manuel des Conditions de Permis, c'est à la page 49 de 63. C'est la section 3.1.15.2 et la condition de permis dit:

« Le titulaire de permis devrait regrouper en un seul document les données de référence sur l'environnement et le soumettre à la CCSC dans les 12 mois suivant la délivrance du permis. »

MEMBRE HARVEY: Mais ces données de référence-là, peut-être qu'on pourra ---

DR. THOMPSON: Oui.

MEMBRE HARVEY: --- l'obtenir autrement là pour pas retarder Monsieur Gamache.

Mais ces données-là que je voudrais avoir, quelles sont ces données-là?

Parce que, je sais pas, hier, Monsieur Hébert semblait dire: Mais on va recueillir ces données-là là dans les prochaines années mais ...

Mais on pourra -- je pense qu'on devrait y revenir un peu plus tard pour vous donner le temps là de ...

LE PRÉSIDENT: Oui, et ---

DR. THOMPSON: Juste pour confirmer, on a la liste. Je vais donner l'information dans quelques minutes.

LE PRÉSIDENT: O.k.

Mais pour le maire, il faut continuer avec l'indication pour le maire. S'il vous plaît.

Alors, Dr. Barriault, avez-vous d'autres questions?

MEMBRE BARRIAULT: Oui, pour le maire, dans le passé, vous avez fait des évaluations des projets miniers puis vous avez été élevé dans le domaine minier.

Le projet de Strateco à l'actualité, comment est-ce que ça compare aux projets avec lesquels vous avez été impliqués dans le passé et est-ce qu'il y a une lacune qui existe dans leur planification?

M. GAMACHE: Steve Gamache.

Écoutez, depuis, je vous dirais, Chapais a été fondé en '55 et si on remonte au début de nos municipalités en Jamésie -- Chibougamau c'était '54 -- c'est clair que, au début des années '50 et '60, il y avait pas beaucoup d'études qui se faisaient.

Maintenant, c'est de plus en plus réglementé, normé, sévère et lorsque nous avons justement pris connaissance du dossier au niveau de Strateco puis on a vu qu'il y avait la Commission Canadienne de Sûreté

Nucléaire, on s'est sentis très rassurés parce que ça allait très très très loin au niveau de toute la réglementation, tous les aspects qui étaient couverts par les demandes tant au niveau -- surtout au niveau environnemental.

MEMBRE BARRIAULT: Alors, pour répondre, vous êtes satisfaits de l'approche que ça s'en va avec supervision de la CCSN?

M. GAMACHE: Nous sommes très satisfaits et, comme on le disait dans le mémoire, nous sommes très impressionnés également par toute la multitude de demandes qui sont faites à des promoteurs justement pour défendre leur projet pour s'assurer, justement, que ça réponde au développement durable.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: Dr. McDill, autres questions?

J'en ai deux: Votre soumission avec la Partie 3.4:

« Les entreprises minières doivent favoriser la responsabilité sociale dans le processus décisionnel. »

Alors, moi, j'aimerais savoir, sans avoir le consensus, qu'est-ce que le Proponent doit faire?

Si on ne pouvait pas avoir un consensus communautaire, qu'est-ce qu'il faut faire, quant à vous?

M. GAMACHE: J'aimerais que vous reformuliez, s'il vous plaît, votre question, j'ai mal saisi.

LE PRÉSIDENT: Si la communauté n'est pas d'accord avec un projet, qu'est-ce qu'il faut faire?

M. GAMACHE: Bien, il y a différentes raisons pour lesquelles une communauté peut être en désaccord mais si c'est par un manque d'information, je pense qu'il faut redonner plus d'information.

Quand toute l'information disponible aura été présentée à la population et qu'une population se prononcera contre, mais, écoutez, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse?

Mais, dans notre cas, au niveau des jamésiens, l'information, les consultations, les séances d'information qui ont été données nous satisfassent amplement.

LE PRÉSIDENT: Alors vous avez fait un petit sondage de votre communauté?

M. GAMACHE: On n'a pas fait de sondage proprement dit sauf que lorsque nous avons fait des consultations, lorsqu'on parle d'uranium dans nos communautés, que la population est invitée, il y a pas de

manifestations à l'égard de ce genre de projet-là.
Évidemment il y a des gens qui se questionnent mais dans l'ensemble des réponses ont été satisfaisantes pour les citoyens.

LE PRÉSIDENT: Merci.

Pour Strateco, la recommandation d'un document à page 6, alors si la CRE de la Baie-James recommande, il y a quatre recommandations, est-ce que vous êtes d'accord avec ces recommandations?

M. HÉBERT: Guy Hébert pour Strateco.

Tout à fait d'accord.

LE PRÉSIDENT: O.k., merci.

Autres questions?

Merci beaucoup.

Alors, on va prendre une pause de une heure; ça nous donne 2h10. O.k?

Merci.

M. LEBLANC: Et vous allez probablement constaté que la traduction en Cree est disponible depuis environ 1h30. Merci beaucoup.

--- La séance est suspendue à 13h12

--- La séance est reprise à 14h16

LE PRÉSIDENT: O.k. Nous sommes prêt,

d'accord.

Le prochain mémoire est présenté par la table jamésienne de concertation minière et porte le numéro de document CMD 12-H7.8. Messieurs Folco et Simard, vous avez la parole.

12-H7.8

Exposé oral par la Table jamésienne de concertation minière

M. FOLCO: Merci Monsieur le Président.

Alors, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Commissaires. Donc, je me présente, Pierre Folco, président par intérim de la Table jamésienne de concertation minière, la TJCM, et je suis en compagnie de monsieur Régis Simard qui est le directeur général de la TJCM.

La présentation résumera la description et les mandats de la TJCM et par la suite nous présenterons la position sur le projet technique du projet Matoush de Strateco. Nous vous remercions d'emblée et remercions d'emblée la Commission pour la tenue de ces audiences publiques qui est un bel exercice démocratique.

Donc, qu'est-ce que la TJCM? C'est un

organisme à but non lucratif qui a été créé en 2001 avec un de ses objectifs étant le développement régional, sectoriel, et dont le rôle principal est de conseiller les instances décisionnelles en émettant des avis techniques sur la problématique particulière relative au secteur minier.

La TJCM compte parmi ses membres des représentants des sociétés minières, d'entreprises de service, d'institutions d'enseignement et d'organismes et ministères concernés. À noter qu'elle est, par résolution, l'interlocuteur privilégié de la CREBJ.

Sa mission est de promouvoir le développement minier durable sur le territoire de la Baie-James et sur l'ensemble de la région nord du Québec par le biais de la concertation entre l'industrie, les divers paliers de gouvernement, les organisations de la société civile et les communautés tout en assurant la maximisation des retombés sociaux économiques pour les populations résidentes du territoire.

À ce titre, la TJCM siège sur de nombreux comités sectoriels. On pourra y revenir un petit peu plus tard.

Également, depuis 2011, la TJCM oriente ses interventions suivant la démarche assembliste, soit agir de façon créative et équilibrée à ce que les différentes

visions du développement durable se rejoignent et s'entendent.

Donc la position de la TJCM à l'endroit du projet Matoush de Strateco se développe à partir de trois thèmes et dont je laisse le soin de monsieur Régis Simard de les présenter.

M. SIMARD: Merci Pierre.

Donc, dans un premier temps je veux juste faire référence à la page couverture de notre mémoire qui présente une trainée de blocs uranifères de la région des Otish, donc une trainée de blocs uranifères là c'est à la surface. Juste pour montrer que la radioactivité, ça fait partie de notre milieu de vie; ça fait partie de notre milieu naturel.

Donc, notre mémoire est le résultat d'un processus concerté en lien avec notre mission et des positions régionales établies par nos partenaires. Effectivement, je dirais même plus, y a quatre grands thèmes qui sont détaillés dans notre mémoire.

Le premier étant la diversification minérale en tant que moteur de croissance économique pour le territoire de la Baie-James. Depuis 50 ans, l'économie régionale fluctue en fonction des métaux traditionnels exploités sur le territoire -- on parle principalement de l'or, le cuivre et le zinc.

Donc le développement de notre potentiel minéral diversifié favorisera une stabilisation de l'économie régionale et je dirais même provinciale, en particulier et surtout, grâce aux métaux reliés à l'énergie qui est une position régionale établie exprimée dans de nombreux comités dont la CREBJ, aux instances décisionnelles provinciales. On reconnaît là-dedans, au niveau de la Table, une vision intelligente et structurante.

Le deuxième élément; l'uranium en tant que substance stratégique pour la production d'énergie propre et stable considérant la demande mondiale grandissante dans de nombreux pays et que l'énergie nucléaire n'émet pas de gaz à effet de serre comme le mazout et le charbon.

Troisième élément; la définition du projet Matoush en tant que projet d'exploration avancée, comme il a été mentionné à maintes reprises depuis ce matin, advenant que le projet atteigne l'étape de l'exploitation, le processus d'obtention des permis sera entièrement à recommencer.

Quatrième élément; au niveau de l'information et de la sensibilisation, on considère qu'on a fait nos devoirs avec objectivités. Le processus n'impliquait pas les minières. On est allé en Saskatchewan; on a assisté au Forum de la Côte-Nord; et

depuis 2004, on maintient une banque de connaissances sur l'uranium et sur l'évolution de la recherche de cette substance au Québec et dans le monde.

D'autres considérations; la réglementation de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire en matière d'exploration avancée et de développement minier pour l'uranium au Canada est parmi les plus strictes au monde. La totalité de la production canadienne en uranium est dédiée à des utilisations pacifiques.

La Table jamésienne estime que le Canada a une responsabilité morale d'assurer un approvisionnement propre et sécuritaire en uranium pour desservir les besoins en énergie nucléaire de la planète. Là-dessus, je vous invite à aller voir comment ça se passe dans les mines d'uranium en Afrique, au Niger en particulier.

Le concept qui dit qu'on en veut pas dans notre cour, comme pays industrialisé, réglementé où l'exploitation de l'uranium est bien encadré, ça nous donne pas le droit de fermer les yeux sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. Soyons réaliste, la planète a besoin d'uranium et l'environnement c'est un enjeu mondial.

La Table jamésienne participe depuis 2010 à la démarche régionale de documentation et de sensibilisation sur l'uranium et a constaté que les

jamésiens n'ont pas exprimés de préoccupations majeures en lien à l'uranium, la radioactivité et la réglementation de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire.

Le personnel technique de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire a émis le 10 avril dernier une recommandation favorable à l'endroit des commissaires concernant le projet Matoush.

Et le développement du projet Matoush jusqu'à une pleine exploitation minière industrielle pourrait avoir un impact important sur les économies des communautés Crees et jamésiennes de la région en matière de formation technique et de création d'emplois durables bien rémunérés.

Afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet pour les communautés, Ressources Strateco devrait remplir les exigences suivantes: continuer d'informer les communautés de Chibougamau, Chapais et les communautés Crees de la région de tout développement significatif au niveau technique, économique, environnemental et social; mettre en place des mécanismes modernes et stricts de monitoring et de protection environnementale; mettre en place des mesures de protection radiométrique des travailleurs; favoriser l'utilisation des fournisseurs de biens et services locaux ainsi que le recrutement de main-d'œuvre locale qualifiée; et travailler de concert avec

les institutions d'enseignement de la région afin de développer des programmes de formation en préparation aux besoins futurs du projet.

En conclusion, la Table jamésienne de concertation minière appuie le projet de demande de Ressources Strateco pour un permis d'intervention pour un programme d'exploration souterraine.

Merci.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Des questions?

Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Merci, Monsieur le Président.

Quelques questions; la première -- vous mentionnez que vous avez fait quand même une bonne étude de l'ensemble -- non pas simplement du dossier mais de l'uranium en général et vous qualifiez le projet de -- que c'est un projet de développement durable.

On s'est fait présenter dans les deux derniers jours une position qui était un peu à l'opposé de ça parce que soit disant que compte-tenu que ce projet ne rencontrait pas l'ensemble des critères d'un développement durable, c'était pas un projet de développement durable.

Fait que j'aimerais entendre -- vous entendre sur ça.

M. SIMARD: Que le projet ne répondait pas à tous les critères du développement durable en terme économique, de protection de biodiversité et des attentes sociales?

MEMBRE HARVEY: Ben, pour être plus précis, c'est que y avait un certain nombre -- 12 ou 16 critères pour qu'un projet soit dans le développement durable, et que le projet qui était devant nous rencontrait pas l'ensemble de ces critères.

M. SIMARD: En tout cas, en autant que je suis concerné, pour qu'un projet réponde à des critères de développement durable, il faut qu'il y ait vraiment une vision équilibrée avec les trois aspects du développement durable qui sont les aspects économiques, de protection de la biodiversité et les attentes sociales.

Donc le concept de développement durable pour moi repose sur l'équilibre entre ces trois aspects-là. Moi, c'est de même que je le vois.

MEMBRE HARVEY: Je vous demande ça parce que -- oui, à mon sens je pense que les personnes qui nous ont présenté ça partaient des mêmes principes que vous. Sauf qu'ils -- je pense qu'ils détaillaient chacun de ces éléments-là et étudiaient le projet à la mesure de chacun de ces éléments qui étaient dans -- évidemment dans le social, dans l'économique et dans le humain.

Fait que -- non, je voulais -- et parce que -- êtes-vous allé plus loin dans l'évaluation que de dire, oui, ils rencontrent ces trois éléments-là?

M. SIMARD: Ben, on considère que le projet -- en répondant premièrement aux critères de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, ils répondaient aux normes environnementales.

Au niveau économique, évidemment c'est sûr que si le projet a un niveau de rentabilité important parce que on considère que une mine faut qu'il y ait un niveau de rentabilité important pour que ça soit durable, pour que ça crée vraiment des emplois durables.

Puis au niveau des attentes sociales, ben au niveau des jamésiens -- c'est sûr qui reste du travail à faire là, on le mentionne à la fin de notre mémoire là au niveau de nos conditions, mais on considère aussi que ce processus là est en cours.

Puis si on considère les trois aspects ensemble, ben on atteint un équilibre puis que le projet va répondre éventuellement aux critères du développement durable.

MEMBRE HARVEY: Mais en vous inscrivant en ce sens, est-ce que le fait que -- par exemple qu'une communauté comme Mistissini ne soit pas en faveur du projet infirme un peu cette notion de répondre au

développement durable?

M. SIMARD: Que le fait que une des communautés soit contre le projet? Peut-être, je peux pas ---

MEMBRE HARVEY: Est-ce que -- je vais aller -- pas plus loin mais c'est une sous-question. Vous avez amassé un certain nombre d'information, de documents, de la documentation de données sur l'uranium, c'est ce que j'ai cru comprendre de votre présentation.

Est-ce que ces données-là ont, d'une façon ou d'une autre, été partagées, par exemple, avec les communautés autochtones?

M. SIMARD: Non. On ramasse des banques d'information, on se tient informé, on développe une culture de stratégies. Mais, non, cette information-là n'a pas été partagée avec les communautés autochtones.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que les Crees fait partie de votre -- membres?

M. SIMARD: En principe, y a un siège d'observateur qui est toujours présent pour les Crees. Cependant, depuis la création, on a eu peu de présence et peu de réponse du côté Cree ---

LE PRÉSIDENT: C'est seulement ---

M. SIMARD: --- à la participation à ---

LE PRÉSIDENT: Ça c'est seulement un?

M. SIMARD: Oui, un siège d'observateur, oui.

M. FOLCO: Mais on siège sur plusieurs comités ensembles, des comités provinciaux et régionaux dont le Groupe de travail Mines du Plan Nord, la Table de concertation sur la conservation pour la protection du territoire, sur le Comité de mise en valeur du potentiel minéral du nord du Québec.

Puis on peut -- je peux vraiment affirmer que les Crees et les jamésiens sont vraiment très proches dans leurs positions puis on les considère vraiment comme des alliés là-dedans. Donc on travaille en collaboration dans ces comités-là.

Mais au niveau de la structuration régionale -- je pense que ça été mentionné ça matin par le maire de Chapais, Monsieur Gamache -- y a une restructuration qui s'opère présentement pis c'est pour le mieux.

LE PRÉSIDENT: Merci.

Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Juste pour voir le membership, dans votre organisation là y peut avoir combien de personnes et ça représente combien de secteurs?

M. SIMARD: On a parlé de tous les secteurs représentés, donc le mandat des membres c'est d'adopter un

plan d'action annuel. Donc ce plan d'action là devient vraiment un argument pour nous pour développer des projets structurants.

Lors de la réunion des membres, on parle -- lors de l'adoption du plan d'action -- on parle d'une cinquantaine à une soixantaine de représentants des divers organismes, ministères, compagnies qu'on mentionnait tout à l'heure.

Donc le principal mandat -- comme je le disais -- c'est d'adopter un plan d'action annuel avec des priorités bien établies. Ça devient un argument important pour nous pour financer des projets structurants.

MEMBRE HARVEY: Merci.

LE PRÉSIDENT: Dr. Barriault?

MEMBRE BARRIAULT: Merci, Monsieur le Président.

Selon votre opinion, avez-vous aucun doute que le programme Matoush peut être fait d'une manière complètement sécuritaire pour l'environnement?

M. FOLCO: Pierre Folco.

En considérant toutes les normes qui sont établies au Canada, qui sont parmi les plus strictes au monde, je pense que d'après le cheminement qu'on a pu faire, je pense qu'on peut rester dans les cadres de choses très, très sécuritaires.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT: Dre McDill.

MEMBRE McDILL: Est-ce que vous croyez que ce projet d'exploration avancée est comparable aux autres projets d'exploration en ce qui concerne la "social acceptability"?

M. FOLCO: Pierre Folco.

Donc c'est certain -- habituellement, nous du côté minier, un projet d'exploitation et d'exploration, dans le fond nous on est heureux sur le territoire. Il y a une grande diversification au niveau des substances. Donc y a des projets -- je pense que chaque substance a des avantages et des désavantages, des inconvénients, un impact sur l'environnement.

Nous, de notre côté, évidemment l'uranium est une substance mail elle doit être traitée de façon équitable par rapport aux autres qui aussi ont des inconvénients. Donc c'est de trouver le meilleur équilibre possible pour accommoder les communautés ou l'environnement, ou l'économie dans ce cadre-là.

Donc pour nous, ça semblerait quelque chose équitable à un autre projet.

MEMBRE McDILL: Merci.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: En lisant vos conclusions, le quatrième point c'est:

"Considérant que la production d'énergie nucléaire a une empreinte restreinte sur le milieu physique et les écosystèmes en comparaison à d'autres formes d'énergie, dont l'électricité."

On peut parler -- mettons régionalement sur une empreinte restreinte -- le type de projet, parce que là je vais pas plus loin -- mais vous voulez dire quoi exactement par ça? Parce que ceux qui suivent la filière nucléaire nous disent, "Ben voilà, y a ci, y ça, on a pus grand-chose, ça va jusqu'aux déchets, on aura ..."

Comment vous voyez ça et dans quelle mesure ça fait partie de vos préoccupations?

M. SIMARD: Évidemment, ce questionnement-là a été adressé quand on est allé visiter des mines en Saskatchewan, là on a quand même plusieurs décennies d'expérience. Puis les réponses qu'on a reçues là-bas étaient vraiment satisfaisantes par rapport l'impact sur l'ensemble du territoire puis dans le milieu.

Puis là-dessus, au niveau de la qualité de l'information, je pense que c'est déterminant aussi au niveau -- du niveau d'acceptabilité social.

Fait que ce voyage-là en Saskatchewan, y a vraiment été déterminant. Puis je donnerais comme exemple, y est pas ici mais le Maire de Sept-Îles, Monsieur Lévesque, qui a participé au voyage, lui là dans son discours là y était, y donnait aucune signe qu'y était favorable au projet tant et aussi longtemps qu'y a pas été en Saskatchewan.

Puis quand il est revenu de là-bas, j'étais en même temps que lui lors d'une commission parlementaire sur le projet de la loi des mines, puis y a vraiment exprimé publiquement, ça c'est sur les vidéos de l'Assemblée nationale que aujourd'hui suite à ce voyage-là, si ses enfants voulaient travailler dans les mines d'uranium bien il les encouragerait.

Donc, moi je pense que le fait d'aller à Saskatchewan, je pense que c'est une responsabilité qu'on a comme citoyen, comme professionnel que de faire les efforts nécessaire pour aller chercher de la bonne information, on est un pays qui a une longue histoire au niveau de l'uranium puis de prendre un opinion au Québec sur cet enjeu-là sans prendre la peine d'aller le voir en Saskatchewan, moi, je pense qu'il y a des questions à se poser.

MEMBRE HARVEY: Merci.

Pour ce qui est de la deuxième -- deuxième

volet de ma question, c'était la filière nucléaire. Dans quelle mesure, si on considère que localement, y a pas de problèmes mais ça va être rentable pour la région, il va y avoir des retombés économiques.

Est-ce que vous avez regardé un peu la suite des choses et -- vous l'avez mentionné un peu tantôt en disant qu'on a une responsabilité si y a besoin d'uranium dans le monde, on a une responsabilité à en fournir si c'est pour aider d'autres pays.

Mais avez-vous considéré aussi les déchets et qu'est-ce qui résulte -- le côté je dirais un peu plus négatif de la filière?

M. FOLCO: Pierre Folco.

Donc c'est certain que c'est à considérer. Comme on dit chaque méthode où y a développement d'énergie a des avantages et aussi des désavantages.

On peut parler aussi de ce qui est criant en ce moment-ci c'est le bilan de gaz à effet de serre sur la terre. Y a de nombreuses études qui mettent un cri d'alarme de plus en plus pressant et y a des intermédiaires à envisager à ce niveau-là.

Parce que si on continue la production d'énergie avec les hydrocarbures, y a des choses qui ne sont peut-être pas visible dans l'air mais je pense que l'impact sur la santé des gens est beaucoup plus grand que

quelque chose qui est très encadré et qui a des résidus, c'est bien connu, comment on les traite, ça c'est bien encadré.

Par contre les gaz à effets de serre, on a l'effet mesquin, c'est dans l'air. Mais c'est difficilement estimable combien de personnes sont vraiment affectées, au niveau des naissances, les enfants, les problèmes pulmonaire, y a un impact très grand aussi de ce côté-là. Donc faut toujours regarder quelque chose de global effectivement dans ces choix de société-là.

MEMBRE HARVEY: Et votre vision au sujet des énergies vertes, des énergies éoliennes?

M. FOLCO: C'est un tout. Je pense qu'on tente toujours -- l'homme tente à avoir le minimum d'impact sur son environnement, y a des techniques qui sont en développement. On passe de -- le pétrole a été comme une source du développement économique. Y a des passages obligés aussi pendant que la technologie se développe.

Éventuellement, il va y avoir la fusion nucléaire qui va amener d'autres procédés qui normalement au niveau bilan rejet sera beaucoup supérieur. Mais les énergies vertes font parties du décor effectivement puis on rappelle toujours que sur le territoire de la Baie-James, les aimants étaient rares; ces choses-là qui

pouvaient fabriquer des aimants au niveau des éoliennes.

Je pense qu'y faut pas fermer aucune, faut toujours être complémentaire. C'est commun dans un portefeuille d'investissements boursiers faut vraiment diversifier, ne jamais négliger une des sources par qu'elle est complémentaire toujours dans le portait.

MEMBRE HARVEY: Je vous remercie.

M. SIMARD: Je rajouterais même quelque chose là-dessus là. On a même vu dans l'information qu'on a accumulée qui a des pays présentement qui sont en train de stocker leurs déchets parce qu'il y a des nouvelles technologies au niveau du rendement de la soustraction de l'uranium, du minerai-là, qui sont très, très prometteuses.

Puis y a même des pays qui prennent la stratégie présentement de garder leurs déchets en prévision du développement de ces nouvelles technologies-là.

LE PRÉSIDENT: Autre question?

J'ai seulement une question, à page 10, vous avez une liste des exigences pour obtenir et assurer l'acceptability sociale.

Alors, d'où vient cette recommandation et est-ce que vous êtes sûr de remplir les exigences ici, Strateco pourrait avoir l'acceptation pour ce projet?

M. SIMARD: C'est un processus évolutif que de s'entendre sur ces thèmes-là. Donc la Table jamésienne participe à des comités régionaux d'établissement de stratégies par rapport à l'acceptabilité sociale.

C'est quand même un concept relativement nouveau. Il faut établir des balises, des critères comme ça l'a été pour d'autres enjeux dans le passé donc c'est -- les choses qui sont mentionnées ici viennent d'un processus de concertation régional. Donc on pense nous que c'est raisonnable que de faire ces demandes-là à Strateco.

LE PRÉSIDENT: Mais il y a des gens qui ne croient pas que le projet de uranium c'est un projet qui demande un moratoire partout au Québec; alors que penses-tu?

Est-ce que ces gens -- est-ce que des gens pourraient être convaincus que c'est un bon projet à suivre?

M. SIMARD: Que c'est un bon projet parce que ce qu'on demande c'est -- oui, c'est un projet sécuritaire, oui. Mais je veux dire, c'est un bon projet parce que ce qu'on demande, c'est des retombées significatives puis déterminantes. Je suis pas sûr de comprendre la question.

LE PRÉSIDENT: Il y a des gens qui veulent

abolir tous les projets d'uranium. Et je me demande si, à suivre des exigences comme ça, est-ce que ça pourrait convaincre les gens pour supporter un projet comme ça?

M. FOLCO: Pierre Folco.

Donc je vois avec les audiences, on a une diversification au niveau des opinions et ces choses-là. C'est intéressant.

Éventuellement quand vous allez avoir la compilation, la nature des inquiétudes des gens, y a des choses qu'on peut toujours éduquer et faire de l'éducation, essayer d'informer la population.

Cependant, moi je suis toujours un peu curieux voir les arguments, si ce n'est qu'émotif, ça prend quelque chose d'un petit peu plus fondé comme argumentaire.

Donc, je devine à la fin, dans votre bilan, il va y avoir des inquiétudes qui vont être listées, ces choses-là. Mais c'est de voir un peu la profondeur de l'argumentation. Est-ce que ça menace vraiment la sécurité des gens? Faut apporter des faits toujours à ces oppositions-là. C'est ce que j'aimerais bien prendre connaissance.

Et je devine qu'à la fin, dans votre rapport, on va avoir certains éléments qu'est-ce qui fait en sorte que ce projet-là n'est pas accepté concrètement.

LE PRÉSIDENT: Strateco, êtes-vous d'accord avec cette recommandation?

M. HÉBERT: Guy Hébert pour Strateco.

J'ai pris le temps de les lire; oui, on est d'accord avec ça.

LE PRÉSIDENT: O.k.

Autres questions?

Alors merci beaucoup.

M. LEBLANC: Le prochain mémoire qui était à être présenter par le Député de Manicouagan, monsieur Jonathan Genest-Jourdain qui portait le document CMD H7.14, H7.14A, on nous a informé que Monsieur Jourdain aimerait qu'on traite son mémoire avec les autres mémoires écrits.

Donc le président va maintenant annoncer le prochain intervenant. On reviendra sur ce mémoire-là plus tard lorsqu'on fera les autres interventions écrites.

Merci.

LE PRÉSIDENT: Merci Marc.

Alors le prochain mémoire est présenté par la Chambre de commerce de Chibougamau et porte le numéro de document CMD 7.17.

Et c'est -- on m'a informé que c'est monsieur Alain Bradette, vice-président qui va faire la présentation.

12-H7.17

**Exposé oral par la
Chambre de commerce
de Chibougamau**

M. BRADETTE: Oui bonjour.

Monsieur le président, mon nom est Alain Bradette, je suis vice-président de la Chambre de commerce de Chibougamau qui est un regroupement volontaire de gens d'affaires et de citoyens qui compte plus de 300 membres ayant à cœur le développement économique, civique et social de la ville de Chibougamau et de la région du nord du Québec.

Les raisons qui motivent notre appui au projet de rampe d'exploration sont les suivantes.

L'industrie minière est un moteur économique puissant qui amène des retombées positives en mettant à profit l'expertise de la main-d'œuvre et les compétences de fournisseurs locaux.

De plus, les lois et normes encadrant l'industrie minière ne sont plus ce qu'elles étaient il y a 50 ans. À titre d'exemple, les programmes de suivi lors de l'exploitation et les plans de réhabilitation des sites, incluant le financement garanti, sont des mesures

qui contribuent grandement à rendre les projets miniers acceptables.

Nous faisons confiance aux divers organismes et agences tels que la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le ministère de l'environnement du Québec pour veiller au développement harmonieux des projets miniers.

L'enjeu principal de la Chambre de commerce, c'est que tout projet de développement majeur se fasse en concertation et en partenariat avec le milieu. En plus des rencontres et des communications régulières avec les élus et la population, nous comptons sur la formation d'un comité de maximisation qui devra notamment inclure des représentants du milieu des affaires de Chibougamau.

Je pense que le reste, ça résume un peu nos positions là-dessus, le reste du mémoire.

LE PRÉSIDENT: O.k. Merci beaucoup.

Alors, des questions?

Dr. Barriault?

MEMBRE BARRIAULT: Merci, Monsieur le président.

Au point de vue des retombées économiques, avez-vous regardé les diversifications qui vont être faites dans les différentes régions, ici, Mistissini,

toute autre place? Le pourcentage ou quelque chose?

M. BRADETTE: Il y a pas présentement d'étude de faite. On travaille à former des liens, si on veut, avec les gens de Strateco pour qu'ils bâtissent un petit peu ce qui est à venir à titre d'investissement ou de retombées dans notre ville, dans notre région, si on peut dire. Mais il y a pas de chiffre encore qui a été avancé véritablement par les gens de Strateco.

MEMBRE BARRIAULT: Voyez-vous aucune chose négative dans le projet?

M. BRADETTE: Bien nous, c'est sûr qu'on a confiance en vous, en le ministère de l'Environnement pour trancher là-dessus. À part de ça, c'est important, oui, d'écouter les gens du territoire puis tout ça.

Mais c'est, à titre économique, on pense que c'est très, très bien parce que -- si oui, c'est un bon moteur, les minières. Puis depuis un bout, bien, c'est assez tranquille dans le coin. Fait que si on peut avoir un différent projet qui décolle dans le coin, bien ça va nous aider à grandir.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: Merci.

Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Je vais continuer sur ce

que mon collègue -- un peu au niveau des retombées économiques.

Est-ce que, au bout de la ligne, il y a une sorte de compétition entre les municipalités ou les communautés pour avoir les retombées économiques? Parce que je vous entendais dire on travaille avec Cameco.

Je demanderai la question à Cameco après -- à Cameco, je m'excuse -- Strateco, une déformation de longue date -- à Strateco. Votre idée sur ça, est-ce qu'il existe une compétition ou ça se présente comme une certaine compétition?

M. BRADETTE: C'est sûr que les gens ont bâti des entreprises ici, ont bâti des entreprises dans la région. Puis je pense que la région est quand même assez diversifiée. Ça va être aux gens de bien démontrer l'expérience qu'ils ont, les compétences que -- qu'est-ce que nous autres on peut emmener à une entreprise en sachant qu'est-ce qu'ils ont vraiment besoin.

C'est sûr que de la compétition, dans le monde des affaires, il y en aura toujours. Mais je pense que ça peut se faire dans un respect de chacun.

MEMBRE HARVEY: Je me tournerai vers Monsieur Hébert. Comment vous entrevoyez ce partage?

M. HÉBERT: Guy Hébert.

Je pense que le partage, au fur et à mesure

que le projet va avancer, les besoins vont se définir. C'est certain qu'au début, avec un entrepreneur de l'extérieur, lui va s'approvisionner ici, il va regarder les disponibilités des choses.

Et c'est certain qu'une mine ou un projet d'uranium, ça demande beaucoup de ciment entre autres. Il y a sûrement un entrepreneur local un moment donné qui va identifier que lui il peut fournir du ciment puis s'équiper en fonction de ça.

Aussi, par exemple si jamais on allait plus loin, l'acide sulfurique -- il y a plein de produits spécifiques à notre industrie que les gens locaux vont être informés, avec le développement du projet, la présentation du projet -- les explosifs, toutes ces choses-là. Fait que les gens vont identifier qu'est-ce qu'ils peuvent nous donner en service, puis ils vont nous les offrir. Puis c'est certain qu'on va favoriser les entrepreneurs locaux.

Mais c'est avec les années que le projet va se -- on parle d'un projet qui peut s'étirer sur 25, 30 ans et -- avec toutes les phases. Et c'est certain que les entrepreneurs vont être vraiment à l'écoute.

Et puis nous, on va leur faire connaître nos besoins au fur et à mesure que ça va avancer. Fait qu'ils vont s'installer, ils vont établir des spécialités

sur les machine shop. Il va y avoir des choses très spécifiques pour notre industrie. Puis ça va ouvrir de nouveaux types d'entreprises dans la région. Mais c'est à eux autres à identifier s'ils peuvent nous donner les services. Nous, on va faire connaître nos besoins.

MEMBRE HARVEY: Mais là déjà vous extrapolez, vous parlez de 25 ans. Nous, on est sur le projet qui est censé durer quatre-cinq ans. Et tant que vous avez pas l'autorisation d'abord pour l'exploration et ensuite pour la mine, il faut parler du projet actuel.

M. HÉBERT: Encore une fois, Guy Hébert.

Le projet actuel, jusqu'à maintenant, on a eu besoin de beaucoup d'équipement de surface, des bulldozers, des pelles mécaniques, des choses comme ça. Fait qu'il y a des entrepreneurs locaux qui nous ont fourni ces services-là.

Il y a un besoin aussi, la question de la nourriture. Les services aériens, c'est un service qu'on utilise énormément. Fait qu'il y a des entrepreneurs locaux qui nous ont fourni des services à l'aéroport qui reçoivent la nourriture, qui chargent les avions, qui les déchargent. Et il y a plein de services qu'on utilise présentement.

Mais c'est certain qu'avec qu'est-ce qui s'en vient -- là présentement on marche un petit peu dans,

sans dire les limbes, on veut pas prendre d'engagement avec personne présentement.

Tant qu'on est pas assuré de la licence et l'approbation du Québec, nous, comme on l'a dit à Mistissini, on aura quelques mois pour -- comme ils diraient ici -- se guérer (phon.). Et puis pour établir des choses, mais c'est certain que c'est pas en dedans de deux-trois mois qu'on va tout établir ça.

Mais il y a des besoins qu'on a déjà qu'on connaît et puis qui, la région nous fournit déjà. Mais plus que le projet va avancer, que ce soit en phase d'exploration, les besoins que ce soit le ciment, encore une fois, les explosifs, il y a des entrepreneurs qui vont identifier nos besoins récurrents. Puis ils vont nous offrir ces services-là.

MEMBRE HARVEY: À venir jusqu'à maintenant, comment s'est partagé un peu ce besoin de ressources là dans les quatre-cinq dernières années?

M. HÉBERT: On a fait, comme je l'ai dit ce matin, on a fait beaucoup affaire avec des services de Mistissini ou des entrepreneurs de Mistissini, qui se sont associés des entrepreneurs ici. C'est la façon que Mistissini, souvent, ils fonctionnent.

Ils s'associent, ils font des partnerships, des joint-ventures, en compagnie -- avec des

entrepreneurs. Il y en a qui en ont fait avec des gens d'ici, de la région. Le gros de notre coût, nous, ça a été les forages. On a dépensé environ \$50 millions en forage.

Et, les foreurs, c'est une compagnie qui vient de l'ouest, s'appelle Major Drilling, avec qui on fait affaire. Ils emploient quand même des gens locaux, puis qui s'approvisionnent localement aussi en produits et services.

On a commencé de même avec cet entrepreneur là en 2006 parce qu'il avait de l'expertise dans l'uranium, encore une fois. Ça a été très utile au tout début, surtout pour le contrôle des rejets, puis ces choses-là et qui connaissait vraiment l'uranium.

C'était le seul, en fait, parce qu'on a demandé des soumissions locales, qui a accepté de soumissionner dans les Monts Otish parce que c'est tout un -- là ça a l'air plus facile à cause des accès, mais au début, il y avait aucun accès.

Fait que lui acceptait de mobiliser beaucoup d'équipement, en prenant le risque de laisser son équipement là pendant plusieurs mois si on avait pas continué la première étape de cinq forages.

Et naturellement, il était près de Cameco qui avait une propriété au sud, et il espérait prendre des

ententes avec Cameco aussi. Mais depuis ce temps-là, on a fait 50 millions de contrats avec eux.

MEMBRE HARVEY: Compte tenu que vous avez beaucoup de contractants, c'est pas -- Strateco fait pas tout l'ouvrage lui-même, vous avez des contracteurs et tout ça.

Dans quelle mesure vous gardez quand même le contrôle sur l'approvisionnement local à ce moment-là?

M. HÉBERT: Je vais passer la parole à Pierre Terreault, qui s'occupe plus de ça.

M. TERREAULT: Pierre Terreault, Strateco.

Présentement, les achats se font tous par Strateco. On a notre propre acheteur qui fait les achats. Les prix sont demandés aux locaux à Chibougamau, première des -- en premier, premièrement. Et puis je dirais plus que 80 pour cent est fait à Chibougamau présentement.

C'est pas des grosses quantités parce qu'on est en phase d'exploration, c'est évident. Mais il y a beaucoup de choses. Même, il y a des ateliers qu'on utilise ici pour faire certaines pièces mécaniques puis de métal pour, puis qu'on monte par avion quand on a des bris majeurs. Donc on encourage beaucoup la région.

C'est sûr que s'il y a, au point de vue encouragement de Mistissini, c'est plus main d'œuvre que Chibougamau, par contre. Parce qu'il y a pas réellement

beaucoup d'entreprises comme tel, en tout cas, pas pour nos services pour l'instant. Ça va venir à développer.

MEMBRE HARVEY: Mais ce que je voulais -- ma question était plus sur le fait que par exemple, vous aviez un entrepreneur de l'ouest qui travaillait. Dans quelle mesure c'est lui qui décide où il s'approvisionne puis, ou c'est Strateco quand ---

M. THERREAULT: Non. C'est que, en majeure partie, ça dépend. À moins que ce soit quelque chose de très spécialisé pour l'entrepreneur comme tel, parce que c'est un foreur aux diamants, donc ses taillants, comme on dit, ses bits, c'est lui qui les fournit avec ses rods là, ses aciers. Mais au point de vue essence, tout ça, c'est tout -- ça passe tout par Strateco ces produits-là au complet. Puis des fois y a des bris mécaniques, puis on y fournit des choses puis c'est nous autres qui ---

MEMBRE HARVEY: Vous gardez le contrôle.

M. TERREAULT: Oui, on garde le contrôle.

MEMBRE HARVEY: Merci.

LE PRÉSIDENT: Dr. McDill?

MEMBRE McDILL: Merci.

Est-ce que vous avez parlé avec le chef de Mistissini ou des affaires de Mistissini?

M. BRADETTE: Je sais que Johanne, notre présidente -- Johanne Toulouse de la Chambre de commerce -

- a des discussions avec Monsieur Richard.

À Mistissini, y a une volonté, oui, d'essayer de créer des liens pour maximiser les retombées dans notre région, parce qu'on sait qu'avec ce qui s'en vient -- la gouvernance, ces choses-là, pis tout -- on est appelé peut-être à travailler soit en collaboration avec -- ou avoir une -- des genres de chambres régionales ou des choses comme ça, mais on est à la phase de la discussion.

Je peux pas m'avancer exactement là ou vous dire plus de précisions, mais je sais qu'on a des liens avec les gens de la communauté à Mistissini. Puis les autres aussi de in-land là.

MEMBRE MCDILL: Merci.

LE PRÉSIDENT: Autres questions?

Avez-vous l'intention de demander une entente formelle pour les retombées économiques?

M. A. BRADETTE: Ben c'est -- de là l'importance d'avoir un comité avec la chambre, ça nous aiderait à -- dans le fond on pourrait ---

(Problèmes techniques)

Mon 10 minutes est passé.

C'est sûr que c'est très important pour nous, la Chambre de commerce, d'avoir un comité de maximisation parce qu'on -- le but de ça c'est devenir le point de chute de l'information pour transmettre le

maximum d'information, de besoins, de choses comme ça à nos entrepreneurs.

C'est ce qui est demandé par nos entreprises locales, d'avoir le plus d'information concentrée dans une même place. Au lieu d'avoir les informations à la graine ou dans les journaux ou bien sur l'internet ou -- tu sais, de vraiment avoir un point de chute là qui serait ce comité-là, dont la chambre on pourrait être partenaire incluant d'autres représentants du milieu -- soit des élus ou dans le domaine de la santé, de l'éducation, peu importe, s'assurer qu'on ait toute l'information.

LE PRÉSIDENT: O.k. Merci.

Alors merci beaucoup.

Le prochain mémoire est présenté par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, et porte le numéro de document CMD 7.19. Et c'est monsieur Philippe Bourque qui fera cette présentation par téléconférence.

Monsieur Bourque?

M. BOURQUE: Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT: Bonjour.

M. BOURQUE: Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT: Vous avez la parole.

12-H7.19

**Exposé oral par le Regroupement
National des conseils régionaux de
l'environnement du Québec
(RNCREQ)**

M. BOURQUE: Parfait, merci beaucoup.

Alors je salue les membres de la Commission, les personnes présentes. Merci de m'offrir la possibilité d'intervenir par la téléconférence.

Je présente rapidement le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec, on est un organisme qui représente les 16 conseils régionaux de l'environnement, y en a un dans chacune des régions administratives, sauf la région Nord du Québec.

Ces conseils régionaux de l'environnement existent depuis plus de 40 ans dans certains cas. Le premier conseil régional de l'environnement a été créé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1972.

Donc -- et maintenant bon, comme je vous disais, y en a dans chacune des régions, leur rôle c'est de faire la promotion du développement durable et la protection de l'environnement à l'échelle de chacun de leur territoire.

Et nous, le Regroupement, notre rôle c'est

de représenter l'ensemble des membres et d'agir en leur nom. Donc, on intervient sur la plupart des problématiques environnemental dans un esprit de concertation et de -- je dirais avec une approche qui est vraiment axée sur les solutions. Mais toujours avec l'objectif de protéger l'environnement, qui est notre mission de base.

Par rapport au dossier nucléaire, on a eu au cours des dernières semaines une importante décision qui a été prise par notre Conseil d'administration qui était réuni à Québec. Tout au cours de l'année 2011, on a travaillé sur un document de manière à prendre une position sur l'ensemble de la filière nucléaire. Donc incluant la question de l'exploration ou l'exploitation des mines, mais aussi évidemment la filière de production d'énergie et aussi le démantèlement et la gestion des déchets.

Mais on avait jamais jusqu'ici pris une position formelle, c'est la première qu'on le faisait, on a senti ce besoin-là pour deux raisons. D'abord parce que y a des questions fondamentales qui se posent au Québec sur la reconduction -- ou en fait la réfection -- de la centrale nucléaire de Gentilly et donc ça concernait beaucoup les gens du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Mais aussi parce

que on assiste actuellement à un intérêt grandissant des entreprises minières envers les ressources minérales d'uranium au Québec, ressources qui sont -- qui étaient jusqu'ici assez peu intéressantes en vertu de la concentration. Mais avec l'augmentation des coûts, la raréfaction de cette ressource-là, ben ça devient intéressant. Et donc on s'est senti le besoin de se positionner.

Donc on a fait un travail de fond, on a vraiment réfléchi, on a regardé les dimensions sociales, économiques, énergétiques, de santé publique, et ça nous a amené à prendre la décision qui fallait rejeter toute forme de poursuite de cette filière-là au Québec.

J'ai fait cette mise en contexte là parce que c'est important, on peut pas dissocier les activités d'exploration et l'exploitation de l'uranium sans parler de l'ensemble de la filière.

Mais ici maintenant je m'attarde justement aux questions d'exploitation ou d'exploration de mines d'uranium. En ce qui nous concerne, la préoccupation tient essentiellement au fait que les résidus qui sont produits par les activités d'exploration et d'exploitation conservent une importante part de radioactivité et nécessitent évidemment des -- la mise en place de barrière physique étanche pour que ça puisse résister et donc

éviter qu'il y ait une contamination de l'environnement et des êtres humains.

Et ce risque-là -- évidemment on peut assurément le gérer, tenter du mieux possible de le confiner. Mais ceci dit, une des choses qui est préoccupante, c'est la durée de vie de cette matière-là et donc la période de temps énorme qu'il faut pour maintenir la sécurité de ces installations-là -- une période de temps qui est beaucoup plus grande que ce que on a vu jusqu'ici en terme de gestion de risques.

Et donc une -- c'est une des principales raisons pour laquelle on estime que c'est beaucoup trop risqué en terme d'impact de procéder à l'exploitation de ce type de minerais-là, compte-tenu par ailleurs du fait que on considère que c'est pas une énergie renouvelable et qui, au contraire, contribue elle aussi comme d'autres à la production de gaz à effet de serre.

Donc c'est dans ce contexte-là que nous on recommande de rejeter toute forme de production d'uranium au Québec.

Alors je termine là-dessus, mais je serais disponible pour vos questions.

LE PRÉSIDENT: Merci. Merci beaucoup.

Des questions? Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Première question, c'est un

point que je veux éclaircir un peu sur quoi c'est basé. Dans votre présentation écrite, Monsieur Bourque, on peut lire à deux endroits les stocks -- un instant, je vous reviens. On peut lire ici:

"Les stocks mondiaux de minerais et d'uranium sont dans un état d'épuisement... tel que l'industrie nucléaire ne pourra pas de ses propres ressources produire assez d'énergie pour gérer les résidus qu'elle génère."

J'aimerais ça que vous élaboriez un peu sur ça pour voir sur quoi vous appuyez vos dires, sur quelles études? Pouvez-vous me donner plus d'information?

M. BOURQUE: Oui, absolument. En fait, ce qui est derrière cette affirmation-là, c'est le concept d'énergie nette. Quand on regarde différentes sources d'énergie, sur le plan strictement physique, ça prend toujours un peu d'énergie pour en produire d'autres.

Donc, ça prend -- il faut investir de l'énergie pour fabriquer une éolienne, la mettre en place, la faire fonctionner, et éventuellement, en tirer un bénéfice, donc retirer l'énergie électrique qui est produite par l'éolienne en question.

Donc, chaque filière d'énergie nécessite un

investissement d'énergie. Il faut construire, il faut, dans le cas de l'uranium, bien, il faut extraire le minerai, il faut le traiter, il faut le transporter, il faut fabriquer une centrale, il faut ensuite la démanteler, et gérer les déchets.

Lorsqu'on regarde justement l'ensemble de la filière nucléaire et surtout le fait que ça implique une gestion sur des décennies, des centaines, des milliers d'années, forcément, on se rend compte assez rapidement qu'on va devoir investir dans cette filière-là plus d'énergie que ce qu'elle va rapporter.

Évidemment, ce qui nous reste aujourd'hui, c'est l'énergie qui rapporte aujourd'hui, parce qu'on en a besoin, puis lorsqu'on le regarde d'une visière strictement à court terme, on se rend bien compte que c'est utile.

Mais, dans une perspective de long terme, il va falloir de l'énergie encore pendant des milliers d'années pour gérer les déchets de cette industrie-là. C'est dans ce contexte-là qu'on a fait cette affirmation-là, d'ailleurs qui n'est pas la nôtre, on l'a repris d'un chercheur qui l'avait faite. Mais, c'est ce que ça veut dire; c'est que, globalement, c'est une filière énergétique qui consomme plus d'énergie qu'elle en donne.

MEMBRE HARVEY: Merci.

Je vais me tourner vers l'avis du personnel de la Commission pour voir quels commentaires ou qu'est-ce que vous pouvez ajouter à ça, ou infirmer, ou supporter? Est-ce que vous êtes au courant des évaluations qui auraient pu être faites en ce sens?

M. JAMMAL: Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

C'est juste là, je veux clarifier quelque chose, que ça, c'est l'opinion de la personne ou bien du rédacteur. Mais, comme d'habitude, il y a toujours deux côtés, et la manipulation de données, ça pourrait être manipulé de n'importe quelle façon. Mais, au niveau de l'uranium, au niveau de la filière nucléaire, on a beaucoup d'expérience et le monde entier a une expérience incroyable au niveau de la gestion des déchets et les coûts.

Si on va maintenant prendre en considération le coût de la production d'énergie, c'est bien connu maintenant que le nucléaire est le moins cher et l'efficacité de la production nucléaire surpasse tous les autres types d'énergie qui se trouvent maintenant. Et c'est une énergie propre. Mais maintenant, la définition, c'est quoi "propre"? Et maintenant, ce sera un débat.

Mais comme toujours, il y a les données qui seront manipulées et la recherche qui démontre qu'il y a

deux côtés. De la part de la Commission et notre mandat, c'est la sûreté.

Au niveau de ce qu'il y a maintenant re-traitement des déchets pour récupérer l'uranium qui était brûlé? Oui, il y a la technologie.

Est-ce qu'il y a la technologie qui maintenant s'améliore pour qu'on puisse avoir sur place une gestion des déchets permanente? La réponse est oui. Alors, c'est toujours le cas.

Alors, il y a les deux côtés. Alors, il y a des gens maintenant qui disent qu'il n'y a pas assez d'uranium, que l'énergie nucléaire n'est pas propre, que l'énergie nucléaire est dispendieuse. Comme on a bien entendu hier et avant-hier, que maintenant la demande a la capacité de 10 réacteurs du "polar rhythm", "light water reactors", de l'eau qui n'est pas lourde.

Alors, ça, c'est un des points qui a été identifié. Ils ont dit c'est 20-29,000 mégawatts. Mais, l'efficacité éolienne, c'est 17 pour cent. Ça, c'est la moyenne qui se retrouve dans le monde entier.

Mais, personne a parlé de l'impact environnemental. Ça veut dire que pour produire 10 -- en principe, 20,000 mégawatts, ça prend combien d'aires, de surface sur la terre pour qu'on puisse produire cette énergie? Mais, pour nous autres, c'est un complément; on

a besoin d'un mélange.

Mais à part de ça, au niveau de l'énergie nucléaire, il y a les garanties financières à deux niveaux. C'est-à-dire que, quand je parle de deux niveaux, il y a les garanties financières pour qu'il y ait toujours des fonds qui sont disponibles à gérer les déchets à long terme et pour le déclassement. Tandis qu'il n'y a aucune requise d'autres énergies à le faire.

MEMBRE HARVEY: Merci.

Je reviens à Monsieur Bourque. Évidemment, les déchets ---

M. BOURQUE: Est-ce que je pourrais avoir -
- juste une question de procédure --, je ne comprends pas l'intervention qu'il vient d'y avoir. J'avais l'impression qu'on était en période de questions sur mon intervention ---

MEMBRE HARVEY: Oui, mais votre intervention ---

M. BOURQUE: --- puis la personne vient de faire un long plaidoyer ---

MEMBRE HARVEY: Non, non, mais ---

M. BOURQUE: --- je ne sais pas sur quoi là. Mais, en tout cas, c'est juste une remarque de procédure là.

MEMBRE HARVEY: Monsieur Bourque ---

M. BOURQUE: Je vous fais la remarque que je trouvais ça un peu déplacé, à ce moment-ci. J'avais l'impression qu'on me posait des questions à moi.

MEMBRE HARVEY: Monsieur Bourque, lorsqu'il y a des interventions -- et c'est toujours le cas -- et lorsque votre intervention ouvre la porte à des avis partagés, la Commission fait toujours de la même façon, et on peut diverger et aller vers d'autres personnes et vous revenir, mais ce n'est pas quelque chose d'anormal.

C'est quelque chose de ---

M. BOURQUE: O.K. C'est bon. Je voulais juste vérifier. J'étais étonné.

MEMBRE HARVEY: Non, c'est toujours comme ça et vous aurez tout le temps de répondre.

Je reviens à ça. C'est vrai qu'on parle des déchets nucléaires qui sont captifs, qui sont dans des endroits sécuritaires, et on peut évaluer le volume, on peut évaluer tout ça.

Mais comment vous comparez ça aux déchets des autres filières? Au pétrole? Au charbon? Et à d'autres filières qui -- dont les déchets ne sont jamais retenus sur place, mais s'en vont plutôt ailleurs? Ils s'en vont dans l'atmosphère, ils s'en vont -- comment vous comparez ça?

M. BOURQUE: Bien, je vous dirais que --

bien, en fait, mon objectif ici, ce n'était pas de comparer les filières, mais si vous me demandez de le faire.

Évidemment, tout comme la majorité des gens aujourd'hui qui sont dans le domaine des énergies renouvelables, on n'est pas plus en faveur de l'énergie produite avec les hydrocarbures que de l'énergie nucléaire.

Je pense que la communauté internationale reconnaît à juste titre qu'il faut aller vers une transition vers des énergies plus propres et renouvelables, et dans ce contexte-là, les hydrocarbures, effectivement, il faut les rejeter parce que c'est une ressource qui s'épuise, parce que c'est une ressource effectivement qui produit des déchets, des polluants atmosphériques, qui produit des gaz à effet de serre, et donc, évidemment, ce n'est pas une filière qu'on encourage non plus.

Et d'ailleurs, nous, les conseillers régionaux, on travaille beaucoup en ce moment sur des démarches de réduction de la dépendance au pétrole.

Donc, cela étant dit, nous -- Bien, en fait, l'autre problème que je pourrais soulever, c'est qu'au Québec, actuellement, on n'en produit pas d'hydrocarbures. Donc, on ne s'est pas jamais posé la

question de la gestion de ces déchets-là, mais si le jour -- le jour où on en produirait, évidemment, ce serait une source de préoccupation qu'on voudrait adresser.

Mais, ceci dit, pour répondre à votre question, c'est évident que l'on reconnaît qu'il y a des conséquences environnementales à l'utilisation des carburants fossiles, et dans ce contexte-là, c'est pour ça que nous, on fait la promotion des énergies renouvelables.

MEMBRE HARVEY: Oui, je comprends bien votre position et je suis conscient aussi qu'on est tous aussi pour des énergies vertes, mais on ne peut s'empêcher aussi de comparer avec les énergies qui existent et qui, dans la plupart des cas, fournissent l'essentiel des besoins énergétiques. Tant et aussi longtemps que les filières vertes ne seront pas plus avancées, il va être difficile d'ignorer les autres.

Ça va pour moi, Monsieur le Président.

Merci.

LE PRÉSIDENT: Dr. Barriault s'il vous plaît?

MEMBRE BARRIAULT: Merci, Monsieur le président.

Si je peux apporter votre attention à la page 16 de votre présentation, je trouve la présence d'une centrale, on parle des risques à la santé humaine, au

troisième paragraphe, vous donnez les données pour le taux de cancer chez les enfants.

Peut-être vous pouvez m'en donner un petit peu plus long de votre interprétation de ce paragraphe-là?

M. BOURQUE: On a -- excusez-moi ---

MEMBRE BARRIAULT: Ça commence à être important de constater que ---

M. BOURQUE: Je vais vous dire d'abord que les conseils régionaux de l'environnement ne sont pas des spécialistes et des experts en santé publique. C'est un sujet de préoccupation.

Ceci dit, on savait que c'était un sujet important associé à l'énergie nucléaire et c'est pourquoi on a fait appel à des références dans notre document qui sont soit données par des organismes de santé publique, soit par des médecins qui se préoccupent des questions de santé publique associées à l'utilisation de toute la filière nucléaire. Donc, toutes les références qui sont utilisées dans ce mémoire-là sont liées à des documents ou des citations qui ont été faites par des médecins ---

MEMBRE BARRIAULT: O.k. Merci.

M. BOURQUE: --- ou des professionnels de santé publique.

MEMBRE BARRIAULT: O.K. Alors, ces données sont de la santé publique.

Je pourrais-tu demander au Dr. Thompson de regarder ce paragraphe-là puis nous dire ce qu'elle en pense?

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour l'enregistrement.

En fait, l'étude qui est citée, c'est une étude de Baker et al. Nous en avons fait l'analyse, puis il y a plusieurs personnes qui en ont fait l'analyse aussi parce qu'on voulait savoir de quoi il en retournait.

En fait, quand on regarde l'étude comme telle, les auteurs même de cette étude-là disent qu'il y a aucune association entre les rejets de radioactivité, les centrales nucléaires et les observations qu'ils ont faites.

Ça c'est les auteurs qui le disent. C'est pas moi.

Il y a aussi plusieurs autres scientifiques et groupes de santé qui ont fait l'évaluation de cette étude-là et il y a plusieurs lacunes qui ont été notées sur cette étude-là, entre autres, le fait que lorsque l'étude a été faite, c'est une métaanalyse de plusieurs autres études.

Il y a 37 études qui avaient été retenues et, lorsque l'analyse a été faite par les auteurs, ils ont exclu de leur étude 17 études dont on ne retrouvait aucun

risque.

Donc, les chercheurs qui ont évalué cette étude-là mettent en lumière le biais qui a été introduit par les auteurs dans cette étude-là.

Une autre chose qui est à noter aussi c'est que l'étude comportait de nombreux sites de stations nucléaires, de centrales d'énergie nucléaire, puis il y avait aussi deux sites qui sont des sites de production de produits radiopharmaceutiques et quand ces deux sites radiopharmaceutiques-là étaient exclus, tout le risque tombait à zéro.

Donc, les risques étaient nuls pour les centrales nucléaires et les autres sites si les deux installations de radiopharmaceutiques étaient exclues de l'étude.

Donc, l'étude, en fait, démontre qu'il y a pas de risque au niveau des centrales nucléaires et des autres sites qui sont considérés et, en plus, les auteurs ont noté qu'il y avait pas d'association entre les rejets de radioactivité et les observations de ces nombreuses études-là.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

Ça serait-tu utile pour vous-autres d'avoir l'information, Monsieur Bourque, sur ce document-là?

Parce qu'on peut faire parvenir ça, je

pense, de la part ...

M. BOURQUE: Absolument, ça me ferait plaisir.

Ceci dit, comme je vous dit, moi, je suis pas un expert en santé publique.

MEMBRE BARRIAULT: Non, non, je comprends.

M. BOURQUE: Je ne suis pas non plus -- mon intention n'est pas de me placer au centre du débat entre ceux qui défendent une position ou une autre par rapport au risque.

Ceci dit, nous, on l'a évalué à la lumière de l'information qu'on avait et on a jugé que le risque était suffisamment élevé pour user de précautions.

Je pense que c'est le principe qu'on a voulu mettre de l'avant dans le contexte actuel, que c'était pas -- que les risques mentionnés étaient suffisamment grands pour nous inciter d'opter le principe de précaution dans ce cas-là.

MEMBRE BARRIAULT: Non, je comprends. Je comprends.

M. BOURQUE: Mais j'avais accepté de toujours recevoir la meilleure information et, donc, si vous me l'envoyez, ça va nous faire plaisir de la consulter.

MEMBRE BARRIAULT: O.k. Merci.

LE PRÉSIDENT: Dr. McDill?

MEMBRE McDILL: Merci.

Monsieur, croyez-vous que ce projet va affecter la santé: être stressé et la vie traditionnelle des Cris ou des gens de Chibougamau, Chapais?

M. BOURQUE: Bien, au niveau social, ma préoccupation dans ce cas-ci par rapport au stress, disons là, pis des impacts psychologiques -- je pense que c'est de ça que vous voulez parler -- de ce qu'on perçoit c'est que il y a une très faible acceptabilité sociale par rapport à ce projet-là dans la région comme c'est le cas, d'ailleurs, à Sept-Îles pour un projet similaire de mine d'uranium et je pense que c'est un facteur très important.

J'ai entendu dire que, bon, par rapport à la notion d'acceptabilité sociale, que c'était -- dans certains cas, il y a des gens qui disaient que c'était pas un enjeu mais je pense qu'à quelque part c'est fondamental en termes de santé cet enjeu-là parce que si les gens ont l'impression qu'ils sont obligés d'accepter quelque chose qu'ils ne veulent pas, c'est clair qu'il y aura des conséquences sur leur santé.

MEMBRE McDILL: Merci.

CCSN, avez-vous un ...

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour l'enregistrement.

Au niveau de divers aspects pour la santé, on a vu assez clairement avec les interventions, hier et avant-hier, qu'il y a une inquiétude parmi une grande partie ou une partie importante de la population qui pourrait fort probablement apporter un niveau de stress et de difficultés qui pourrait amener des effets sur la santé.

Mais ces aspects-là on les a pas mesurés mais, avec la décision, le rapport et les recommandations du COFEX, le Comité d'examen fédéral, ainsi que les recommandations qui ont été faites par l'administratrice fédérale, une des recommandations portait sur la nécessité d'avoir un programme d'information qui était efficace et qui pouvait contribuer à améliorer cet aspect-là de la situation.

Si vous me permettez, Monsieur Binder, je voulais souligner quelque chose qui est à la page 17 du mémoire qui a été soumis parce que je trouve que ça donne une impression qui est fausse par rapport aux mines qui sont aujourd'hui en exploitation en Saskatchewan et aussi si la Commission donne un permis à Strateco pour l'exploration.

Le mémoire dit:

« La radium peut facilement contaminer les plans d'eau ... »

et ce que je voudrais souligner c'est que, au Canada, on a des normes d'eau potable pour le radium, Radium 226, et la norme de qualité d'eau potable qui est au Québec et au niveau de Santé Canada, c'est 0.5 Bq par litre.

Les critères de qualité d'effluents qui sont dans le permis de la Commission c'est 0.37 Bq par litre.

Donc, l'exigence au niveau du traitement du radium dans l'effluent est plus stricte que la norme de qualité d'eau potable qui est en place au Canada puis quand on regarde la qualité des effluents comme tels qui sont rejetés par les mines d'uranium qui sont aujourd'hui réglementées par la Commission, les teneurs en radium dans les effluents sont plus faibles que 0.06 Bq par litre.

Donc, il y a pas de contamination à grande échelle des plans d'eau comme le document pourrait laisser croire.

LE PRÉSIDENT: O.k. Merci beaucoup.

Monsieur Bourque, le dernier mot?

M. BOURQUE: Non, j'ai pas de dernier mot.

Je vous remercie.

MEMBRE HARVEY: Non, mais, Monsieur Bourque, je vous retiens 30 secondes.

M. BOURQUE: Oui.

MEMBRE HARVEY: C'est juste pour savoir:

Est-ce que vous avez des contacts ou des entrées ou une participation des communautés autochtones dans les Conseils régionaux de l'environnement?

M. BOURQUE: Oui, pas dans tous mais il y a certaines -- dans certaines régions, les communautés sont membres soit du Conseil ou soit même du Conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement.

Donc, je pourrais pas vous dire, par exemple, si c'est le cas au Saguenay/Lac St-Jean mais je sais que c'est le cas dans la région du Bas St-Laurent, entre autres, puis en Abitibi, je crois, mais il faudrait que je vérifie là mais, oui.

Puis on a aussi, par ailleurs, des relations. En autres, on traite avec les gens de l'Institut de développement durable des Premières Nations pour certains projets.

Donc, on est en contact avec eux là plus sur des initiatives mais il y a aussi des gens qui sont membres de notre réseau.

MEMBRE HARVEY: Donc, il y a pas eu de participation autochtone à la préparation de votre mémoire?

M. BOURQUE: Non. Ça, par contre, non.

MEMBRE HARVEY: Je vous remercie.

M. BOURQUE: Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT: O.k. Merci beaucoup.

Alors, le prochain mémoire est présenté par monsieur Alain Poirier et porte le numéro de document 7.20.

Monsieur Poirier, la parole est à vous.

12-H7.20

Exposé oral par

Alain Poirier

M. POIRIER: Oui, bonjour.

Alors, aujourd'hui, j'interviens à cette Commission à titre personnel. Je suis natif de Chibougamau et j'ai passé une bonne partie de ma vie dans cette ville. C'est donc à ce titre, soit de résident de la Région du Nord du Québec, que j'interviens aujourd'hui.

D'entrée de jeu, je voudrais dire que j'appuis la demande de Strateco adressée à la Commission de Sûreté Nucléaire en vue d'obtenir un permis l'autorisant à effectuer des travaux d'exploration souterraine au gisement d'uranium de Matoush.

Lorsque je suis né au milieu des années '50, Chibougamau était à ses tout débuts en 1954. Moi, je suis né en '56, donc, deux ans plus tard.

Chibougamau était une ville qui ressemblait

beaucoup à une ville du Far West avec ses bâtisses typiques et ses aventuriers provenant de tous les horizons.

Le développement des mines, initialement la base économique de Chibougamau, se faisait également à l'image du Far West: sans réglementation environnementale, on découvrait, on creusait, on exploitait et puis on fermait et partait avec les profits tout en laissant à la collectivité un passif environnemental dont on peut voir encore certaines traces aujourd'hui sur les bords du Lac Chibougamau.

Cette façon de faire les choses a été heureusement modifiée. Aujourd'hui, tout projet de développement -- et cela comprend aussi les projets du secteur minier -- doit maintenant se plier à un éventail complet de règles beaucoup plus contraignantes qu'auparavant pour pouvoir aller de l'avant.

Dans le cas qui nous concerne, le Projet Matoush devait, en plus de se plier au régime d'évaluation environnementale issue de la Convention de la Baie James et du nord québécois, passer au travers d'un autre processus d'examen en raison de son caractère particulier, soit celui de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

En regard des résultats de ce long

processus, il s'avère que le projet -- et je cite le sommaire d'un document remis aux Commissaires, le CMD -- vous appelez ça le CMD -- le 4 avril dernier représente -- qui dit que le projet représente globalement un faible risque que les travaux pour la santé et l'environnement.

Alors moi, je commence à faire confiance quand même aux spécialistes du domaine. Je ne suis pas un spécialiste du domaine, mais j'ai quand même encore confiance aux spécialistes qui se sont prononcés là-dessus.

"Le personnel de la Commission ajoute que les travaux proposés et les risques inhérents à ceux-ci sont semblables à ceux observés normalement dans une exploitation minière conventionnelle."

Ici, à Chibougamau, on connaît ça l'exploitation minière, ceux qui résident ici évidemment.

"Le personnel de la Commission conclut en plus que Strateco est qualifiée pour réaliser les travaux autorisés par le permis et qu'il sera en mesure de prendre des mesures adéquates pour assurer la protection de l'environnement, la santé et la

sécurité des personnes et le maintien
de la sécurité nationale."

Ça me convient, moi, comme conclusion.

À la lumière de cette conclusion provenant de spécialistes du domaine, des lectures que j'ai pu faire sur le sujet -- parce que je suis toujours un citoyen intéressé et je m'informe; je lis et j'assiste à des conférences auxquelles j'ai pu assister pour m'informer, dont une était donnée par un représentant Cree de Saskatchewan qui est venu ici à Chibougamau pour donner une conférence et qui parlait de son expérience et de celle de son peuple avec l'exploitation de l'uranium et puis qui nous disait que, finalement, il continuait à pêcher le lac et puis il n'y avait pas de problème. Il travaillait dans la mine et puis c'était quand même pas si pire que ça.

Alors je pense que ce projet, soit celui dont il est question aujourd'hui, soit un projet d'exploration -- on parle toujours d'un projet d'exploration -- respecte l'environnement et la santé et la sécurité des travailleurs et des populations résidentes, et que dans ce sens, la demande de permis devrait être acceptée.

Vous savez, les résidents de la région ne sont pas des imbéciles. Les gens qui habitent la région

que je connais sont tous des passionnés de la nature et des beautés naturelles de notre région. Ils feraient tout dans leur possible pour protéger ce territoire si un projet de développement venait éventuellement à détruire ce qu'on a de plus précieux ici.

On est d'autant plus conscient de notre réalité comme habitants de ce territoire car, comme le disait Pierre Terreault, le père de l'écologie moderne qui a su allier sciences humaines et sciences naturelles pour mieux comprendre ce qui unit l'homme à son milieu, ce n'est que lorsqu'un individu habite un territoire qu'il peut réellement développer une conscience sociale, régionale et environnementale de ce territoire-là. C'est en l'habitant, ce territoire-là, qu'on peut effectivement en prendre conscience.

En occupant ce territoire et en l'habitant, nous avons pris parfaitement conscience de notre environnement et, dans ce sens, nous désirons plus que quiconque en préserver son intégrité, non seulement pour nous mais aussi pour nos enfants.

La demande de permis qui est devant nous aujourd'hui fait suite à un processus rigoureux basé sur des données objectives et bien documentées. Tout citoyen a droit à son opinion, et tant mieux si nos institutions démocratiques nous donnent encore le droit de s'exprimer.

Je suis conscient que ce projet est sensible de par sa nature, mais comme il faut prendre une décision sur la base d'une certaine rationalité et que je crois qu'il nous a été démontré sur la base de données objectives que ce projet ne représente qu'un faible risque pour la santé et l'environnement, j'encourage donc la Commission à accorder le permis demandé par Strateco pour réaliser la phase d'exploration minière de son Projet Matoush.

LE PRÉSIDENT: Merci.

Des questions? Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Je vous écoutais, Monsieur Poirier, parler de votre souci, du souci des gens d'un territoire de protéger leur territoire et tout ça et, curieusement, on a entendu la même chose à Mistissini. C'est que les gens qui vivent là-bas veulent protéger leur territoire.

Ce qui est curieux pour nous c'est qu'avec les mêmes principes et les mêmes données, on arrive à deux positions très différentes.

Comment ça peut arriver? Avez-vous une idée de comment ça peut arriver?

M. POIRIER: Moi, je fais la constatation qu'avec les données qu'on nous a données jusqu'à maintenant, les données objectives, rationnelles, en

fonction d'études, en fonction d'une expérience -- tu sais, le Canada ça fait pas deux ans qu'il est dans le nucléaire là. Ça fait des années et des années.

Je me rappelle les mines de Elliot Lake, les mines en Saskatchewan. On parle d'un projet qui -- c'est un projet d'exploration, d'une part. D'autre part, les données qu'on nous a données, en tout cas qu'on a pu prendre, qu'on a pu lire, jusqu'à maintenant, moi, il n'y a rien qui me dit que dans ce projet-là il y a, au niveau de l'environnement, des éléments qui pourraient -- ils ont dit qu'il y a un faible risque pour l'environnement, comme tout projet.

Je veux dire, il y en a des risques pour des projets. Des mines d'or qui utilisent du cyanure pour faire leurs opérations, il y a aussi des risques, mais on permet à ces mines-là d'opérer quand même parce qu'ils ont des captations des effluents, et cetera.

Je ne suis pas un spécialiste du domaine, mais je veux dire, si on arrêta demain matin de tout développer, bien là, allons ailleurs. Je le sais pas là.

MEMBRE HARVEY: Qu'est-ce que vous pensez de la nature de l'information qui est donnée? Vous avez mentionné un représentant Cree de la Saskatchewan qui est venu vous faire une conférence et vous avez mentionné aussi qu'il travaillait dans les mines.

Donc est-ce que vous considérez que l'information -- parce que souvent on se fait dire ça, que c'est pas une information qui est neutre; c'est une information de quelqu'un qui travaille dans les mines et qui a des intérêts dans les mines.

M. POIRIER: Bien, en fait, écoutez, les spécialistes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ils se basent sur des études. J'entendais répondre Madame tantôt sur une série d'études sur la santé.

Moi, je pense que quand on fait une affirmation, il me semble que mon devoir -- c'est mon devoir, tu sais, d'aller m'informer.

Ici, dans notre région, on a été chanceux. La Conférence régionale des élus de la Baie James a fait un travail intéressant et super important pour informer la population sur cette opération-là. On n'aurait pas fait ça pour une mine ordinaire, mais on le fait pour une mine d'uranium parce que c'est particulier, effectivement, puis c'est correct.

Mais, je veux dire, cette personne-là, c'était quoi l'intérêt qu'elle avait de dire que -- elle a dit ce qui -- c'est son expérience en quelque sorte.

LE PRÉSIDENT: Mais maintenant est-ce que vous travaillez pour une mine?

M. POIRIER: Absolument pas.

LE PRÉSIDENT: Pas de contrat avec Strateco?

M. POIRIER: Absolument pas.

J'ai aucun intérêt. J'ai même pas d'actions de Strateco.

LE PRÉSIDENT: Non, je suis ---

M. POIRIER: Non, non, non, mais je n'ai aucun intérêt. Je ne travaille pas dans le secteur minier. Je travaille en développement économique, et puis c'est sûr que j'ai un intérêt au niveau du développement économique, mais c'est à titre de citoyen que j'interviens aujourd'hui, parce que ---

MEMBRE HARVEY: Considérez-vous que vous êtes représentatif des citoyens de la région?

M. POIRIER: Bien, tantôt on parlait de sondages. On dirait que -- parce que le monde dit -- j'entendais le monsieur du regroupement qui disait que la totalité ou la grande majorité de la population était contre. Bon, à Mistissini, peut-être que oui, mais je ne suis pas certain non plus de ça. Il n'y a jamais eu de sondage qui a été effectué auprès de ces populations-là pour demander leur vision, mais moi, ce que je sais -- je connais quand même beaucoup de monde à Chibougamau. Lorsque je parle du projet avec eux autres, c'est pas des

gens qui sont négatifs par rapport au projet; au contraire.

MEMBRE HARVEY: Merci.

LE PRÉSIDENT: Dr. Barriault? Dr. McDill?
Alors merci beaucoup. Merci beaucoup.

(COURTE PAUSE/SHORT PAUSE)

LE PRÉSIDENT: Alors le prochain mémoire est présenté par Monsieur René Savage et porte le numéro de document CMD 7.22.

Monsieur Savage, vous avez la parole.

12-H7.22

Exposé oral par

René Savage

M. SAVAGE: Bonjour tout le monde, je tiens à remercier les gens de la Commission de me donner l'opportunité de déposer ce mémoire puis de le présenter.

Comme Alain, je suis natif de Chibougamau, j'ai 52 ans, je me nomme René Savage.

Ce que je dépose aujourd'hui c'est un commentaire et une réflexion que j'ai fait puis j'inviterais tous les gens à peut-être refaire -- à faire cette même réflexion, fait que je vous remercie.

J'adore ma région et j'aime croire que

toutes les générations futures pourront également profiter de ce magnifique territoire. Depuis trois ans, j'ai travaillé avec plusieurs autres personnes jamésiennes et Crees à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action sur le développement touristique à l'international pour notre région. Vous comprendrez-donc que je veux m'assurer également de conserver un territoire en bonne santé.

Ceci étant dit, je suis également conscient qu'étant canadien et québécois, nous aurons des défis grandissant dans plusieurs secteurs tel que la santé, l'éducation, les programmes sociaux de tous genres et autres. Nous avons besoin dès maintenant d'une économie forte et diversifiée, je dirais même plus, qu'il est de notre devoir de se doter des moyens financiers afin de pouvoir offrir aux générations futures les mêmes services dont nous avons profités.

Je propose donc aux gens qui s'opposent à ce projet par peur ou pour toutes autres raisons, parfois obscures, de se joindre à l'idée qui suit.

Je suggère que l'on mandate des gens du territoire Cree et jamésien, des habitants de la place, des vrais résidents, accompagnés d'experts de différents ministères impliqués dans l'inspection des projets à se joindre à un comité supporté financièrement par

l'exploitant du projet qui s'assurera de la conformité du projet par la visite périodique des sites, la prise de divers échantillons de vérification air, eaux, sol, et cetera, la vérification des rapports suivant les analyses puis la cueillette de toutes autres données pertinentes à la santé et à l'environnement.

En conclusion, j'inviterais tous ceux qui s'opposent à ce projet ou à tout autre projet sur le territoire de supporter cette démarche afin que plutôt que de s'opposer au développement de notre économie québécoise nous accompagnons les industries du jour un de la préparation du site au dernier jour de sa réhabilitation.

Je vous remercie beaucoup. C'était mon commentaire.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Questions?

Dr. Barriault?

MEMBRE BARRIAULT: Merci Monsieur Savage.

Je trouve votre propos intéressant parce qu'en réalité c'est une participation, si je comprends, avec l'industrie dans le développement, sauf que participer en tant que spectateur et non en tant que collaborateur, c'est-tu ça?

M. SAVAGE: Ce qui arrive-là c'est que aujourd'hui on s'aperçoit malheureusement que plusieurs

gens ont peu confiance, que ce soit au gouvernement ou au système de vérification de différents projets. Ou encore pas -- on doute pas de la qualité des inspecteurs tout ça, on va douter de la quantité des inspecteurs et du suivi de manière rigoureuse des projets, soit par manque de ressources ou encore pour autres raisons.

Moi ce que je propose c'est de dire aux gens du milieu, écoutez impliquons-nous, c'est notre territoire, développons notre territoire mais accompagnons ces entreprises-là pour faire sûr que les projets se fassent de manière correcte.

Puis notre mandat à nous, on n'est pas expert mais on va être accompagné d'experts puis on va devenir, on va développer une expertise dans le domaine pour supporter pas seulement le projet de Strateco mais tous les projets qui vont venir sur le territoire.

Puis notre mandat, notre vrai mandat, ça va être de rassurer la population, de dire oui écoutez il y a eu des vérifications, on les a vérifiées, c'est correct puis dans la mesure où c'est pas correct ben les lois sont là pour faire en sorte que les entreprises se -- fassent les choses, les correctifs afin d'assurer la santé publique ou de la faune et de la flore.

MEMBRE BARRIAULT: Est-ce que Strateco serait ouvert à ce genre de collaboration?

M. HÉBERT: Guy Hébert pour Strateco.

Nous on a un directeur local de la santé de communauté qui est justement ici pour mettre en place ce genre de chose-là. C'est certain que nous aussi on a comme partenaire les Mistissini avec qui on a un CIA dans lequel c'est prévu, ce comité-là. Il s'agirait de savoir jusqu'à quel point, il faut pas faire un dédoublement, on pouvait intégrer ces deux choses-là mais qu'il y ait des participants de Chibougamau ou Chapais, j'aime assurer sur un comité comme ça ça serait à discuter mais on est vraiment ouvert à ça si c'est la seule façon qu'on pourrait avancer.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

Qu'est-ce que CCSN pense de ça?

M. JAMMAL: Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

La Commission canadienne a beaucoup d'expérience, en principe expérience de décennies en surveillant les mines d'uranium et l'énergie nucléaire.

En plus là, je suis tout à fait d'accord avec le Monsieur qui est l'intervenant qui a présenté qu'on doit sensibiliser le public de plus en plus.

Est-ce que la Commission canadienne a les ressources sur place? On a les inspecteurs sur place; on a les bureaux régionaux; et puis on effectue d'inspections

pour chaque activité qui est autorisé par un permis.

Alors c'est un travail qu'on doit continuer à faire. Mais c'est la compagnie Strateco qui doivent sensibiliser la population et la communauté.

Mais je passe la parole à Monsieur LeClair qui est le directeur de la division.

M. LeCLAIR: Jean LeClair pour l'enregistrement.

Présentement en place dans la Province de Saskatchewan, y a ce qu'on appelle un comité de qualité de l'environnement qui est composé de représentants des communautés environnantes des mines d'uranium qui font des visites aux sites miniers chaque année pour voir ce qui se passe aux mines.

Plusieurs fois pendant l'année, y ont des rencontres du groupe qui amène l'industrie minière et les agences règlementaires ensemble pour discuter particulièrement de la performance au point de vue de la protection de l'environnement aux mines d'uranium à la Saskatchewan.

Alors, ça se fait déjà à la Saskatchewan. Et alors je pense qu'on serait en mesure de travailler avec le ministère de Développement durable, environnement et parcs et les communautés à voir si on pourrait établir une telle approche.

En plus, j'aimerais dire qu'y a aussi en place un comité régional, Athabasca Regional Committee, qui font leur propre échantillonnage de l'environnement pour se confirmer pour eux-mêmes que les résultats qui sont fournis par le titulaire sont les mêmes.

Ils font prendre des échantillons du poisson, des eaux, pour confirmer de leur façon aussi pour se rassurer que les mesures sont en place et les résultats sont tel qu'entendus.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

Merci Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Savage, c'est une idée très intéressante, avez-vous discuté ça avec les gens qui viennent des -- plusieurs municipalités, plusieurs communautés?

M. SAVAGE: Présentement j'ai pas élaboré beaucoup sur le sujet, j'en ai parlé avec les gens de Strateco. Y étaient ouverts mais à la fois un peu inquiets en disant que y étaient déjà, comme bien d'autres types d'industries mais l'uranium est encore plus particulier, étaient déjà très, très surveillés puis que y avaient peur à un dédoublement ou à une lourdeur de procédure.

On veut pas rajouter; on veut accompagner pour sécuriser. On n'est pas experts mais je veux dire à

force d'accompagner les experts un peu comme Monsieur vient de dire, peut-être qu'on va prendre nos propres analyses ou nos propres échantillons afin de faire sûr que tout est conforme puis tout est correct.

Le but c'est souvent de -- puis on peut pas empêcher les gens d'avoir peur, y a des gens qui ont vraiment peur mais on peut les rassurer en leur disant "Écoutez, toutes les mesures sécuritaires ont été prises, tout est correct, puis y a pas de raison de s'alarmer." Puis moi, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Puis y a un proverbe qui dit "Tiens tes amis proche de toi et tiens tes ennemis encore plus proche de toi," fait que sont pas nos ennemis mais on va s'assurer que les choses soient faite correctement.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Juste pour poursuivre dans ça, je trouve que c'est une très bonne idée. Mais de passer à l'idée et à la réalisation ben qui doit prendre l'initiative de ça.

Et est-ce que, justement, le premier projet d'uranium au Québec pourrait pas être un vent de lancement d'une telle initiative. Mais d'où -- qui doit partir ça? Le promoteur, celui qui a l'idée, le Ministère de l'environnement du Québec?

M. JAMMAL: Ramzi Jammal pour

l'enregistrement. C'est une grande question, Monsieur Harvey. Oui, exactement, ce qui se passait en Saskatchewan, c'est la province qui a démarré ces activités là. Alors c'est -- ça va prendre une collaboration avec tout le monde. Mais en Saskatchewan, c'est la province qui a démarré. Et puis ils ont mis sur place -- c'est quoi la traduction? -- le Secrétariat du nord de la Saskatchewan. Qui a mis sur place, la surveillance sur place. Et puis ils ont intégré, ils ont collaboré avec la communauté.

MEMBRE HARVEY: Parce que, on se l'est fait dire d'ailleurs dans les deux derniers jours et à d'autres reprises ailleurs, que les gens ont peur un peu des experts. C'est -- les experts. Puis des fois les experts ont les données, mais ils les expriment d'une façon d'expert. Ce qui fait qu'ils sont pas comprises par la population. Donc l'idée est merveilleuse, mais il faut la rendre à terme.

M. SAVAGE: Bien moi, personnellement, je crois sincèrement que c'est une bonne idée. Puis je peux définitivement travailler autant avec que les gens de Strateco que les gens du milieu, puis les gens qui sont contre le projet également parce que c'est eux que je veux convaincre. C'est pas ceux qui sont pour le projet. Ceux qu'on a à convaincre puis à rassurer, c'est les gens qui

ont peur pour peu importe la raison. Puis c'est avec ces gens-là que moi je suis prêt à travailler. Mais c'est une collaboration qui va se faire à la fois avec l'exploitant, les experts, et le milieu. Moi, je suis prêt à prendre le lead. Je vais avoir besoin d'aide, ça je suis assez débrouillard pour aller chercher les ressources que j'ai besoin.

MEMBRE HARVEY: Mais à mon sens, je vous entendais là, c'est pas tellement d'essayer de convaincre les gens d'être pour le projet, c'est de convaincre les gens des résultats qui sont obtenus.

M. SAVAGE: C'est ça.

MEMBRE HARVEY: C'est plus que ça. Parce que c'est pas une campagne de promotion pour le projet, c'est une campagne -- c'est plutôt une campagne de suivi et de monitoring de projet. C'est un peu différent.

M. SAVAGE: Moi je suis pour tous projets. Projets bien faits avec un développement durable. On peut s'opposer à tout projets. Il y a aucun projet qui a aucun impact environnemental. Tout projet a son impact. Ils peuvent être contrôlés, diminués.

Par contre, je suis conscient aussi, comme je mentionnais dans mon mémoire, que comme société, si on se prend pas en mains rapidement puis qu'on ne développe pas nos ressources de manière correcte -- il y a des gens

qui s'opposent au développement de projets présentement, puis qui vont être les premiers à crier puis à pleurer lorsqu'il y aura des coupures de programmes sociaux parce qu'on pourra plus se les payer. Ça, j'en suis très conscient.

Puis c'est, moi, c'est le message que je passe à ces gens-là. Il y a des conséquences à dire non au développement économique. Puis je pense qu'on est rendu à l'aube que si on fait rien, tout à l'heure là, on va avoir des problèmes encore beaucoup plus criants que ceux de régler la sécurité autour d'un projet, peu importe quel qu'il soit.

LE PRÉSIDENT: Est-ce que vous êtes un travailleur dans les domaines de mine?

M. SAVAGE: Non je suis hôtelier, un moment donné, propriétaire ici à Chibougamau. Puis je suis ---

LE PRÉSIDENT: Citoyen.

M. SAVAGE: Citoyen, effectivement.

LE PRÉSIDENT: Dr. McDill?

MEMBRE McDILL: Merci. Pour CCSN.

Maintenant, qui est les autres organismes et autres ministères qui vont règlementer ce projet? Combien, qui êtes?

M. LECLAIR: Deux autres, principalement. Le Ministère de développement durable des environnements

et parcs et la Commission de la santé et de la sécurité du travail. C'est l'équivalent même de ce qu'on voit dans la province de Saskatchewan. Du côté environnement, il y a aussi la protection des travailleurs.

M. JAMMAL: Si vous permettez, Dr. McDill, Ramzi Jammal pour l'enregistrement. On a pensé à ça et puis en outre, la Commission a le pouvoir et liberté à faire des recommandations aux autres autorités réglementaires pour établir, ou bien copier, ce qui est en Saskatchewan. Juste une suggestion, recommandation.

LE PRÉSIDENT: Alors merci beaucoup. Merci beaucoup.

M. SAVAGE: Merci.

LE PRÉSIDENT: O.k. On continue. La (sic) prochaine mémoire est présenté par la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine et porte le numéro de document 7.51. M. Ugo Lapointe --

M. LAPOINTE: Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT: --- fera une présentation par téléconférence. Si j'ai bien compris, vous êtes présentement à Vancouver. Est-ce que vous nous entendez?

M. LAPOINTE: Oui, je vous entends très bien. Est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT: Oui, merci. Alors je vous rappelle que vous avez 10 minutes. Alors vous avez la

parole maintenant.

12-H7.51

**Exposé oral par
Coalition Pour que
le Québec ait
meilleure mine**

M. LAPOINTE: O.k. merci beaucoup M. le Président. Ugo Lapointe de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. Je vais vous proposer une présentation en cinq points. Dix minutes, c'est court, donc je vais essayer d'être concis. Bien entendu, il y en a beaucoup à dire sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui et qui, je pourrais dire, occupe quand même un bon espace de débat public depuis quelques années au Québec. La question d'aller de l'avant ou non avec l'exploitation de mines d'uranium.

Donc d'abord, qui est la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. Ensuite, je propose de vous résumer notre position sur la question des mines d'uranium. Ensuite, troisième point, quelques problèmes et enjeux spécifiques que l'on constate par rapport au projet Matoush de la compagnie Strateco. Et enfin, quelques conclusions et recommandations pour la Commission

et en général pour l'ensemble, à notre avis, de la société québécoise par rapport à cet enjeu-là. J'aurai aussi quelques questions, si le temps le permet, dans les échanges qui vont suivre.

Donc d'abord, qui est la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine? La Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, c'est un regroupement aujourd'hui de 27 organismes d'un peu partout au Québec. Des organismes syndicaux, comme par exemple le conseil central de la CSN d'Abitibi-Témiscamingue et Ungava, la Centrale des syndicats du Québec, le Syndicat de la fonction publique du Québec qui regroupe entre autres des technologues dans les ministères de l'environnement et des ressources naturelles. C'est aussi des groupes citoyens comme par exemple, le comité de vigilance de Malartic en Abitibi-Témiscamingue, Sept-Îles sans uranium sur la côte nord, un regroupement de citoyens dans la Baie des Chaleurs en Gaspésie, et cetera, et cetera. Et des groupes environnementaux comme Nature Québec, Écojustice, MiningWatch Canada, et j'en passe. Et collectivement, l'ensemble de ces organismes-là représente pas loin d'à peu près 250,000 membres affiliés, si on les comptait individuellement dans chacune des organisations.

C'est des individus qui sont et qui vivent dans les régions minières, comme l'Abitibi-Témiscamingue,

Côte-nord, nord du Québec. C'est des individus qui connaissent les réalités minières. En général, la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, elle est favorable au développement minier. Seulement on pense qu'il y a des enjeux majeurs à régler au Québec. Que ce soit avec la loi sur les mines, la question des redevances, ou d'autres questions d'encadrement environnemental.

Par contre, la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, depuis le début, a développé une position beaucoup plus prudente et critique face aux mines d'uranium et également aux mines d'amiante. Pour des raisons particulier d'impact et de risque pour la santé et les populations que ces deux substances présentent. Donc voilà pour qui est la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine.

Notre position sur l'exploration et l'exploitation des mines d'uranium. J'en aurais long à dire. Tout ce que je pourrais vous dire pour l'instant c'est que notre position officielle de tous ces organismes-là, c'est de demander un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des mines d'uranium au Québec, essentiellement à cause des nombreux risques et impacts particuliers que cette filière présente dans l'ensemble de son cycle de vie. Que ce soit de

l'exploration à l'exploitation à son utilisation.

Notre position s'appuie, et s'est renforcée, suite à l'analyse de plusieurs documents -- que des dizaines de documents en fait -- de différentes sources, y inclus des documents émanant de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, par exemple, et aussi de l'Académie des sciences des États-Unis. Plus récemment, un rapport fort intéressant de cette Académie des sciences en décembre 2011 qui est, à notre avis, essentiel à considérer dans le débat actuel. Je vais y revenir dans un instant.

Notre position s'appuie également sur des participations à différentes consultations, à des forums sur les enjeux d'uranium, mines d'uranium, exploration d'uranium. Également sur une visite qu'on a fait en Saskatchewan en janvier 2011 avec la délégation du gouvernement du Québec, et aussi de nombreuses rencontres, que ça soit ailleurs au Canada, aux États-Unis ou en Europe, avec des citoyens qui ont vécu, ou ils sont aux prises avec des enjeux de mine d'uranium.

Essentiellement, l'enjeu fondamental auquel on revient toujours quand qu'on parle de pourquoi nous on adopte une position de moratoire sur les mines d'uranium, ça revient à la question de la gestion des résidus miniers qu'on laisse derrière, et qu'on laisse derrière non pas

seulement pour quelques années ou décennies, mais pour des siècles et des millénaires.

Résidus miniers qui contiennent toute une pléthore de matières dangereuses ou à risque de contamination, et surtout de la matière radioactive. Car l'entreprise, elle, extrait l'uranium, mais elle laisse derrière, par exemple, le thorium, le radium et tous les sous-produits radioactifs qui demeurent dans les résidus miniers pour -- à perpétuité en fait.

Et donc si on peut gérer le risque lors des opérations d'une mine et possiblement quelques années, une décennie ou deux après l'exploitation de la mine, les questions demeurent quant à l'impact et aux risques à long terme et à très long terme de la gestion de ces résidus miniers là qu'on laisse derrière. Résidus qui sont généralement confinés par des digues construites par du génie civil qui, à tout le moins, peuvent peut-être durer quelques décennies sans failles, mais qui suscitent des questions sur un horizon de siècles ou de millénaires.

Donc -- et ça cette position-là c'est pas juste nous qui l'invente, comme je vous dis, c'est suite à la révision de plusieurs documents. Je pense que -- étant donné que j'ai pas beaucoup de temps aujourd'hui -- je vais attirer votre attention peut-être sur deux, trois références clés qui nous servent à nous positionner.

L'Académie des sciences des États-Unis a été mandatée en 2009 par l'état de la Virginie pour faire l'évaluation complète des risques et des impacts associés aux mines d'uranium parce que l'état de Virginie considère peut-être lever son moratoire -- elle a un moratoire en place actuellement, mais elle considérerait le lever. Elle a publié en décembre 2011 son rapport dans lequel elle indique très clairement que la gestion des résidus et des risques de contamination à long terme est un défi majeur encore aujourd'hui, même avec les meilleures pratiques de gestion de ces résidus-là.

Et il n'y a pas d'évidence concrète de surveillance à long terme qui nous permet de concevoir que les installations vont être sécuritaires à très long terme.

Il souligne, ce rapport-là, la particularité justement du fait qu'elles contiennent des matières radioactives, thorium, radium, et cetera, et que ces radionucléides-là peuvent présenter un risque de -- pour la santé ou -- en tout cas, pour l'environnement et la faune et la flore environnante s'il devaient s'en échapper un jour ou l'autre.

Donc l'Académie des sciences des États-Unis, suite à son rapport, l'état de -- le gouverneur de l'état de Virginie a décidé de maintenir le moratoire, en

tout cas encore au moins pour un an avant de prendre une décision, et ça semble pas être évident que le moratoire va être levé nécessairement.

Je vous amène aussi sur un autre constat. Lorsqu'on regarde par exemple la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse, les deux provinces ont fait des commissions d'enquête indépendantes sur les mines d'uranium, et suite à ces études indépendantes, en sont venues à la conclusion qu'un moratoire était nécessaire.

L'état de Virginie a fait la même chose -- est en train de faire la même chose -- ils semblent pas vouloir lever le moratoire. Donc il y a quelque chose là qui est préoccupant par rapport à la particularité des mines d'uranium.

Lorsqu'on regarde l'expérience de la Saskatchewan - que ce soit avec notre visite qu'on a fait en janvier 2011 ou avec l'étude de certains documents - on constate que la réalité parfois qu'on nous présente comme étant très rose en Saskatchewan ne l'est pas tout à faite.

En fait y a rien pour nous rassurer, au contraire, lorsqu'on regarde par exemple des cas récents de contamination, que ce soit les sédiments -- la contamination d'uranium des sédiments de Hidden Bay entre 2000 et 2009 en aval de la mine d'uranium Rabbit Lake, ou encore la contamination en sélénium -- que même la

Commission canadienne de sûreté nucléaire n'avait pas prévue ou venue (sic) venir -- en aval de la mine d'uranium Key Lake, n'ont rien pour nous rassurer, pas plus que l'incident d'inondation soudaine qui a eu lieu en 2006 à la mine d'uranium Cigar Lake, qui en fait nous amène à questionner la capacité des autorités publiques, voire la Commission, à prévenir tous les risques et les impacts associés aux mines d'uranium, inondation qui avait mis en danger la sécurité des travailleurs, mais aussi qui nous amène à questionner toute la question de la gestion de l'eau et des bilans d'eau dans les mines d'uranium. Et ça c'est un point important pour le projet de Strateco.

Donc voilà en résumé ce sur quoi on appuie notre position.

Bien sûr, il faudrait parler aussi des autres impacts associés aux mines d'uranium, que ça soit l'eau, l'énergie, les intrants chimiques nécessaires. Et lorsqu'on regarde dans l'ensemble du cycle de vie de l'uranium, l'énergie nucléaire n'a pas non plus patte blanche.

Un des défis majeurs encore de l'énergie nucléaire c'est la gestion des résidus hautement radioactifs qui sont très coûteux à gérer et qui somme toute, amène l'énergie nucléaire à une énergie qui est très coûteuse, au-dessus de .15 le kilowatt heure

facilement.

Alors que - et c'est là aussi l'autre questionnement que comme société on doit se poser au Québec - alors que y a d'autres alternatives beaucoup plus viables, moins risquées, peut-être même plus économiquement viables à long terme, telle que l'énergie éolienne, l'énergie solaire, les économies d'énergie, dans lequel on pourrait investir comme société, d'avantage que dans les subventions aux compagnies minières d'uranium et aux compagnies qui produisent le nucléaire.

Donc voilà un peu comment on résume notre position, je serais heureux de répondre à des questions si vous en avez à cet effet-là.

Maintenant, j'aimerais juste soulever rapidement quelques points qui nous préoccupent par rapport au projet spécifique de la compagnie Strateco, donc le projet Matoush.

D'abord, la question de l'eau a été soulevée lors des deux jours d'audience à Mistissini, ça nous apparait évident à ce moment que y a pas d'étude détaillée sur l'impact qu'aurait le pompage de l'eau suite à la construction de la rampe. Y a pas d'étude détaillée sur le compte de dépression hydraulique qui aurait autour de la rampe. Et on a vu ailleurs, dans d'autres projets, que souvent, ce compte de dépression là peut s'étendre à

deux, trois, quatre kilomètres, dépendamment de l'ampleur des travaux. autrement dit, l'eau souterraine est siphonnée un peu comme dans un -- l'image un peu comme dans un bol de toilette -- et ça fait un rayon de deux, trois, quatre kilomètres dépendamment des projets, et ça peut avoir une incidence sur les eaux de surface, des ruisseaux ou les lacs qui sont parfois connectés aux nappes phréatiques. Donc ça, ça serait à détailler, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Y a aussi une incidence liée à ça, c'est au niveau de la sécurité des travailleurs qui vont travailler dans la rampe. Et à date, les réponses qu'on a eu et de la Commission et de l'entreprise sur la question du 100 mètres cubes par heure référée lors des audiences des deux derniers jours, nous questionnent parce que dans le rapport technique de la compagnie, qui date de février 2012, on parle potentiellement jusqu'à 1,800 mètres cubes par heure dans le cas d'une excavation minière. Donc faudrait voir si les paramètres se comparent.

Donc la question de l'eau, pour nous, demeure importante. Si y a plus d'eau que prévu, c'est aussi une nécessité de bien gérer ces eaux-là, les effluents qu'on va émettre et pour diminuer la contamination dans l'environnement. A-t-on prévu les bonnes capacités d'équipement pour réduire la

contamination?

Deuxième point rapidement, ça concerne les détails de la garantie financière et du plan détaillé de restauration du site au cas où le projet serait interrompu ou au cas où la compagnie Strateco, par exemple, ferait faillite. On ne le sait pas, on ne le sait jamais.

Actuellement, on a peu de détail sur la garantie financière qui serait fournie en cas de retrait du projet. On parle de \$5.5 million, mais y a aucune étude qui vient appuyer ces chiffres-là. Qui a fait les évaluations? Est-ce que ça couvre tous les coûts, tous les risques anticipés? Aussi on ne sait pas si ces sommes-là sont déjà mises de côté ou le seront très prochainement, c'est pas clair.

Troisième point, qui est le plus évident bien sûr et qui est le sujet du débat actuel, il est clair pour Québec meilleure mine -- donc la coalition Pour que Québec ait meilleure mine -- qu'il y a actuellement pas d'acceptabilité sociale face à ce projet-là. Non pas seulement juste pour les aspects techniques - et dont on a discuté aujourd'hui ou au cours des deux derniers jours -- mais parce que c'est le premier projet avancé d'uranium qui pave la voie vers - à une mine d'uranium au Québec, et on se rencontre finalement qu'il y a peut-être un débat à avoir à l'ensemble de l'échelle québécoise: Est-ce qu'on

accepte ou non l'idée de rentrer dans le cycle du nucléaire avec les mines d'uranium et les centrales nucléaires?

D'abord, est-ce qu'on l'accepte à l'échelle de la province? Et, ensuite, est-ce qu'on l'accepte à l'échelle locale et régionale?

Et on l'a constaté depuis les dernières années, que ce soit à Sept-Îles avec la population de Sept-Îles et un projet qui a dû reculer à cause de l'opposition de la population en 2009, que ce soit maintenant en Minganie qui est un peu en aval de Sept-Îles qui compte maintenant huit municipalités et la MRC et la population qui disent « Non » à un autre projet d'uranium qui, somme toute, est assez avancé aussi, le Projet d'Uracal (ph) et aussi dans la Baie des Chaleurs, Gaspésie

LE PRÉSIDENT: O.k., pourriez-vous terminer, s'il vous plaît?

M. LAPOINTE: Oui, je vais terminer bientôt.

... et dans la Gaspésie, Baie des Chaleurs, qui s'est opposée aussi à l'uranium.

Et là, on voit les Cris qui ont envoyé deux messages clairs à deux reprises dans les dernières années: une fois en novembre 2010 et maintenant, il y a deux

jours, mardi soir, à Mistissini. Ils ne veulent pas de projet d'uranium. Ils demandent un moratoire actuellement sur cette filière parce qu'il n'y a pas d'accepté social.

Alors, je crois que, face à ces constats, le projet de Strateco Matoush se retrouve un peu dans l'eau bouillante aujourd'hui et, donc, à un niveau de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! demande aux autorités publiques, à la population, aux gouvernements de prendre acte de ce manque d'acceptabilité social face à cette filière-là et d'avoir des consultations pan-qubécoises sur l'exploration et l'exploitation des mines d'uranium avant d'aller de l'avant.

Dans un deuxième temps et en parallèle, ça prend un moratoire parce qu'on peut pas laisser le train rouler au risque de s'exposer potentiellement à des coûts supplémentaires s'il devait y avoir, par exemple, restauration des sites en cours ou, encore même -- je sais pas si c'est envisagé par la compagnie Strateco -- mais des poursuites qui pourraient être intentées contre des communautés ou contre même le Gouvernement du Québec.

Donc, je vais conclure succinctement. J'aurais des questions à la fois pour la Commission et la compagnie si vous m'en laisser le temps.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Des questions?

Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lapointe, vous faites une référence au rapport de l'Académie des sciences et ce que vous avez mentionné c'était très très synthèse là.

Pourriez-vous nous dire un peu plus votre compréhension des conclusions de ce rapport?

M. LAPOINTE: Le rapport que l'État de Virginie a commandé et que l'Académie des sciences a mené a été mené selon ce qu'on comprend par au moins une vingtaine si c'est pas une trentaine d'experts indépendants là, de tout horizon, et les conclusions du rapport ont été remises là en décembre 2011.

Et, en gros, le rapport ne se prononce ni pour ni contre les mines d'uranium, il fait simplement détailler les considérations, les risques et les enjeux que cette filière suscite.

Et après, c'est à la société -- dans ce cas-ci, l'État de la Virginie et de la population -- de décider: Bon, on comprend peut-être les aspects positifs qui sont d'ordre surtout économiques mais on comprend aussi les enjeux de santé, les enjeux d'environnement, les

risques, les impacts que ça pose avec ce rapport-là et, donc, on a un choix de société à faire.

Et ce rapport-là vient éclairer les décideurs et la population qui pourraient prendre ce choix-là. Donc, en gros, c'est ça.

Et il y a toute une liste quand même assez importante de risques et de considérations et d'impacts à la fois environnementaux et sociaux et de santé qui sont nommés là dans ce rapport-là là. Je pourrais pas toutes vous les dire, ça serait trop long.

MEMBRE HARVEY: Oui.

Non, je tiens pas à ce que vous me -- c'est bien. Ce que vous m'avez donné c'est suffisant.

Il y aurait eu la même -- par les mêmes experts la même étude sur des mines en général -- je sais pas, une mine d'or ou prenons l'or -- qu'est-ce qui aurait été différent, selon vous, dans les conclusions?

M. LAPOINTE: En fait, si vous lisez bien là les conclusions de ce rapport-là, ça revient très très souvent: la présence des éléments radioactifs est très spécifique et très caractéristique à des mines d'uranium et pose toute une série de risques qui lui sont très spécifiques.

En général, nous, on vulgarise un peu l'enjeu, les enjeux miniers puis les enjeux des mines

d'uranium en disant: Écoutez, on a encore -- même avec les mines ordinaires -- un défi majeur au niveau de la gestion des résidus miniers. C'est vrai. Ça s'est amélioré beaucoup, oui, mais on a encore un défi majeur aujourd'hui.

Mais les mines d'uranium suscitent non seulement ces mêmes enjeux-là mais, en plus -- comme, par exemple, le drainage mini-acide, la contamination en métaux lourds, c'est des réalités que les mines d'uranium peuvent vivre aussi.

Mais, en plus, on doit composer avec des éléments radioactifs qui sont là pour des millénaires et, donc, c'est un risque supplémentaire qui s'additionne, à notre avis, aux risques, souvent même habituels, des résidus miniers issus des mines métaux.

MEMBRE HARVEY: Merci.

M. LAPOINTE: Et le rapport de l'Académie des sciences le démontre très bien et y réfère très bien.

MEMBRE HARVEY: Merci.

Je vais, juste pour compléter, aller vers le personnel de la Commission.

J'imagine que vous êtes au courant de ce rapport, qu'en tirez-vous comme conclusions?

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour l'enregistrement.

Oui, on est au courant de ce rapport-là.
On l'a lu en détail.

Comme Monsieur Lapointe le mentionne, c'est un rapport qui fait état un peu de l'histoire de l'exploitation des mines d'uranium aux États-Unis puis il regarde les pratiques ailleurs aussi.

Quand Monsieur Lapointe fait état des recommandations ou des constatations de l'Académie des sciences par rapport à la gestion des résidus puis les risques qui sont associés à l'entretien de barrières physiques comme les digues, ce que je voudrais souligner c'est que, depuis ce printemps, la Commission a adopté un document réglementaire qui est le « RD/GD-370 » qui donne les exigences réglementaires de la CCSN pour les installations de gestion de résidus miniers de l'uranium où on décourage l'utilisation de digues et d'ouvrages qui doivent être entretenus à long terme.

La solution que la Commission favorise c'est la gestion dans des couches en fosses de résidus où c'est la couche géologique et la conception de la fosse qui agit comme barrière et il y a pas les besoins d'entretenir à long terme des digues.

Mais, effectivement, le rapport mettait beaucoup l'accent sur les pratiques qui étaient en place et certaines -- aussi une revue de bonnes pratiques.

Quand le rapport a été rendu au Gouvernement de la Virginie, on a aussi vu un genre de communiqués de presse qui ont été émis par le Gouvernement de la Virginie où le moratoire était en place pour donner la chance d'avoir plus d'information et de pouvoir prendre une décision qui était éclairée.

Mais ce que je voulais souligner c'est que les exigences de la Commission dépassent de beaucoup les exigences qui sont en place dans d'autres pays pour la gestion des résidus miniers.

MEMBRE HARVEY: Quels sont les risques?

Parce que Monsieur Lapointe nous mentionnait qu'il y avait beaucoup d'éléments dans le rapport qui avaient trait à la radioactivité ce qui est peut-être normal mais quels sont les risques associés à la radioactivité des résidus?

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour l'enregistrement.

Le rapport faisait état aussi des études qui ont été faites sur les mineurs d'uranium dont il y a un rapport de -- le Comité de l'Académie des sciences qui est un rapport spécifique sur les cohortes de mineurs qui ont été exposés au radon par les activités minières.

Donc, le rapport fait un tour de l'ensemble des études qui ont été faites au cours des années et --

mais avec l'accent sur -- à ce moment-là, les études qui étaient disponibles quand l'Académie a commencé son travail c'était des études qui avaient été faites jusqu'à peu près le milieu des années '90.

Depuis 2006, il y a eu pas juste les études de la Commission qui ont été publiées dans des revues scientifiques mais il y a d'autres études là qui ont été faites en France, en Allemagne et en Tchécoslovaquie qui ont été terminées et qui sont maintenant aussi dans des revues scientifiques qui n'apparaissent pas dans le rapport qui a été produit pour la Virginie.

MEMBRE HARVEY: Ma question touchait particulièrement à les risques à long terme des résidus, pas tellement vis-à-vis les travailleurs.

Mais même lorsqu'une fois que la mine et l'exploitation est terminée et qu'on en est au monitoring et au suivi, quels sont les risques?

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour l'enregistrement.

Dépendamment de l'époque à laquelle les activités minières ont eu lieu, il y a beaucoup de sites où il y a un besoin de suivi à long terme, mais d'entretien des structures à long terme.

Il y a beaucoup de sites comme ça aux États-Unis et tant que les sites sont bien gérés et qu'on

minimise, par exemple, la destruction des structures de protection et des couverts, les risques sont minimaux. Mais, ce sont des ouvrages qui demandent des entretiens à long terme.

Au Canada, on a beaucoup d'exemples, par exemple, dans la région d'Elliot Lake où on a des grandes surfaces de résidus; les résidus ont été mis dans des lacs, ils sont sous l'eau, et avec des digues et des barrages qui doivent être entretenus.

Présentement, avec les années d'expérience qu'on a, il y a les eaux, les lacs qui sont en amont, en aval? -- en aval des installations de résidus de déchets à Elliot Lake, on voit que les poissons ne sont pas contaminés, il n'y a pas de contrainte au niveau de la consommation des poissons dans ces régions-là. La Commission avait exigé la mise en place d'un programme de surveillance de l'environnement très détaillé et les programmes démontrent la sécurité du site et la sécurité pour les gens qui vivent alentour et l'environnement qui est en aval de ces installations.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Harvey, là-dessus?

MEMBRE HARVEY: Monsieur Lapointe, voulez-vous ---

M. LAPOINTE: Question, oui, juste rapidement, question complémentaire:

Donc, est-ce que la CCSN a des exemples concrets de sites de résidus miniers de mines d'uranium qui ont été restaurés et qui ont eu un suivi sur 20, 30, 40, 50 ans, qui démontrent qu'il n'y a pas de contamination environnante? Ça, c'est la première question.

Deuxième question: qui va faire le monitoring dans 100 ou 200 ans, et qui va payer s'il y a un accident ou une contamination, que ce soit des nappes phréatiques, ou des eaux environnantes, ou de la faune et de la flore?

MEMBRE HARVEY: Bon, je vais diriger la question au personnel de la Commission.

M. JAMMAL: Ramzi Jammal, pour l'enregistrement.

On a discuté cet objet plusieurs fois hier et avant-hier. Alors, ici le mandat de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, c'est la surveillance réglementaire à long terme, et puis ça dit que tous les détenteurs de permis doivent mettre sur place les garanties financières et la surveillance réglementaire va continuer, de ma part, jusqu'à l'infini. Ça veut dire qu'aussitôt qu'il y a -- ou bien, tant qu'il y a le Canada, où il y a la Commission, où il y a les agences réglementaires, les provinces, la surveillance

réglementaire va continuer. Et puis surtout au Canada et sous la surveillance de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, c'est l'entretien et le monitoring, la surveillance. On a des rapports annuels, on a tous les sites sous le contrôle réglementaire; ça veut dire que le contrôle réglementaire ou bien provincial, ou bien fédéral. La Commission canadienne publie chaque année, et on va publier chaque année, les effluents, le monitoring de tous les sites qu'on a, et on a déjà les données ou bien à Elliot Lake, ou bien ailleurs, comme Dr Thompson a déjà mentionné qu'il y a aucun risque pour la nature et l'environnement.

MEMBRE HARVEY: Merci.

LE PRÉSIDENT: Dr. Barriault? Dr. McDill?

MEMBRE McDILL: Merci. Est-ce qu'il y a un problème, une incohérence, un non-respect entre la Loi 2006 et ce projet? Le point 2.

M. LAPOINTE: Ça, c'est une question -- O.K., c'est beau -- pour insérer au document que j'ai remis que je n'ai pas eu le temps de parler au complet.

Euh, oui, en fait, nous ce qu'on constate actuellement, c'est que, à plusieurs égards, on trouve que, dans le fond, de s'engager dans la filière de l'exploration ou de l'exploitation des mines d'uranium sans d'abord avoir un débat public éclairé sur la question

à l'échelle du Québec, notamment, par exemple, avec une commission indépendante qui pourrait se pencher sur la question, que ce soit un BAPE générique sur les mines d'uranium par exemple, bien, si on fait pas ça et si on n'a pas l'information et que la population ne peut pas se prononcer, est-ce qu'on va de l'avant ou non? Est-ce qu'on accepte les risques à long terme et les coûts que ça pourrait engager pour la société? Bien, si on fait pas ça, bien ça transgresse fondamentalement la Loi, les principes de la *Loi sur le développement durable du Québec*, qui a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 2006, dont un des principes, entre autres, spécifie le besoin d'un accès au savoir public et de la considération de la population dans les prises de décisions qui les concernent. Dans ce cas-ci, s'engager ou non dans la filière des mines d'uranium au Québec.

Donc, voilà un exemple. Je pourrais citer -- il y a 16 principes à cette loi-là, je pourrais en citer plusieurs autres qui, à notre avis, sont transgressés actuellement dans la façon de faire. Ils sont transgressés aussi parce que, dans la stratégie minière du Québec qui date de 2009, on ne mentionne à aucun moment l'idée de développer de façon proactive des mines d'uranium. Dans la stratégie énergétique du Québec, la stratégie énergétique 2006-2015, on ne mentionne pas

non plus que la filière des mines d'uranium et du nucléaire sont de l'avenir du Québec. En fait, au contraire, on mentionne dans la stratégie énergétique qu'on veut aller vers une réduction du nucléaire au Québec.

Dans le Plan Nord, qui est un autre élément très stratégique du gouvernement du Québec actuel, on ne mentionne pas que les mines d'uranium font partie de la volonté du gouvernement. D'ailleurs, le premier ministre Jean Charest, à chaque fois qu'il parle du Plan Nord, ne parle jamais des mines d'uranium.

Donc, voilà. Il y a un enjeu ici qui est fondamental, à notre avis, au point de vue de l'orientation stratégique du développement des ressources naturelles du Nord, qui inclus ou non les mines d'uranium, et une transgression, à notre avis, des principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable* qui est censée orienter les différentes stratégies du Gouvernement du Québec.

MEMBRE MCDILL: Merci. Strateco, voulez-vous répondre?

LE PRÉSIDENT: Guy Hébert, pour Strateco.

M. HÉBERT: Lors de la commission parlementaire pour la nouvelle loi des mines, il y a été question beaucoup d'uranium. J'ai participé à plusieurs.

C'est dans la nouvelle loi des mines; on parle d'exploration d'uranium et ça a été discuté en commission parlementaire, tous les partis politiques étaient présents -- c'est tout récent; ça fait un an ou deux -- et ça fait partie des articles concernant l'exploration d'uranium dans la nouvelle loi des mines du Québec. Premièrement.

Deuxièmement, dans la présentation du Plan Nord, dans toutes les cartes, tout le projet Plan Nord, le projet Matoush est là.

J'ai eu l'opportunité depuis le mois de janvier de faire trois ou quatre tournées, trois tournées avec le premier ministre Charest. Le premier ministre Charest parlait du Plan Nord et on était -- le projet Matoush qu'il donnait en exemple -- j'ai parlé 15 à 20 minutes à chaque présentation -- on était souvent un ou deux autres intervenants, mais je me suis -- comment dirais-je -- j'ai fait des tournées avec le premier ministre Charest sur le Plan Nord au Québec, dans plusieurs régions du Québec, entre autres, la Beauce, Rivière-du-Loup, Laval, et on en a d'autres de prévues.

Ça fait que je pense que le projet Matoush fait partie du Plan Nord, il est sur toutes les cartes du Plan Nord, et c'est dans la loi des mines, ça a été discuté en commission parlementaire. Merci.

LE PRÉSIDENT: O.K. Maintenant, c'est

l'affaire de Québec, le gouvernement du Québec, parce que c'est peut-être tribunal ?

Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. LAPOINTE: Oui. Une ou deux dernières questions pour la Commission.

M. JAMMAL: Je pense que Madame McDill, Dr McDill n'a pas eu la réponse à sa question. Elle a demandé: est-ce qu'il y a un contredit (sic)? La réponse, c'est non. Parce qu'il y a plusieurs agences réglementaires au niveau fédéral et provincial qui sont impliquées, ils ont révisé ce projet. Alors, il n'y a pas un contredit (sic). Et comme le Président a mentionné, il y a la stratégie provinciale qui appartient à la province, mais il n'y a pas un contredit (sic) entre ce qu'on fait maintenant ou les autres agences réglementaires.

LE PRÉSIDENT: O.K. Monsieur Lapointe, le dernier mot?

M. LAPOINTE: Oui. Je pense que, comme Commission ou comme Commissaire, vous avez une responsabilité importante sur les épaules face à ce projet-là. Je vous invite à essayer de ne pas vous dégager de l'ensemble de vos responsabilités.

Un point qui nous préoccupe de façon importante, c'est manifestement les préoccupations, les inquiétudes sérieuses que la nation Crie a exprimé lors

des deux derniers jours et les impacts sociaux qui sont associés possiblement à une non-acceptabilité sociale d'un projet qui pourrait être, disons, forcé sur leur territoire sans qu'ils en aient consenti ou sans qu'ils soient favorables.

Et donc, les dimensions des impacts sociaux, psycho-sociaux, la qualité de vie, le tissu social, ça, ça m'apparaît une dimension importante et c'est pas clair à date pour nous si la Commission canadienne de sûreté nucléaire doit ou non considérer ces impacts sociaux.

À notre avis, il y a un devoir moral. Je ne sais pas s'il y a un devoir légal, mais votre permis devrait tenir compte de ça. Sinon, j'ai l'impression qu'il y aura un manque de légitimité perçu face au permis que vous émettrez à ce projet-là.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

Alors on va prendre une petite pause pour 10 minutes, alors jusqu'à 4h35.

--- Upon recessing at 4:25 p.m./

L'audience est suspendue à 16h25

--- Upon resuming at 4:43 p.m./

L'audience est reprise à 16h43

LE PRÉSIDENT: On continue.

Le prochain mémoire est présenté par la Ville de Chibougamau et porte le numéro de document 7.18. C'est Madame Manon Cyr, Maîtresse (sic) de Chibougamau, qui fera cette présentation.

M. LEBLANC: Mairesse.

LE PRÉSIDENT: Mairesse. Qu'est-ce que j'ai dit? Je m'excuse.

Mme CYR: Maîtresse, c'est un petit peu différent.

(LAUGHTER/RIRES)

LE PRÉSIDENT: Je m'excuse.

Mme CYR: Ça m'occuperait probablement pas mal plus, mais quand même...

LE PRÉSIDENT: Mairesse, je m'excuse.

Alors, Madame Cyr, vous avez la parole.

12-H7.18

Exposé oral par

la Ville de Chibougamau

Mme CYR: Bonjour, messieurs, mesdames, les gens de Strateco, nos voisins Cree qui sont ici en partie aujourd'hui, les gens de Chapais et de la région.

Écoutez, vous avez eu mon mémoire. Je

voudrais faire certains commentaires. Je sais que vous allez me poser des questions et je vais vouloir avoir cet échange-là avec vous.

Vous avez remarqué qu'il y a -- la Ville de Chibougamau appuie le projet d'exploration Matoush et encore aujourd'hui, le message que j'ai à dire au nom de la Ville de Chibougamau c'est que nous appuyons le projet.

Je dois, par contre -- et ce que je veux insister c'est un peu mon expérience entre une personne qui trouvait peut-être l'exploitation du diamant plus "sexy" et qui ne connaissait pas grand-chose de l'uranium, pour vous dire brièvement en cinq minutes c'est quoi le cheminement que j'ai fait pour ça.

Vous avez remarqué aussi que l'annexe des récents documents, les préoccupations qu'on a à Chibougamau c'est d'informer notre population et d'avoir le plus d'information la plus juste possible.

Le document de Madame Gingras qui avait été déposé dans nos boîtes aux lettres, j'ai posé certains questionnements et j'aimerais aussi, si possible, que la Commission puisse nous éclairer, le cas échéant.

Je suis élue mairesse le 1^{er} novembre 2009, après 21 ans de vie dans le nord du Québec à Chibougamau. Et une des premières fois que j'ai parlé du Projet Matoush comme mairesse c'est à mon collègue de Chapais.

Steve Gamache, le maire de Chapais a un bac en chimie et puis une maîtrise en sciences de l'eau. J'ai dit, en bon québécois, "Coup donc, tu penses quoi de ça, toi? Y a tu quelque chose à faire là ou non et c'est tu bon pour notre région ou non? Ça se gère tu? C'est tu bon pour l'environnement? Quelles sont les mesures pour protéger notre environnement, la santé de notre population et nos travailleurs éventuellement?" Il dit, "Manon, je suis pas un spécialiste," mais il m'a expliqué certains éléments et ça m'a encouragé à embarquer dans le Comité de la CREBJ pour justement avoir de l'information un peu plus poussée.

Bien entendu, Strateco nous a donné de l'information, mais vous savez, les québécois, ou Manon Cyr surtout, est toujours sceptique parce qu'elle se dit il a intérêt à vendre son projet.

Ce que j'ai fait, par ailleurs, et ce qu'on a fait avec nos collègues de Jamésie c'est de parler avec les gens, des spécialistes qu'on a engagés pour être plus informés, puis informer aussi notre population, nos médecins, nos enseignements, les groupes, nos différents partenaires.

On a eu, et ça a été un plaisir de rencontrer la Commission canadienne de sûreté nucléaire. La première rencontre qu'on a eue avec mon conseil de

ville -- il faut savoir aussi que Chibougamau, le conseil de ville actuel, j'ai un garçon de -- fils de mineur. J'ai deux anciens mineurs. J'ai des gens qui ont travaillé au niveau des mines. Donc c'est quelque chose qu'on connaît assez bien.

On a vu les impacts négatifs à une certaine époque. Les mines d'or, il y a 40 ans, c'est pas comme on les exploite aujourd'hui.

Mais l'uranium, ça nous était inconnu. Alors quand on a rencontré, nous, comme conseil -- on devait avoir une rencontre de deux heures avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et la rencontre a duré quatre heures et demi. Toutes les questions -- il y avait des questions qui touchaient la rampe d'exploration, mais une mine, puis il y avait certains questionnements par rapport à les technologies versus les résidus miniers, puis comment on contrôle ça et comment on gère le reste.

Et ça a été fort instructif et ça, ça a été un premier élément qui m'a grandement rassuré et rassuré mon conseil, mon directeur de services d'incendie, en tout cas, les différentes gens chez nous.

Et on a eu aussi des rencontres avec nos populations, les groupes cibles. On a des gens de la Saskatchewan qui sont venus nous voir. Ça aussi, ça a

rassuré la population.

Le deuxième élément, ça a été la visite en Saskatchewan. Et tout à l'heure, Monsieur Lapointe a parlé de certains dossiers qu'on nous a pas parlés lorsqu'on a fait notre visite. J'aimerais ça qu'on y revienne, si c'est possible, avoir peut-être des éclaircissements là-dessus.

Mais je dois vous avouer que ça a été un trois jours fort instructif. On a rencontré les gens du Gouvernement de la Saskatchewan, comment ils contrôlent ça, comment ils gèrent ça, c'est quoi les éléments, comment ils travaillent aussi avec les populations des régions concernées, qu'elles soient autochtones ou non autochtones.

On a rencontré aussi la Commission canadienne, et je vais vous donner deux exemples pour vous démontrer comment des fois je pouvais être sceptique. J'avais des gens de la Commission canadienne qui nous disaient, "Bon, ben, nous, si les gens qui opèrent une mine ne respectent pas leurs obligations, on ferme les opérations minières." La question c'est "L'avez-vous déjà fait?" Et la réponse a été "Oui, Madame." "Quand?" On nous expliquait.

Chibougamau, la rue principale, la 167, c'est en plein notre rue principale. C'est la rue qui

passe au centre-ville.

Comment ça marche le transport? Avez-vous eu des déversements? Comment ça s'est géré? Avez-vous eu des mesures, des impacts de ces déversements-là de camion ou de transport? On nous a rassuré à ce niveau-là.

Je suis allé à Rabbit Lake avec mes collègues, la délégation. On a posé beaucoup de questions. J'ai constaté qu'on avait vu avec les gens qui étaient venus auparavant à Chibougamau de la Saskatchewan qu'une mine d'uranium aujourd'hui, ça se gère pas comme il y a 40 ans. On nous a parlé en privé de certains aspects d'impacts qu'il y avait eu dans le passé, qui sont regrettables, mais qui sont là.

Comme moi, par contre, je pourrais vous parler de certains impacts qu'on a eus dans les mines d'or, qu'on a gérés ici au Québec, puis à proximité de ma ville qui a eu des impacts regrettables, mais à l'époque c'était comme ça qu'on développait et qu'on exploitait une mine.

Mais j'ai été rassurée sur la manière qu'on fonctionnait, sur le travail, sur le sérieux qu'on prenait par rapport à la santé et sécurité puis la gestion du risque en terme des impacts.

Oui, il y a des impacts. On va se promener dans les bois, on va faire quoique ce soit, il y a

toujours des impacts.

Et ça, ça a été vraiment rassurant pour une mairesse d'une ville qui ne connaît pas. Ceci étant dit, vous allez me poser tout à l'heure des questions sur la filière. Moi, si le Gouvernement du Québec, demain matin ou à un moment donné nous dit, "Québécois, Québécoises, on va faire un débat pour voir l'acceptabilité ou voir la filière, est-ce qu'on la fait au Québec?" Je répondrai présente et je me préparerai en conséquence.

Mais le travail que nous avons fait depuis bientôt deux ans et demi avec Strateco était surtout par rapport à l'aspect environnemental, l'aspect santé, sécurité, et chez nous c'est clair que c'est une première étape. C'est une rampe d'exploration. On a, près de notre communauté, des rampes qui sont jamais devenues mines. Si vous auriez du temps, je pourrais même vous les faire visiter. Elles sont à proximité de la Ville de Chibougamau.

Donc quand on me dit -- une entreprise me dit, "On veut faire de l'exploration avancée pour regarder comment ça pourrait devenir une mine," moi je comprends que ça peut arriver que ça devient pas une mine.

Mais je comprends aussi que le jour où il y a une possibilité que ce soit économiquement rentable, là on va s'asseoir et puis on va discuter.

Tout à l'heure vous avez posé des questions à des gens concernant les retombées économiques. À Chibougamau, et à Chapais en particulier, on n'a pas poussé nos interrogations ou nos questionnements avec Strateco par rapport à leur stade de développement sur les retombées économiques. Ils sont pas fous. Ils savent qu'on en veut à Chibougamau. Mais les questionnements qu'on avait, les préoccupations, c'était vraiment environnemental, santé, sécurité.

L'autre élément, par contre, ce que je dois dire c'est qu'on a eu une première rencontre avec M. Jean-Pierre Lachance, M. Stéphane Mackenzie, M. Gamache, moi-même et les gens de Développement économique pour voir quelles pourraient être les bases d'une collaboration éventuellement dans le cadre de cette exploration-là ou plus tard pour commencer à travailler ensemble de façon plus formelle sur une base, je dirais, plus retombées économiques. Mais c'est tout récent. La première rencontre a eu lieu au mois d'avril.

Pourquoi il n'y a pas eu d'autres rencontres depuis? Messieurs, on n'a pas eu le temps.

Cette semaine, mardi soir, j'étais aux audiences du fédéral pour le Projet Renard Stornoway. On a prochainement une rencontre avec un comité de maximisation pour le projet.

Donc on a beaucoup de sollicitation. On est heureux, parce que pour nous, c'est des projets de développement économique. Mais même si c'est des projets en 2012 Chibougamau, comme dans le nord du Québec, il faut voir comment on peut faire des développements de projets, mais dans le respect de l'environnement.

Fait que c'était mon commentaire que je voulais faire. Vous avez pris connaissance de mon mémoire et je suis disponible à vos questions.

LE PRÉSIDENT: Alors merci beaucoup pour cette présentation. Et on pourra commencer avec des questions. M. Harvey.

MEMBRE HARVEY: Première question, avez-vous l'impression que dans vos démarches, dans vos visites, vous avez eu une information neutre? Parce qu'à certains égards, on nous dit parfois, bien les spécialistes de la Commission, bien ils travaillent dans le nucléaire, avec l'industrie, mais avez-vous l'impression que vous avez eu une information qui était indépendante?

Mme CYR: Nous, on a recherché à avoir une information la plus indépendante possible. Moi, je suis une payeuse de taxes au Québec, au Canada. La Commission canadienne de sûreté nucléaire, ça a été une surprise aussi d'avoir une organisation comme ça qui surveille

autant et qui a tellement de mesures puis de suivis par rapport à l'exploration des mines d'uranium au Canada et toute la filière uranifère. Ça, j'ai trouvé ça intéressant.

Tout à l'heure, vous avez dit, oui mais le mineur qui travaille dans une mine, je sais pas vous M. Harvey, mais moi je travaillerais pas dans un endroit où j'aurais un risque pour ma santé, ma sécurité. Si quelqu'un est mineur, puis c'est des jobs qui sont pas faciles, j'ai des amis qui sont mineurs, qui ont -- qui décident d'aller travailler dans une mine d'uranium, il doit avoir un sentiment de sécurité. Et c'est ce que je prends pour acquis.

Et en nord de la Saskatchewan, je vous dis que ces gens que j'ai rencontrés étaient -- et j'ai vu des Cris travailler dans ces mines-là, j'ai vu des canadiens de souche, je dirais, qui sont non-autochtones, on va appeler ça comme ça, et pour moi là-dessus, oui. Ils sont peut-être, ils ont peut-être du parti pris, mais ils jouent avec leur vie. Ils jouent en travaillant. Donc s'ils décident de travailler dans une mine d'uranium, c'est probablement qu'ils sont confiants. En tout cas, moi je travaillerais pas dans un endroit où j'aurais pas un sentiment de sécurité.

MEMBRE HARVEY: Pour la -- pouvez-vous nous

donner une idée de la composition de la délégation qui est allée en Saskatchewan?

Mme CYR: J'avais un collègue de mon conseil municipal. On avait demandé à deux professeurs du centre d'études collégiales qui sont des citoyens de notre coin ici de pays, de nous accompagner. Il y avait le député d'Ungava. Il y avait le ministre Simard. Il y avait le maire de Chapais. Il y a avait le professionnel de la Conférence régionale des élus de la Baie James qui travaillait sur le dossier. J'avais M. Régis Simard de la TJCM. Il y avait des gens de -- la mairesse de Port-Cartier, le maire de Sept-Îles, le président de la CRE de la Côte-Nord, le maire d'Havre St-Pierre et quelqu'un d'autre que j'oublie le nom. En tout cas, on était -- puis il y avait de pour le Québec ait meilleure mine était aussi avec nous.

MEMBRE HARVEY: Est-ce qu'il y avait des représentants autochtones?

Mme CYR: Non. Ce que j'ai su à ce moment-là, c'est qu'il y avait pas la disponibilité pour aller. Il faut savoir qu'on avait eu l'invitation, je crois, tard en décembre. Et eux pouvaient pas avoir la disponibilité. Puis on était à peu près à mi-janvier, au retour des fêtes, on est allé en Saskatchewan. Donc, ils avaient eu l'invitation, mais ce que j'ai su, c'est qu'eux avaient

pas la disponibilité pour cette délégation-là.

MEMBRE HARVEY: Vous avez parlé tantôt de projets où il y avait eu des rampes qui ont été abandonnées; pouvez-vous nous en parler un peu plus?

Mme CYR: Oui, bien écoutez, il y a la rampe du Lac Doré. Il y a quelques rampes qui sont à proximité ici à Chibougamau. C'est des projets d'or, de cuivre. Et que, bon, pour X raisons, ils sont jamais devenus des mines et ils sont pas encore des mines, malgré le prix de l'or et le prix du cuivre.

Et quand vous regardez, j'ai des anciennes mines à Chibougamau. Très proches, à côté du Lac Chibougamau, Lac Doré. Que à l'époque on faisait de l'enrochement puis on mettait le parc à résidus, on faisait du tailing, comme on dit en bon français, dans cet enrochement là. Aujourd'hui en 2012, jamais on ferait ça. On n'enrocherait pas une section du lac pour mettre les tailings. Mais à l'époque, que voulez-vous, c'était ça. Fait que moi, je peux pas revenir sur le passé.

Mais quand on parle et quand je parle à quelque compagnie minière que ce soit -- c'est parce que souvent ils nous approchent, ils nous parlent de retombées économiques. Bien je dis un instant, environnement, ça dit quoi? Impact sur la santé publique des gens, les travailleurs potentiels, c'est quoi? Après ça, on va

parler de retombées économiques.

MEMBRE HARVEY: Mais je reviens aux rampes, peut-être que vous me trouvez achalant un peu, c'est simplement pour mesurer. Est-ce que c'est des rampes qui étaient quand même importantes? Comme, est-ce que les travaux ont duré assez longtemps, ou c'est simplement un début de rampe?

Mme CYR: C'était -- faudrait que je vérifierais, mais c'est assez profond comme rampe là. Celle du Lac Doré, c'est assez profond. On avait évalué à l'époque de faire l'exploitation du champignon dans cette rampe-là pour la récupérer, pour faire une culture de champignons à l'intérieur. Donc, ça devait être assez important, mais je suis certaine que -- je sais pas si M. Simard est encore dans la salle ou il y a un géologue dans la salle qui va être capable de répondre à ça. Malheureusement, j'ai pas le détail des superficies.

MEMBRE HARVEY: Ça va. Je vous remercie.

Mme CYR: Pas de problème, monsieur.

LE PRÉSIDENT: Dr. Barriault?

MEMBRE BARRIAULT: Oui. Alors, tout-à-l'heure, merci pour votre présentation. Vous mentionnez que vous aimeriez voir l'explication de documents de Dr. Gingras, oui. Alors si vous voulez, ce qu'on pourrait faire avec ça, ça serait demander à la CNSC de faire une

analyse du document ---

LE PRÉSIDENT: Est-ce que c'est préoccupations des maires avant, c'était avant le voyage en Saskatchewan ou après? C'est le reste des préoccupations?

Mme CYR: J'ai lu le document il y a quelques semaines. Puis quand j'ai vu:

"Les risques pour la santé reliés à l'exploitation de l'uranium sont multiples et complexes."

J'aimerais avoir des éclaircissements là-dessus. On disait:

"Outre les risques pour les travailleurs, hausse démontrée de 20 pourcent du taux de cancer des poumons en plus d'autres types de cancer et de problèmes pour la santé plus difficiles, plus complexes à démontrer."

Là, j'ai fait le saut. J'ai dit, "Coudonc, qu'est-ce que c'est ça?" On a des spécialistes puis moi j'aimerais entendre ces différents aspects là.

Les résidus miniers, on en a parlé un peu, mais si on peut élaborer un peu plus par rapport à la gestion du risque, le contrôle au niveau des résidus

miniers, ce serait intéressant. Le radon, ça j'avais déjà la réponse. Elle est longue la réponse.

"Somme toute, les éléments radioactifs issus de la désintégration de l'uranium ont chacun leurs caractéristiques propres, et ont des effets différents dans le corps humain pouvant mener à une panoplie de cancers."

Je comprends, mais il me semble ce qu'on nous avait dit, c'est qu'il y avait des moyens aujourd'hui de contrôler ça pour s'assurer de pas avoir cette exposition. Moi, une des surprises que j'ai eues quand j'ai parlé avec un docteur, un médecin, c'est que le scan que j'avais passé le mois avant, à l'hôpital ici à Chibougamau, me rendait inadmissible pour rentrer dans une mine d'uranium parce que j'avais trop de radiation. J'ai fait le saut. Je sais pas si vous savez.

MEMBRE BARRIAULT: Oui.

Mme CYR: Quand j'ai su que le radon dans mon sous-sol, j'en avais peut-être plus, qu'il faudrait peut-être que j'aille mesurer qu'est-ce qu'il va avoir dans le projet d'exploration; regardez, on débarque, on tombe en bas de notre chaise, si je peux me permettre l'expression.

MEMBRE BARRIAULT: Alors ---

Mme CYR: Donc c'est sûr qu'il faut avoir des doutes. Puis vu qu'on a des spécialistes, puis vous êtes ici. D'ailleurs, en passant, j'apprécie beaucoup votre présence. Et pour moi, une femme du nord, c'est important que les gens soient présents. Je comprends qu'on veut être démocratique, laisser la chance à d'autres, quand on se présente son projet puis qu'on se donne pas la peine de se déplacer pour venir rencontrer puis écouter puis voir ce qui se passe, notamment à Chibougamau ou à Mistissini, j'apprécie. J'apprécie beaucoup votre présence.

LE PRÉSIDENT: Alors, staff, pourrez-vous faire un petit survol, les points, les grandes lignes de cet ---

MEMBRE BARRIAULT: Même à long terme, on pourra faire peut-être plus de détails si vous en voulez.

Mme CYR: Pardon?

MEMBRE BARRIAULT: On pourra faire plus de détails d'une analyse, si vous en voulez, en donner un sommaire à l'actualité. Après ça, on pourrait y aller plus loin si vous voulez.

Mme CYR: Oui, j'ai pas de problème.

MEMBRE BARRIAULT: O.k.

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, pour la

transcription. À la recommandation ou à la suggestion de Dr. Barriault, ce que je propose c'est de parler de quelques points du document. Puis si la Commission trouve que c'est approprié, on pourrait faire une analyse plus détaillée, le rendre disponible sur notre site Web, par exemple.

MEMBRE BARRIAULT: Oui, je suggèrerais, si ce serait possible, de faire ça. Après ça l'envoyer au maire pour son opinion.

DR. THOMPSON: O.k.

MEMBRE BARRIAULT: Merci Patsy.

DR. THOMPSON: Par rapport à l'information qui dit que le risque pour les travailleurs, donc ce que je comprends, c'est les travailleurs miniers. Il y a eu beaucoup d'études épidémiologiques. Donc, entre autres, des études qui ont été faites au Canada sur les mineurs d'uranium, qu'on appelle la cohorte Eldorado. Donc qui ont travaillé dans les Territoires du Nord-Ouest et Beaver Lodge. Puis c'est les autres études qui ont été faites dans d'autres pays, montrent la même chose. Le seul risque de cancer qui a été observé chez ces travailleurs-là, à l'époque où le radon était mal contrôlé, c'est le cancer du poumon. Ce risque-là est diminué de façon significative dans les mines actuelles.

Les études ont aussi été fait, en tout cas

au Canada, sur une panoplie de cancers, les cancers de toutes sortes. Et je pourrai mettre l'information disponible sur le site Web de la Commission. On a regardé au niveau des maladies cardiovasculaires, neurologiques, différentes types de cancers. On a regardé au niveau cancer des organes génitaux, au niveau des maladies urinaires. Donc on a regardé plusieurs maladies qui sont notées dans les registres canadiens et des provinces quand les gens décèdent, on donne les causes de décès et dans les registres aussi du cancer. Donc c'est des données nationales et provinciales qui ont été utilisées pour faire cette étude-là et cette étude-là et d'autres ont démontré que le radon -- le seul effet sur la santé, c'était au niveau du cancer du poumon. On a observé aucun autre effet sur la santé qui ont été rapportés dans ces études-là. Et ces études-là ont été publiées dans des revues scientifiques crédibles avec des revues par des pairs indépendants.

Le document parle aussi du radon dans les maisons, que c'est le principal cause de poumon -- du cancer du poumon chez les non-fumeurs, c'est exact. Et c'est pour cette raison-là que les organismes de santé publique -- comme Santé Canada et les organismes provinciaux -- ont mis des critères pour le radon résidentiel.

Un exemple que je voudrais donner c'est que Santé Canada a une norme maintenant de 200 becquerels par mètre cube pour le radon résidentiel. La Commission -- dans nos règlements de radioprotection la norme pour la Commission, pour le public, c'est 60 becquerels par mètre cube. Donc la norme à l'intérieur de nos règlements est plus faible que ce que Santé Canada recommande pour le radon résidentiel.

Puis ce qu'on a parlé aussi au cours des derniers jours, c'est que quand on mesure le radon autour des sites miniers actuels -- dans le nord de la Saskatchewan par exemple où y en a plusieurs -- le radon à l'extérieur des sites miniers a les mêmes concentrations que le bruit naturel -- le bruit de fond naturel -- au Canada à l'extérieur des sites miniers.

Y a plusieurs autres énoncés qui sont faits, mais ce qui est important de dire c'est que y a beaucoup des études qui ont été citées ou qui ont été utilisées pour ce document-là, qui ont été faits en laboratoire avec des très fortes concentrations pour avoir des effets et pouvoir les étudier.

Mais c'est des concentrations qui ont rien à voir avec les concentrations environnementales dans des mines en opération et c'est des concentrations qui pourraient pas -- qui ont pas été observées non plus quand

qui a y eu des pratiques qui étaient -- les pratiques qu'on a aujourd'hui.

M. JAMMAL: Je voudrais ajouter quelque chose.

Dans l'annexe du mémoire de la Ville et les intervenants qui ont plusieurs fois mentionnés que les études -- surtout la question de Monsieur Harvey concernant l'étude qui a été effectuée pour l'état de la Virginie -- comme Dr. Thompson a mentionné, que actuellement, le Canada est le leader au niveau de la surveillance réglementaire pour les mines d'uranium et les traitements de déchets et la gestion de déchets à long terme.

Je voudrais vous lire exactement la conclusion du rapport. Je vais lire en anglais et puis je ferai la traduction juste après pour la conclusion. Ça c'était la conclusion du rapport, Monsieur Harvey et Dr. Barriault.

"The experience of Canada and Colorado who have both enacted laws and promulgated regulations in recent years that are based on modern practices may be helpful to Virginia before mining and processing could take place, given that the State has

no experience regulating, mining and processing of radioactive."

La conclusion est : avant que l'état de la Virginie autorisait le démarrage des mines et des traitements des déchets, ils doivent rendre moderne leur réglementation au même niveau que le Canada et ailleurs aux États-Unis.

Alors je répète encore une fois et plusieurs fois, que les normes actuelles internationales sont basées sur les données et l'expérience canadienne et l'expérience de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Alors ça c'est les conclusions internationales qui sont tout à fait indépendants, qui ont révisés l'expérience et la surveillance réglementaire du Canada.

MEMBRE BARRIAULT: Merci, ça, ça vous réassure un petit peu peut-être?

MME CYR: Oui, mais ---

MEMBRE BARRIAULT: La surveillance est là.

MME CYR: --- je vais attendre le document et le lien pour -- quand on aura l'information complémentaire.

MEMBRE BARRIAULT: O.k.

MME CYR: Est-ce qu'on pourrait avoir un

petit peu encore concernant -- Monsieur Lapointe parlait à la visite en Saskatchewan, y ont pas parlé pour une contamination qui s'est passée puis quelque chose s'était passé dans le coin de Cigar Lake. Est-ce qu'on pourrait avoir un petit peu plus d'information ---

MEMBRE BARRIAULT: Ben oui.

MME CYR: --- sur ces trois éléments-là? Parce que personne a répondu et j'aimerais voir s'il y a --

MEMBRE BARRIAULT: Absolument.

M. JAMMAL: Je vais commencer avec un point et puis ma collègue va continuer avec l'autre.

Monsieur -- l'intervenant a soulevé deux points. Un qui était l'inondation du mine, et puis comme d'habitude on a appris beaucoup de choses et puis il y avait aucun moment -- à aucun moment les travailleurs étaient en risque ou il y avait une menace pour leur vie.

Il y avait d'autres évènements, comme d'habitude là, les intervenants ne donnent pas les conclusions et les leçons qui étaient appris de ces évènements.

Alors je passe la parole à -- ou bien qui va le prendre?

M. LECLAIR: Jean Leclair pour l'enregistrement.

Je vais commencer avec la mine de Cigar Lake, par la suite Patsy va parler de Hidden Bay et Key Lake.

La mine de Cigar Lake, c'était une inondation de la mine et y a eu des études suite à l'évènement qui ont démontré que la mine avait pas respecté les contrôles qui étaient supposés d'avoir en place et y a plusieurs mesures qui ont été prises pour corriger la situation. Les employés étaient protégés, y avait pas de danger au point de vue de la sécurité des employés, puis l'environnement a été protégé aussi suite à la -- avec l'évènement, fait que y avait pas de danger à l'environnement.

L'impact c'est un impact économique, ça coûté très, très, très cher à Cameco à corriger la situation et ce qui a apporté des délais importants au projet. Mais de toute façon, pour nous c'est pas les coûts, c'est pas l'échéancier qui détermine, c'est l'importance de la protection d'environnement et la sécurité des employés.

Depuis le temps, y a plusieurs mesures qui ont été prises. Même le projet de Cigar Lake a été présenté aux audiences publiques avec la Commission à plusieurs reprises où Cameco ont -- fallu démontrer à la Commission qui avait pris les bonnes mesures pour corriger

la situation pour faire en sorte que la situation se répète dans le future.

Alors je vais maintenant passer la parole au Dr. Patsy Thompson pour parler un peu plus des deux autres évènements.

DR. THOMPSON: Patsy Thompson pour l'enregistrement.

Avant de passer aux questions sur le sélénium et l'uranium, par rapport aux problèmes d'inondation ou d'entrée d'eau dans les sites, une expérience qu'on avait eu, c'était avec McArthur River aussi. Ce que je voulais dire par rapport à ça c'est que quand l'évènement est arrivé, la Commission a exigé que sur le site, il y ait des étangs de rétention supplémentaires qui soient construits. Et avant que toute eau soit rejetée à l'environnement -- parce que c'était des caractéristiques qu'on ne connaissait pas -- chaque étang devait être caractérisé au niveau chimique et radiologique. Chaque étang devait être testé au niveau toxicité avant d'avoir la permission de rejeter.

Donc ces évènements-là ont été dommageables au niveau financier pour Cameco, mais en aucun temps l'environnement a été menacé par ces évènements-là.

Par rapport au sélénium, ce que je pourrais dire c'est que la Commission a été la première à noter des

effets sur le sélénium dans des mines qui avaient pas été -- des mines d'uranium -- qui avaient pas été réglementées par la Commission, c'était à Beaverlodge.

Nous avons fait beaucoup d'études pour comprendre le problème et quand on a fait des études à Key Lake, le problème a aussi été noté. À ce moment-là, la Commission -- le personnel de la Commission -- on avait contacté Environnement Canada pour leur demander de regarder ce problème-là ailleurs au Canada, dans d'autres mines, parce que les études qu'on avait faites démontraient que ça pouvait être un problème ailleurs.

Pour régler le problème du sélénium, la Commission a exigé que Cameco prenne -- mette en place des systèmes de traitement qui sont très efficaces pour le sélénium. Et on a mis en place des critères de qualité de l'eau pour protéger le poisson, pour empêcher que le sélénium s'accumule dans les gonades pour avoir un impact sur la reproduction du poisson. Et on voit que le système est en train de récupérer et que les traitements d'effluents qui ont été mis en place ont beaucoup amélioré la situation.

Ce qu'on sait maintenant -- parce que Environnement Canada ont fait du travail de ce côté-là et ont demandé à ce que les autres mines au Canada rapportent les concentrations de sélénium dans leurs effluents, et

depuis cette année, ils ont noté que c'est un problème qui pourrait exister dans plusieurs autres secteurs miniers, mais y a pas d'organismes règlementaires encore qui se sont occupés de ces problèmes-là ailleurs au Canada que dans le secteur que nous on règlemente.

Au niveau de l'uranium, on en a parlé hier ou avant-hier. Il y avait eu une évaluation qui avait été faite de l'ensemble des mines d'uranium pour voir si les rejets de radioactivité et les rejets d'uranium avaient un effet sur l'environnement.

Le rapport qui a été fait en fonction de la *Loi canadienne de protection de l'environnement* a conclu que la radioactivité dans les rejets avait pas d'effet sur l'environnement en fonction de la définition de « toxicité » qui est dans la *Loi canadienne de protection de l'environnement* mais l'uranium avait été identifié comme étant une substance toxique à cause de sa présence dans la mine de Rabbit Lake.

Et, à cause de cette constatation-là, c'est le personnel de la Commission qui avait travaillé avec Environnement Canada pour faire l'évaluation et, suite à ça, la Commission a émis une condition de permis sur le permis de Rabbit Lake qui a exigé une réduction importante des rejets d'uranium dans l'environnement.

On voit des traces de contamination

d'uranium dans Hidden Bay qui est une bonne distance du site de Rabbit Lake mais quand on voit dans les interventions, on a l'impression qu'il y a le lac en entier qui est contaminé. En fait, l'ère spatiale de contamination est assez limitée et, avec les contrôles qui ont été mis en place sur l'effluent, on constate que la situation a pas continué à se détériorer puis que les mesures qui ont été mises en place avec les conditions de permis ont été efficaces.

MEMBRE BARRIAULT: Merci.

Merci, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT: O.k.

MME CYR: Excusez-moi. Excusez-moi.

LE PRÉSIDENT: Pas de problème.

MME CYR: Non, c'est bien.

Je m'excuse, Madame, je ne ris pas pour ça. C'est qu'on vient de me dire que Madame Gingras n'a pas mis elle-même les papiers -- la lettre de référence dans la boîte à malle parce qu'elle a autres choses à faire que ça.

Je la comprends sauf que son nom est inscrit et, moi, mon objectif c'est de savoir qu'est-ce qu'y en est là-dessus et c'est pour ça que je suis partie à rire, c'est -- je voulais pas manquer de respect ni à la Commission ni aux gens de la Commission.

Mais j'ai trouvé ça un peu particulier.

En dernier, aussi, j'aimerais ça vous faire un autre petit commentaire.

LE PRÉSIDENT: O.k.

MME CYR: Mes voisins cris, cette semaine, les gens de Mistissini, ont dit « Non » et je vais vous avouer que je suis surprise de l'intensité et de l'aspect catégorique de la chose.

Je dois dire, par contre, ça me laisse un peu songeuse et perplexe mais, aujourd'hui, comme mairesse de Chibougamau, avec mon conseil de ville, à partir des travaux qu'on a faits, nous, chez nous, on est en accord avec le projet de Strateco et je tiens à le ré-affirmer.

C'est dans des terres de catégorie 3, on vit tout le monde dans la même région.

Vous avez également constaté combien on est deux groupes isolés vivant sur le même territoire. À Chibougamau, on cohabite avec nos voisins cris. Depuis deux ans et demi, comme mairesse je travaille, ils savent le respect que j'ai pour eux et la volonté que j'ai à travailler avec eux.

Et on vous a parlé de la gouvernance, pour vous-autres, peut-être que c'est une bébitte bizarre mais, à Chibougamau, on a hâte que la MBJ soit abolie puis qu'on puisse être assis à la même table que nos voisins cris; ce

qu'on tente de faire à notre niveau avec la Ville de Chapais et les communautés de proximité et qu'on puisse le faire au niveau régional et qu'on puisse adresser ensemble nos enjeux de développement et je pense que ça va être facilitant.

Mais il faudrait pas que vous partiez avec l'idée qu'à Chibougamau ou à Chapais ou en Jamésie il y a pas de volonté de travailler avec nos voisins cris puis que c'est pas vrai, on travaille pas ensemble.

Il y a des choses qui se font, il y a des choses qui vont être appelées à se faire encore plus mais, vivement, que le Gouvernement du Québec s'entende avec le Grand Chef puis qu'on ait une nouvelle gouvernance sur ce territoire-ci, je pense que ça va être mieux pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT: Et ---

MME CYR: Et, en passant, j'aime beaucoup la culture crie et je peux pas manger du castor. J'aime pas ça.

Et ça, ça veut dire qu'on a des différences culturelles et qu'on n'a pas toujours les mêmes goûts. Peut-être que, eux, ils n'aiment pas non plus la crème brûlée, moi, j'adore ça. Donc, vous savez?

Mais je pense qu'il faut apprendre à travailler ensemble et, souvent, on me dit que j'ai des

lunettes roses mais j'ai cette volonté-là et je garde aujourd'hui mes lunettes roses.

Mais je suis forcée de constater que je peux comprendre votre incrédulité -- je pense que je peux dire -- devant cette situation-là où deux groupes qui partagent la même région arrivent à des situations différentes.

Mais je réitère qu'à Chibougamau, en mon âme et conscience, nous, on dit « Oui » à ce projet d'exploration.

LE PRÉSIDENT: Mais seulement une petite question: Avez-vous l'occasion de se rencontrer avec la communauté ici pour discuter de choses?

MME CYR: Oui, on a établi ce qu'on appelle la « table des six ».

Lorsque j'ai été élue, le 1^{er} novembre 2009, j'ai d'abord appelé, le 2 novembre au matin, mon collègue de Chapais pour lui dire: Est-ce qu'on peut s'asseoir ensemble puis jaser?

C'est ce qu'on a fait. Après près de 50 ans, les deux municipalités qui sont à 40 kilomètres l'une de l'autre on a décidé de pas faire de la guerre de clocher mais de travailler ensemble.

L'autre question que j'avais demandée à mon collègue de Chapais: Comment tu vois nos relations avec

les Cris? Il dit: On a beaucoup de travail à faire, il faut développer des relations. Il faut qu'on travaille ensemble. Écoute, on est dans la même région, ça pas de bon sens qu'on travaille pas plus ensemble.

Ce qu'on a fait, nous, on a fait une invitation à des Chefs Cris dans notre proximité. Donc, Chapais/Chibougamau avec Mistissini, Oujé, où est-ce qu'on n'est plus dans un premier temps, et le 15 décembre 2009 -- ça vous démarque la volonté aussi de nos voisins de travailler avec nous -- on avait une première rencontre pour commencer à se connaître, voir sur quels enjeux on pourrait travailler.

Puis je vais vous avouer que depuis -- puis, suite à cette rencontre-là, on nous a demandé de regarder aussi pour que Nemaska -- si vous regardez la carte -- de se joindre à nous. Donc, on appelle ça la « table des six ».

Donc, on travaille soit en parallèle ou -- mais on a encore beaucoup de travail à faire ensemble puis je vais vous avouer qu'avec les discussions sur la gouvernance, tout le travail qu'on a, les six derniers mois on n'a pas de réunion formelle.

D'ailleurs, je devais appeler Richard Shecapio parce que le Chef d'Oujé, Monsieur Neeposh, m'avait demandé qu'on organise une rencontre rapidement et

j'avais tenté de rejoindre Richard puis il a essayé de me rejoindre puis, dans ce cas-là, c'est moi qui était partie. Je suis pas nécessairement -- mais on prend des vacances nous aussi puis on avait -- on n'a pas pu se parler puis là, l'agenda étant ce qu'il est, la période de soumissions rendue, mais je me suis dit: On fera ça à l'automne.

Mais il y a une volonté réelle. C'est la première fois que ça se fait à ce niveau-là. Il faut savoir que sur le plan culturel, social, vous savez, à Chibougamau il y a quatre magasins de motoneige. C'est pas juste parce que c'est juste des Chibougamauens qui font de la motoneige.

Lorsque je vais à Mistissini ou à Oujé, on est toujours bien reçus. Il y a une volonté de travailler ensemble mais je pense qu'il y a des enjeux par rapport à tout ce développement qui s'en vient puis il faut voir comment on peut faire ça ensemble et dans la meilleure situation du monde.

Fait que quand je vois la situation aujourd'hui, je me dis: Bon, bien, déguidinons-nous -- si je peux me permettre l'expression -- puis faisons cette nouvelle gouvernance-là puis travaillons ensemble.

Merci.

LE PRÉSIDENT: Alors, merci beaucoup.

M. LEBLANC: Merci.

I would ask Mr. Robie Nicholls to come at the mic, please.

THE CHAIRPERSON: Go ahead, sir.

MR. NICHOLLS: Hello.

THE CHAIRPERSON: Go ahead.

MR. NICHOLLS: My name is Robie Nicholls.

I was born in Chibougamau and my mother comes from Mistassini so that's where -- I was residing in Montreal but now I'm moving back to Mistassini.

I just have a couple of questions that I want to ask. First to Strateco: The entails and the radon gas that's going to be in the mine, what measures they were doing?

If they can explain it to me again what they were doing to help prevent that and how much it would -- how much that would cost?

THE CHAIRPERSON: Can you share with us all your questions so we can ask the ---

MR. NICHOLLS: No, because one is to them and then one to the Board.

THE CHAIRPERSON: Okay.

A quick reply, please, because we've covered a lot of this territory before.

Go ahead.

MR. NICHOLLS: Well, just fast.

MR. TERREAUULT: Could you repeat the question exactly?

You want to know how much ---

MR. NICHOLLS: Where you're putting the entails and the measures for the gas in the mine, radon gas?

MR. TERREAUULT: Okay ---

MR. NICHOLLS: And how much it would be approximately? Millions?

MR. TERREAUULT: Okay, for the record, I'm Pierre Terreault.

Well, first, we don't have any tailings. I think that's the first part of the question. We won't have any tailings either for now until we decide to build a mine, if we do.

Secondly, for the radon, we'll have a very big ventilation system that will cost quite a few dollars because of the quantity of the fans and the volume of the air we have to bring it down which will be 210,000 cfm which is a volume.

And that volume will take -- we have to bring it down by ducting and this must -- has to be -- it'll have to be excavated bigger because of that amount of volume to reduce the resistance of the air.

But to put money wise on it, it's -- I didn't have the quote of all the fans presently but each fan is around 35 and, I think, \$40,000 each.

So it's a lot of money and we need about, I think it's between 15 or 16 total. So it's a lot of money for the ventilation, to make sure that the radon is out of the mine for the safety of the worker.

MR. NICHOLLS: The tailings, what I was trying to get at is you must have an approximate amount of how much you're going to take out and store it right and it's going to be secure?

MR. TERREAUULT: Well, if you're talking about the waste, because we won't have any tailings, we don't have any treatment for the ore because we don't -- we don't do any -- really involved samples. The 750 tonnes of ore will stay underground. It won't be treated. So we won't have any tailings at all.

For the waste itself, it was in the presentation of yesterday, it was 286,000, roughly, of tonnes, and it will be stored on surface for the time of the project.

MR. NICHOLLS: Okay. Why I was asking that was because Dr. Thomson over there has been telling us in Mistissini that this will not hurt anybody, that all this stuff that they're going to be doing, they're going to be

spending millions of dollars on this to prevent it. And she's telling us, well, the stuff that comes out of the mine, that's not going to hurt anybody. It's not going to hurt the environment. But then why are they spending so much money to protect it, to secure it?

You understand what I'm saying? It just -- it just doesn't work out in my mind. I'm a simple person. I'm a labourer, so I don't understand why they would spend so much money when it's not going to hurt anybody. This is what -- it's contradicting each other in my mind.

THE CHAIRMAN: Okay. Well, let's try and see if we can explain it. Let me -- in my simple mind, it doesn't hurt anybody because you spend the money.

Okay? So it's a little bit of a different twist on this. They spend a lot of money on ventilation and on this to prevent any leakage in any hearing.

That's my understanding, but maybe the expert can talk.

DR. THOMPSON: Patsy Thompson.

So to try to be clearer, if uranium mining was not dangerous, it would not be regulated. And so the fact that it is dangerous, it is regulated and the CNSC has an extensive set of regulatory requirements to make sure that the operation is going to be safe.

It's going to be safe for people working in

the mine. It will be safe for members of the public who are using the land around the site, and it will be safe for the environment.

But those safety requirements are what the CNSC requires and the Proponent or the licensee, if the Commission provides a licence to -- gives a license to Strateco, is required to spend the money to put those measures in place.

But the CNSC doesn't care how much it costs; we care that the measures are put in place.

THE CHAIRMAN: Okay. Sir, last question?

MR. NICHOLLS: No, the second question.

The next question is for them. How many times have they gone up and checked their campsite so far? Do you know?

THE CHAIRMAN: CNSC?

MR. LECLAIR: The first thing we should mention is we don't regulate the current activities on the site, so don't have authorization to go and inspect the site right now. There's no licence.

THE CHAIRMAN: It's not licensed now.

MR. LECLAIR: But we've been to the site once. We went and visited the site as part of pre-licensing activities to go and verify what was going on. That was in September 2010 when we went to the actual site; looked at what was going on; looked at the radiation

protection measures that were in place.

These things were all done so we could get an idea of what was already happening, what kind of measures that they had in place, and whether what they were doing was consistent with what we would expect in this facility, and it met our requirements.

So it was an indicator that the right measures were in place, particularly in radiation protection.

THE CHAIRMAN: But -- sorry, but I'm trying to understand something. But all of this -- you're going in there and you say you meet the requirements, but there is no licence; there is no requirement.

MR. LECLAIR: Yes. What I mean is that we looked at the radiation protection measures that were in place and what we expect, they're best practices. These are the kind of practices we would expect in radiation protection if they were regulated by us.

So they were meeting all the guidelines. These are the same kind of requirements that are in place in Saskatchewan for exploration activities.

MR. NICHOLLS: So since 2005, nobody has followed them or watched them or seen them or did any evaluations or nothing?

THE CHAIRMAN: Strateco?

M. MAURICE: Gabriel Maurice pour -- in a compliment of information, the Workman's Compensation Board, the inspector from the CSST, from Quebec, they are coming on the sites every year since 2008; one time a year.

And we will have -- next inspector will come at the end of this month.

THE CHAIRMAN: Okay.

MR. NICHOLLS: Okay. Thank you for that.

Now the Board, like, I know -- what gets me is all of you up there are PhD, so you've been a long time at university. I haven't been to university, but you've been there and you have a lot of experience, a lot of education.

It scares me that they called you in to give a recommendation on this. Do you recommend for all mines or just uranium mines?

You know, like -- what I'm saying is, they brought you here to give a recommendation to the government. Now, the government must think that it's not safe then.

THE CHAIRMAN: No, no, no. We -- there is a law in Canada that all nuclear activities -- all nuclear activities from medical -- when you go and get your medical isotope to nuclear power plant, to uranium mining,

are all regulated by us, totally independent ---

MR. NICHOLLS: Your opinion to the government ---

THE CHAIRMAN: No, no. No, no, no.

MR. NICHOLLS: --- so they can give a licence.

THE CHAIRMAN: No.

MR. NICHOLLS: No?

THE CHAIRMAN: We give the licence.

MR. NICHOLLS: You give the licence?

THE CHAIRMAN: Correct.

The Quebec government or the Saskatchewan government, they have to give another a licence. They have to give another permit which is provincial.

MR. NICHOLLS: I thought you were -- I thought you said you report to the Quebec government so that they could say "Yes, give them a licence".

THE CHAIRMAN: No, we're not.

MR. NICHOLLS: No, you're not?

THE CHAIRMAN: We're not.

After we render our decision, or anytime for that matter, Quebec government can make their own decisions. It's totally independent decisions.

MR. NICHOLLS: So who gives the licence, you or the Quebec government?

THE CHAIRMAN: Okay. Let me repeat it again. We give a licence.

MR. NICHOLLS: Right.

THE CHAIRMAN: Quebec government has to also give a permit.

MR. NICHOLLS: So there's two of them?

THE CHAIRMAN: Absolutely.

MR. NICHOLLS: Okay.

THE CHAIRMAN: Sometimes three, and sometimes they have to pay income tax and they have to get health and all the rest of the stuff; there's all kinds of regulatory requirements, unfortunately.

MR. NICHOLLS: Well, if they're in the Cayman Islands they don't have to pay income tax.

Thank you.

THE CHAIRMAN: Thank you.

M. JAMMAL: Je vais prendre la parole, s'il vous plaît, Monsieur le Président.

THE CHAIRMAN: Go ahead.

MR. JAMMAL: Mr. President, we've been informed of a -- it's Ramzi Jammal, for the record. Excusez, pardon.

Nous avons reçu de l'information qu'il y avait un problème avec la traduction, surtout ce que Dre Patsy Thompson a mentionné hier -- pardon, ce matin.

THE CHAIRMAN: Okay, go, Marc.

MR. LEBLANC: Mr. Linton, they were going to clarify the situation for you, but I'll let you speak first as to what you want clarified and then for them to confirm.

MR. LINTON: Thank you.

My name is Paul Linton; I'm the Assistant Director of Public Health for the Cree Health Board and I'm responsible for development projects and the environment and also workplace safety.

This morning -- or at lunchtime, actually, I received numerous phone calls saying that the Cree -- why is the Cree Health Board supporting the uranium project when in our statements we have never said that we supported it or that we did not support it.

I made a few phone calls, ended up in Ottawa somewhere and got a hold of you guys here to find out exactly what's going on and then subsequently I came down.

Apparently what has happened is that with the translation, it was translated that the Cree Health Board supported the program, Strateco's venture.

And I'd like to set the record straight exactly what the Health Board's position is, if you'll allow?

MR. LEBLANC: Yes. And there was a presentation yesterday by the Cree Board.

MR. LINTON: Yes, there was.

MR. LEBLANC: So I'd just like you to do the clarification as to what it is in a few words.

Thank you.

MR. LINTON: It'll be in a very few words.

The Cree Health Board's position is that we're there for the health of the people. We're there to ensure that regardless of what happens, if Strateco gets their licence or does not, that the health of the people is put foremost and that in the end they come out with the winning situation.

If Strateco doesn't get the licence, we have the same job and the same responsibilities to ensure that the Cree people have the best from what they are given.

And so that is our job and that is our position; we are neither for nor against, but we are there to work for the people to ensure that they are healthy and that they have a healthy nation.

THE CHAIRMAN: Thank you. And just for the record, we never -- we agree there was a mistake made in the translation.

MR. LINTON: Yeah.

And thank you very much for the chance to clarify it.

THE CHAIRMAN: Thank you. Thank you very much.

DR. THOMPSON: Mr. Binder, would it be possible that I say in English -- est-ce que je pourrais dire en anglais ce que j'ai dit en français ce matin pour que ça soit clair pour tout le monde?

LE PRÉSIDENT: Vas-y.

DR. THOMPSON: What I would like is to be able to repeat in English what I said this morning. I have the transcription of the -- that part of the intervention this morning.

So in response to a question from Dr. McDill about is it possible to look at the global health and social impacts and what can -- what could Strateco, the CNSC and other parties do, my response was; when I came to -- in November 2010 to Mistissini it was -- there were also a lot of interventions from members of the Cree community talking about their concerns, their worries in relation to uranium in general and about the effects of uranium mining on their traditional activities and on their health.

And I added that it was also quite clear in the last two days that those concerns were still there.

And then what I added is we have been thinking for a long time about what would be the best way of intervening or approaching this problem so that we could present information that is relevant and that would meet the needs of the community.

And I had mentioned that one of the things that could be possible and that we would take steps to try to put this in place was that yesterday we heard the Cree Health Board talk about -- make a presentation on global aspects of health, related to both social impacts and what we have -- concerned with radiation and other aspects.

Given the role of the Cree Health Board, one of the ways that we could perhaps approach this is to approach this -- so the Cree Health Board -- to see if we could work with them to provide information that would respond to the needs of community.

And that's what I said this morning.

THE CHAIRMAN: Okay, thank you. Thank you very much.

M. LEBLANC: Madame Marie-Ève Barbeau, deux minutes, s'il vous plait.

Mme BARBEAU: Merci.

Bonjour, je m'appelle Marie-Ève Barbeau, je suis citoyenne-résidente de Chibougamau. Je suis contente d'avoir la parole cet après-midi parce que je n'ai pas

déposé de mémoire mais j'aimerais apporter le point de vue d'une résidente qui est contre le Projet Matoush.

Je n'ai pas de questions mais j'ai plutôt des observations sur les commentaires qui ont été faits aujourd'hui. J'observe les discussions depuis ce matin et je remarque que les intervenants attribuent le rejet du Projet Matoush à la méconnaissance des gens des réalités de l'exploitation de l'uranium et ses impacts.

J'aimerais vous montrer que ce n'est pas par ignorance ni par peur que les gens s'opposent au projet. Et plutôt soulever le regard mondialisé ainsi que la vision à long terme qui anime les convictions des citoyens et des communautés qui s'opposent au projet.

J'aimerais aussi montrer qu'un autre enjeu est au cœur du débat, celui de la nature du développement qu'on veut pour le Nord du Québec.

Strateco et la CCSN nous assurent que l'étape de l'exploration est sans risques pour la communauté et l'environnement. Les citoyens et la communauté comprennent -- je crois ses apports -- mais ils comprennent également les risques associés aux étapes ultérieures du cycle de vie de l'uranium.

L'uranium exploité est destiné principalement aux centrales nucléaires et le malaise réside dans les risques associés à ce type d'électricité

malgré que l'on nous assure que les déchets nucléaires sont gérés avec innovation et qu'ils sont respectueux de l'environnement, il demeure encore des risques d'accident nucléaire comme on l'a vu au Japon l'année passée.

De plus, on constate que les coûts -- on constate les coûts effarants pour entretenir sur des milliers d'années les déchets de façon à ce que la radioactivité ne contamine pas l'environnement.

Donc se positionner contre ce projet est une façon d'être responsable à une échelle globale. Dans le fond c'est dans -- en empêchant l'exploitation des mines ici, on évite de contribuer aux désastres environnementaux ailleurs et dans le future.

Les communautés -- c'est ça -- bien que l'exploitation d'ici soit sans risque pour la communauté, il n'est pas -- c'est pas la même chose pour les communautés ailleurs dans le monde, d'autres régions du monde qui utilisent l'énergie nucléaire. Puis certains pays, certaines régions du monde remettent en question l'utilisation et la durabilité de cette énergie-là.

Donc les communautés et les citoyens contre le projet préfère que l'on mette des efforts, le génie, des capitaux dans la recherche et l'innovation de secteurs alternatifs de l'énergie et du développement.

De plus, je fais partie des citoyens de

Chibougamau et aussi d'une génération qui désirent un autre développement régional pour le Nord dont le pilier ne serait pas nécessairement les ressources minières, mais plutôt les ressources renouvelables, le secteur récréatif touristique, pourquoi pas la souveraineté alimentaire.

Ce projet n'est pas durable par la nature non-renouvelable de la matière -- de l'uranium, mais aussi par l'investissement des capitaux privés et publics dans une industrie qui contribue d'avantage à des actionnaires qui profitent d'un boost des actions actuellement, plutôt que les communautés sur place.

J'ai constaté aujourd'hui que les organisations jamésiennes croient à l'apport économique du projet mais aucun n'a été capable de déterminer quelle sera leur participation dans le projet.

En somme, j'espère avoir montré que les communautés et les citoyens qui s'opposent au projet ne sont pas contre le développement, on est pas contre le développement.

De plus, bien que les experts nous montrent qu'il n'y ait pas de raison d'avoir peur par ici, je crois que l'opposition à ce projet est une invitation à penser le développement d'une autre façon. Un développement innovateur qui pourra montrer qu'au Québec on peut créer du bien-être pour les communautés sans impacts néfastes

pour des régions ailleurs dans le monde, ni pour les générations futures.

Je crois vraiment que ensemble, les communautés Crees et les jamésiens, on peut innover dans des nouveaux créneaux en matière de développement.

Alors je voulais vraiment apporter cette notion que c'est pas par ignorance ou par peur que les gens s'opposent au projet, mais parce qu'on a une vision différente du développement et qu'on peut travailler ensemble.

Merci.

LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup.

M. LEBLANC: Merci, Madame Barbeau.

(APPLAUDISSEMENTS/APPLAUSE)

MR. LEBLANC: Je demanderais -- I would ask Deputy Grand Chief, Ashley Iserhoff to say a few words.

CHIEF ISERHOFF: Thanks very much.

I've been here all day, since this morning, and I had to share something, I guess. It's part -- one of my roles I guess when I travel around to Quebec or throughout the world I have to find time to educate people about the Cree.

And there's a lot of misconceptions of the Cree people wherever I go, and I think it's understandable that people who have a certain view of our people do need

to be educated to understand where we're coming from as a people.

You know, I wanted to take this opportunity to address I guess what was said this morning, of what I understood through translation.

You know, there's a lot of misconceptions as I said and I wanted to address two of them.

And I had the opportunity to sit back and listen and reflect of some of the discussions that were taking place here today, and some of the misconceptions about the Cree Nation and the Cree people.

Firstly, the comments concerning our lack of education or knowledge, as being less informed or educated than our neighbours were based upon prejudice, intolerance and uninformed.

The United Nations, the Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and the numerous other international laws and instruments that this country is party to, as well as the Constitution uphold fundamental rights of people.

We have passed that time when such conduct and the language is tolerated within our society; it's now 2012.

Our society must seek to ensure that these type of languages do not continue to persist in any public

forum that would seek to suppress, oppress identifiable people.

Secondly, the Cree nation in the past years has over 1600 of its members who have pursued post-secondary education in college, university and other post-secondary institutions. Our nation has graduates and honours and science programs, and law education, finance, medicine, nursing schools, environmental programs, business schools, administration programs and a host of other programs in colleges and universities in graduate levels. Our youth can speak three languages, if not more in some cases.

So, the information this morning, I had to share my view, that some of the languages and some of the things that are said about our people is incorrect. We are an educated nation. We do make educated decisions. We have our own people that are able to and capable of providing advice to our nation. And we depend on our people to provide that service to us.

It is clear, it is the new eeyou istchee and all future generations in Quebec who will be most impacted by any decisions we take today, no matter what it may be, related to this project or any other development projects.

The Cree people had take the time and steps

to ensure that their decisions are made bearing in mind that the economic considerations of all proposed projects and the position of the Cree leadership of the people have also remained consistent, clear and informed.

I would like to thank the Commission for allowing me to sit chair this afternoon on what I saw here today. Thank you.

THE PRESIDENT: Thank you. And just for the record, I may have missed something in the translation because I did not think I heard, or at least note anybody trying to be disrespectful on that matter.

So again, we wouldn't have come to Mistissini if we didn't think we couldn't get some useful, you know, information about the community and from the people. So, thank you for this intervention --

CHIEF ISERHOFF: Thank you very much. I wish you well.

THE PRESIDENT: We have some unfinished business still?

M. LEBLANC: Yes. Ceci concluait les présentations des intervenants. Il nous reste maintenant à passer aux mémoires écrits. Je vais lire le nom de l'intervenant et le numéro du mémoire, et les membres pourront poser des questions. Et puis, ce sera suivi d'une deuxième ronde de questions de la part des

commissaires.

Donc, en premier lieu, il y a Jonathan Genest-Jourdain qui était député fédéral de Manicouagan, qui dans le document H7.14, nous a demandé de le considérer comme un mémoire écrit plutôt qu'une intervention orale.

Donc, est-ce que les commissaires ont une question sur le mémoire de Monsieur Genest-Jourdain?

(Discussion entre le Président et
le secrétaire de la Commission)

Oui, je pense que j'avais indiqué qu'il y aurait une deuxième ronde de question qui va suivre les interventions écrites.

Sorry, I didn't say it loud enough.

Donc, c'est H7.14.

12-H7.14 / 12-H7.14A

Mémoire de

Jonathan Genest-Jourdain, député

De Manicouagan

MEMBRE HARVEY: J'aurais une question.

M. LEBLANC: D'accord.

MEMBRE HARVEY: Juste dans les attendus:
"Il est attendu que l'exploitation de l'uranium produit

des résidus miniers radioactifs. Attendu que l'activité minière et les déchets créés en conséquence qui conservent 80% de leur radioactivité."

J'aimerais que le personnel, peut-être Madame, m'explique un peu ce qu'on peut entendre par cette phrase, ce qu'on peut comprendre.

M. LECLAIR: Jean LeClair, pour l'enregistrement.

C'est vrai, 80 à 85% de la radioactivité est dans les résidus miniers. C'est naturel. Oui, c'est un fait.

MEMBRE HARVEY: Je voulais juste vérifier. Merci.

LE PRÉSIDENT: Peut-être que c'est une bonne occasion de -- Pour cette licence, qu'est-ce qu'on a fait pour informer toutes les communautés, ces licences que les audiences publiques auront lieu, quelque chose comme ça?

M. LECLAIR: Plus tôt aujourd'hui, j'ai parlé des différentes activités qu'on a faites de consultation, de participation à la communauté de Mistissini, Chibougamau et Chapais, en 2009 et 2010, les constatations qu'on a faites pour expliquer la réglementation ---

THE PRESIDENT: Non mais, dans le processus

de licence -- je ne parle pas sur les conflicts et les comics (phonetic) -- pour notre processus, pour le processus des commissaires?

M. JAMMAL: Pour l'enregistrement, Ramzi Jammal.

Excuse-là, Monsieur. Tu parles maintenant du processus qu'on effectue maintenant ou dans le futur, qu'est-ce qu'on va faire?

MEMBRE HARVEY: Le processus de licence?

M. JAMMAL: Oui.

MEMBRE HARVEY: O.K.

THE PRESIDENT: Pour avoir une licence, il faut avoir une audience publique? Est-ce que tout le monde était au courant de cette audience?

M. JAMMAL: Oui, mais c'est ça, alors c'est

THE PRESIDENT: C'est envoyé à qui? L'avis de l'audience publique?

M. JAMMAL: Bien, c'est ça. Alors, c'est le processus pour --- O.K. Selon le type de permis, premièrement, alors pour ce type de catégorie sous le règlement de procédure de la Commission, le secrétariat de la Commission doit publier et diffuser des invitations pour avoir des commentaires et engager le public dans le processus.

Si vous me permettez, je pourrais passer la parole à Monsieur Marc Leblanc qui est le secrétaire de la Commission.

Alors, il y a plusieurs étapes. Ça veut dire que la Commission va prendre en considération toutes les soumissions et les mémoires. Ça veut dire que la soumission des personnes de la Commission, c'est pas un fait accompli, c'est juste une recommandation à la Commission qui va prendre la considération d'informations qui étaient présentée auprès d'elle.

La même chose applique à tout le monde, c'est-à-dire que les mémoires présentés et le proponent (sic) ou les détenteurs de permis qui présentent leur CMD ou bien leurs documents.

Mais la diffusion, c'est fait à tout le monde qui est inscrit. En plus, je comprends très bien que le secrétariat a fait des publicités dans les journaux locaux et, comme je l'ai déjà mention, des diffusions électroniques.

Alors, si je manque quelque chose, je demande à Monsieur Leblanc.

LE PRÉSIDENT: Monsieur l'interveneur (sic), regarde son intervention.

M. LEBLANC: Au cinquième paragraphe.

M. JAMMAL: O.k. Excuse-là. O.k.

LE PRÉSIDENT: Alors pour revenir au cas canadien, est-ce qu'il faut consulter tous le monde?

MS. MANN: Good afternoon, this is Kimberley Mann for the record.

During the regulatory phase, the CNSC sent letters to Chief Shecapio, Chief of Mistissini, to advise of the upcoming hearings, so that followed the EA process.

Mr. LeClair also had a number of phone calls with the Chief and we met with the Deputy Chief a few weeks ago just to discuss the hearing process and we obviously encouraged the community to come out and participate in the hearings and that everything they would say would be heard by yourselves and that you would determine the efficiency of our consultation process.

(SHORT PAUSE/COURTE PAUSE)

THE CHAIRMAN: Okay. While staff is looking at a more complete reply here, I understand that Dr. McDill would like to pose another question to the Deputy Grand Chief.

Please proceed.

MEMBRE MCDILL: Merci. Si vous permettez, je vais la poser en anglais.

LE PRÉSIDENT: Oui.

MEMBER MCDILL: Deputy Grand Chief Iserhoff, I wanted ask staff, while you were here and most

of the intervenors were still here and the people from the community, could staff clarify if traditional knowledge is required to be considered under the Act?

MR. JAMMAL: Ramzi Jammal, for the record.

MEMBER MCDILL: Or taken into account may be a better way of using English.

MR. JAMMAL: Under the Act it requires -- the section of the Act, and especially the mandate of the Canadian Nuclear Safety Commission is to look at safety with respect to safety to the environment, the public and the workers.

Now, with respect to the specific -- taking into consideration the practices and the nature of the impact, so this is all evaluated in the impact on the environment and is there an indirect impact on the tradition, the way of life of the community, of the person, to be taken into consideration in the Act. So indirectly, potentially yes. I mean, I haven't really thought about it quite a bit because potentially yes.

However, the impact on the environment and the public is part of the Act for the protection of the public and the environment, taking into consideration the consultation process by the CNSC.

If I didn't answer your question, do you want yes or no? The indirect -- or the impact on the

tradition, the impact on the health and safety of the individual, the impact on health safety of the community is taken into consideration.

THE CHAIRMAN: Okay.

MEMBER MCDILL: May I ask a question?

THE CHAIRMAN: Go ahead.

MEMBER MCDILL: All relevant knowledge must be included in the consideration?

MR. JAMMAL: Yes.

MEMBER MCDILL: Thank you.

Patsy -- Dr. Thompson?

DR. THOMPSON: Patsy Thompson.

What I wanted to add is in terms of traditional knowledge, what was done in the environmental assessment phase was to, in consultation with the process to identify what animals and plants to consider when we did the assessment of health impacts of radionuclides and metals, the fact that we identified the types of fish, the mammals and the berries that were being consumed for traditional purposes, that information came from the community to help guide the environmental assessment.

So to date that's the way traditional knowledge has been used.

MEMBER MCDILL: And with respect to the flow of the rivers, the flow of the water, the migration

of the animals, this is all part of our consideration, all part of the evaluation?

DR. THOMPSON: Patsy Thompson, for the record.

It's taken to consideration in relation to the potential footprint of the impacts. So -- excuse me, I'll continue.

So in this case, because it's an underground exploration project and the amount of the material being handled is small and the potential releases to the atmosphere and the water are small, we took into consideration the information on water flow and information on the watershed, as well as migratory patterns, to the extent that it overlaps with the potential impacts of the project.

If Strateco were to get a licence for this phase and were to decide to move forward to a mining project, obviously that information would have to be reconsidered and the Cree communities around the site would need to be reconsulted to make sure we have incorporated all the information that is relevant for that project at that time.

MEMBER MCDILL: Thank you.

Deputy Grand Chief Iserhoff, is that a good response?

DEPUTY GRAND CHIEF ISERHOFF: In our experience in the past three review processes, through environmental impact statements, various projects that happened in the Cree Nation before, the Crees have always shared their knowledge in terms of what they see out on the land.

If you see -- if you speak with a hunter and trapper they'll share their experiences in life and it is up to individuals, I guess, who are working with them to accept what they are being thought.

When I sit down with Elders, when I sit down with people that have hunted and trapped, my position in leading a Nation is a little different in terms of, you know, me meeting governmental officers, meeting developers. When you sit down with a hunter and trapper they'll tell you their experiences about life, their experiences about what they see out on the land, the changes that happen with development.

In any development that happens there will always be change to the landscape, and when you change a landscape you're changing people's lives. And we do share our knowledge and experiences.

In some cases, some developers did not listen to our knowledge and experiences and that is the experience that we've had in the past 35-40 years.

There's still work to be done.

THE CHAIRMAN: Strateco, do you want to add something?

MR. HÉBERT: Guy Hébert, Strateco.

We are mainly working on the Coonishish family trap line, and since 2006 they have helped us to sample the fish, the water. They are working on-site. They have several members of the Coonishish family here. They are people who do not really like to confront, but if they want to say yes, they have participated, taking into account their knowledge and most particularly since 2008, they really participate in all the fishing, sampling and all that on their trap lines.

MR. CHAIRMAN: I think we've heard enough on this. Thank you. Thank you for that. Thank you.

And you want to add anything else about the consultation process and the owner of the Crown?

M. JAMMAL: Excuse, Monsieur le Président, c'est Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

On n'a rien à ajouter pour la réponse qui a été fournie par mon collègue.

M. LEBLANC: Le prochain mémoire est d'Exploration Azimut Inc. tel qu'indiqué au numéro de document 12-H7.6. Est-ce que les Commissaires ont des questions au sujet de ce mémoire?

12-H7.6

Mémoire

d'Exploration Azimut inc.

M. LEBLANC: Le prochain mémoire est la Corporation Minière Osisko tel qu'indiqué au numéro de document 12-H7.7. Des questions?

12-H.7

Mémoire de

Corporation minière Osisko

M. M LEBLANC: Le prochain mémoire est de Madame Marie-Julie Bouchard tel qu'indiqué au numéro H7.12. Des questions?

12-H7.12

Exposé de

Marie-Julie Bouchard

LE PRÉSIDENT: C'est un commentaire et je trouve la petite recherche était très bien faite. C'est un document.

Alors, pensez-vous que c'était un document

très balanced, balancé -- pas balancé, comment dire ça? Équilibré. C'est le mot que je cherchais.

M. JAMMAL: Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

Si on lit la conclusion:

"La question du nucléaire civil relève en grande partie de l'acceptabilité sociale et de la volonté politique. Bien varier les ressources énergétiques, améliorer la technologie et réduire l'incertitude sont des actions nécessaires pour assurer l'approvisionnement énergétique mondial tout en luttant contre les changements climatiques."

Alors, en bref, oui. C'est -- et c'est dommage que l'intervenant n'est pas ici pour qu'il puisse présenter son opinion.

Oui, c'est équilibré. Oui, on doit sensibiliser le public et les gens et tout le monde doit travailler contre l'incertitude.

Et puis, il y a toujours la technologie qui arrive avec le temps c'est pourquoi on est en train d'améliorer notre réglementation et c'est pourquoi on améliore selon notre connaissance, les leçons apprises, et

les changements dans notre réglementation pour qu'on soit toujours en train de protéger le public et l'environnement.

LE PRÉSIDENT: O.k., merci.

MEMBRE HARVEY: Juste pour -- une petite nuance.

Monsieur Jammal a parlé d'information, tout ça. Ça va quand même plus loin dans la conclusion parce que c'est au niveau de l'acceptation sociale, ce qui est une nuance avec l'information.

M. JAMMAL: Oui, mais ce n'était pas notre mandat. Alors, j'accepte l'acceptabilité sociale.

M. LEBLANC: Le prochain mémoire est de la Direction de la santé publique des Laurentides tel qu'indiqué au document H7.23.

Des questions?

12-H7.23

**Mémoire de la
Direction de la santé publique
Des Laurentides**

M. LEBLANC: Le prochain mémoire est de la Fédération des chambres de commerce de Québec tel qu'indiqué au document H7.85.

Questions?

12-H7.85

**Mémoire de la Fédération des chambres de
Commerce du Québec**

M. LEBLANC : Le prochain mémoire est de
l'Association de l'exploration minière du Québec au
document H7.86.

Des questions?

12-H7.86

**Mémoire de
L'Association de l'exploration
Minière du Québec**

M. LEBLANC : Et le dernier mémoire est de
M. François Meloche tel qu'indiqué les numéros de document
H7.89 et H7.89A.

Est-ce qu'il y a des questions?

12-H7.89 / 12-H7.89A

**Mémoire de
François Meloche**

M. LEBLANC : S'il n'y a plus de questions,

monsieur le président, vous voulez peut-être procéder à la deuxième ronde de questions.

LE PRÉSIDENT: O.k.

Qui va commencer, Monsieur Harvey?

MEMBRE HARVEY: Bien, moi, je vais commencer en retournant la question que j'avais demandée ce matin à propos du cas de base de ce qu'on doit -- à quoi doit-on s'attendre pour obtenir toutes les informations nécessaires à avoir un portrait global de la situation avant que les travaux soient entrepris.

M. JAMMAL: Ramzi Jammal, pour l'enregistrement.

On va vous donner la réponse en détails, Monsieur Harvey, parce que je voudrais commencer avec, vous décrire le processus qu'on a.

On a le Manuel des conditions de permis qui est toujours en ébauche et, selon la direction, les recommandations et la discussion qu'on a eues avec la Commission, on va amender, c'est-à-dire modifier, le MCP concernant les recommandations. Et ça c'est la pratique qu'on a.

Dans le cas que vous avez demandé, on a les points d'arrêt dans le permis et ça veut dire que les points d'arrêt qui sont proposés par le personnel seront reflétés dans le MCP ou bien le Manuel de conditions de

permis.

J'ai constaté de la discussion que toute l'information se trouve partout. On a une liste, on a fait une liste. Ça veut dire que, au niveau de la formation, ça se trouve dans la section 3.31. Au niveau des mesures d'urgence, ça se trouve dans une autre section.

Je voudrais conclure en disant que l'information est dans l'ébauche, dans le MCP et puis j'ai constaté qu'on doit faire une chose: Ça veut dire établir un chapitre qui est pertinent et spécifique au point d'arrêt et l'exigence et les critères réglementaires qu'on va demander du Demandeur pour qu'il mette sur place.

Parce qu'on a plusieurs points d'arrêt. Ils ne peuvent pas exploiter avant qu'ils mettent sur place plusieurs exigences. Ils ne peuvent pas faire construire la rampe sans avoir le plan d'action sur place.

Mais comme j'ai déjà mentionné, cette information est déjà dans le MCP, mais c'est partout. On doit la mettre -- je propose à la mettre d'une façon que ce soit sous une rubrique qui dit "L'exigence pour les points d'arrêt".

Mais pour votre question spécifique de ce matin, je passe la parole à Dr. Thompson.

LE PRÉSIDENT: Mais avant les détails, j'ai

pas bien compris.

Est-ce que les points d'arrêt existent maintenant?

M. JAMMAL: Oui. C'est ça.

Ça c'est l'ambigüité qu'on a. Les points d'arrêt sont dans les conditions de permis qui sont proposées.

Ça veut dire qu' on a -- ça c'est la pratique. On élabore un permis en formant une ébauche. C'est juste, là, une ébauche. Et le MCP, c'est pour clarifier les exigences réglementaires qui sont liées aux conditions de permis.

Alors, le CMD a déjà mentionné plusieurs points d'arrêt. Le permis a des points d'arrêt. Le MCP a l'exigence et les critères nécessaires pour avoir, ou bien lever en cas où il y a un permis, ces points d'arrêt.

Donc, comme j'ai déjà mentionné, c'est toute -- toute l'information se trouve pour les MCP, c'est maintenant le temps de le refaire d'une façon qui est tout à fait claire.

LE PRÉSIDENT: Mais ---

MEMBRE HARVEY: Mais, dans le fond ---

LE PRÉSIDENT: Vas-y.

MEMBRE HARVEY: Non, non.

LE PRÉSIDENT: Mais c'est maintenant que je

pense à hier, je me souviens pas le temps maintenant, on m'a informé que les issues les plus importantes c'est les eaux, les « watersheds ».

M. JAMMAL: Oui, oui.

LE PRÉSIDENT: Alors, pour avoir les données qu'il faut, ça prend beaucoup de temps parce qu'il ---

M. JAMMAL: Mais il y a de l'information qu'on a besoin, mais au fur et à mesure qu'ils font les travaux, les travaux réglementés.

Je passe la parole à Patsy pour la précision concernant la base ---

LE PRÉSIDENT: Les choses qui manquent.

DR. THOMPSON: Patsy Thompson.

Pour aider à expliquer ou à comprendre ce qui manque, je vais parler de ce qu'il faut puis, après ça, je vais parler de ce qui manque.

Donc, pour avoir un programme de surveillance de base, donc, de pouvoir bien comprendre le milieu actuel, généralement ce qu'on demande c'est d'avoir de l'information sur au moins trois saisons puis pour pouvoir bien comprendre la variabilité.

Donc, ce qu'on -- l'information qu'on a, c'est sur les eaux de surface. Les ruisseaux, les lacs, les rivières, les sédiments -- donc, les sédiments dans le

fond des -- les benthos -- les invertébrés qui vivent dans les sédiments -- le poisson, et la végétation aquatique.

Ça c'est pour le milieu aquatique. Et c'est là-dessus qu'il y avait des lacunes dans les données de base.

Donc, ce qui a été fait par Strateco, c'est qu'il y a eu des -- pour compléter l'information pour avoir cette base de données-là suffisante, Strateco a -- tout l'échantillonnage a commencé en 2007. Donc, on a de l'échantillonnage en 2007, 2008, 2009 et 2011.

Les données supplémentaires qui manquaient pour compléter les trois saisons ont été acquies en 2011, au printemps 2011 et à l'automne 2011, dépendamment là des paramètres.

Donc, avec l'information qui a été récoltée en 2011, normalement, -- on va voir avec la qualité des données -- on aurait suffisamment d'information pour pouvoir permettre le rejet d'effluents dans le lac qui a été identifié, le bout de ruisseau 4-6 qui a été identifié.

Il y a une condition de permis et on va -- comme Monsieur Jammal a suggéré -- proposer d'élaborer dans le Manuel des conditions de permis un tableau qui explique l'information qu'on a, l'information qui est à venir et comment on va décider si c'est suffisant ou non.

Présentement, Strateco ont échantillonné et on attend le rapport.

Mais la condition de permis, c'est qu'ils ne peuvent pas rejeter d'effluents avant de nous avoir remis un rapport et qu'on ait accepté que les données sont suffisantes.

Ce que je voudrais aussi dire c'est que si Strateco va de l'avant, si la Commission donne un permis, le programme de surveillance de base, donc du milieu actuel, va être complété par de ce que Monsieur Nguyen va parler dans quelques minutes, au niveau hydrologique, hydrogéologique pour répondre à certaines des questions qui ont été soulevées pendant les dernières journées.

Aussi, quand il va y avoir -- si jamais la Commission donne un permis et la surveillance de base est complétée et est acceptable, il y a toute une série de mesures qui vont être prises qui vont compléter ce qui est déjà fait.

Donc pour les eaux, il y a une série de paramètres. Tous les radionucléides qui semblent beaucoup inquiéter les gens, le plomb-210, le polonium-210, le radium, le thorium-230, c'est toutes des choses qui sont mesurées dans les eaux de surface, dans les poissons et dans les sédiments pour s'assurer qu'on comprend bien les effets du projet.

Et c'est la même chose pour, par exemple, les programmes de surveillance de l'air. On surveille au niveau radiologique les mêmes radionucléides et aussi le radon, la radiation gamma, aussi les surveillances pour les paramètres plus habituels pour les sites industriels comme le NO₂, le SO₂, les particules en suspension, les métaux en suspension, les particules de 2.5 et de 10 microns. Donc c'est vraiment un programme compréhensif de mesures de l'environnement.

Et pour ce qui est des mesures dans l'air, au niveau terrestre il va y avoir des mesures sur le lichen parce que c'est une source d'alimentation pour les caribous, qui sont consommés par les humains. Il y a des programmes au niveau des bleuets, par exemple, et il y a un programme de mesure pour les métaux, les radionucléides et le mercure, pour le poisson et les autres animaux qui sont consommés par les Cree qui ont été identifiés lors de consultations avec les Cree.

Donc en mettant tout ça ensemble, on a l'information de base et le suivi va se faire en fonction de ces paramètres-là et on va être capable de suivre les changements dans l'environnement pendant la période d'exploration et avec les données qui vont avoir été récoltées dans la période d'exploration, ça va étendre encore plus l'information qu'on va avoir pour pouvoir

faire une évaluation environnementale, si jamais le projet va de l'avant.

MEMBRE HARVEY: Mais est-ce qu'on peut avoir à l'heure actuelle un tableau avec toutes ces choses-là ---

DR. THOMPSON: Oui.

MEMBRE HARVEY: --- et à deux colonnes, une colonne de qu'est-ce qu'on et qu'est-ce qu'on n'a pas?

DR. THOMPSON: Patsy Thompson.

C'est ce que je disais. On a les tableaux. Ça va être mis dans le Manuel de conditions de permis pour que les gens voient clairement ce qu'on a et ce qui a été récolté en 2011 et ce qui va être récolté si jamais la Commission donne un permis pour les années à venir, les saisons, les lieux d'échantillonnage et qu'est-ce qui est mesuré.

LE PRÉSIDENT: Mais ce qui m'intéresse c'est pas l'année à venir; c'est maintenant ---

DR. THOMPSON: Oui.

LE PRÉSIDENT: --- avant la construction des rampes. Avant la construction, qu'est-ce qu'il faut avoir?

DR. THOMPSON: Comme je vous disais, on va mettre dans le tableau ce qu'on a présentement. Ce qui manque ça va être clairement identifié.

LE PRÉSIDENT: Avant le commencement de construction.

DR. THOMPSON: Oui, effectivement. On va clairement l'indiquer dans le manuel.

LE PRÉSIDENT: Alors vous êtes d'accord avec une approche comme ça?

M. HÉBERT: Guy Hébert pour Strateco.

On a fait des relevés sur le terrain en 2007, 2008, 2009, 2011 suite à des recommandations. On a eu des recommandations en 2009. On a eu des recommandations en 2010. C'est suite à ça. On a déposé, en 2009, l'étude -- l'impact environnemental. Il y a beaucoup de commentaires. Il y a eu 300 questions auxquelles on a répondu autant au niveau du COFEX et du COMEX, et dans ces demandes-là, il y avait plusieurs études.

Même avec la condition de Madame Feldman de l'Agence canadienne environnementale à l'été 2011, il y a eu trois demandes additionnelles d'information qu'on a complétées au bureau. La base de données est énorme. C'est certain qu'on peut en fournir plus, puis on va voir qu'est-ce qui en est, mais tous les poissons -- on a fait plusieurs, plusieurs études sur les poissons. On a fait des relevés sur les oiseaux. On a fait des relevés sur les gros animaux, les petits animaux. C'est fait pas

seulement que sur trois saisons. Ça s'est fait sur des années, de façon continue.

C'est pour ça que le camp, c'est pas seulement que des foreurs. Il y a tous les consultants qui sont venus.

Et j'ai eu une source d'information additionnelle, en 2008, on a consulté -- Golder avait le mandat de consulter des Tallymen de toute la région pour avoir justement les choses traditionnelles, la connaissance traditionnelle, puis ça a aidé beaucoup, et on a cette information depuis 2008.

En fait, les conditions, j'imagine qu'on satisfait les conditions, mais oui, on va ---

LE PRÉSIDENT: Non, mais vous êtes d'accord qu'on a identifié des manques de données?

M. HÉBERT: Oui, oui.

LE PRÉSIDENT: Alors on parle seulement de manque de données, pas les données qui existent.

M. HÉBERT: J'imagine que s'ils disent qu'il manque des données, il devrait manquer des données, mais ces manques de données-là avaient été identifiées et c'est pour ça qu'il y a eu des collectes d'information en 2011, d'échantillonnage, mais on verra le rapport. Je ne connais pas les manques de données.

MEMBRE HARVEY: Dans le fond, on dit pas

que ce qui était fait était mal fait. On veut juste avoir -- on veut l'avoir, nous, la Commission, le portrait de ce qui existe. Quel est l'état de l'environnement aujourd'hui et qu'est-ce qui manque pour l'avoir? On ne dit pas que ce qui a été fait est mal fait, loin de là. On demande juste cette information-là.

M. JAMMAL: C'est Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

On est tout à fait d'accord avec vous, mais il y a deux choses-là. L'information, parce que l'information a été établie et puis elle a été établie pour ce but-là. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure qu'on a l'information, on va la comparer dans le MCP et surtout ce qu'on a actuellement et ce qu'on propose avant qu'ils commencent la construction, parce qu'il y a des conditions de permis.

Mais franchement, à la fin, c'est ce que nous recommandons, le personnel de la Commission, c'est là. Et pour assurer la clarté, et c'est quoi nos critères qui doivent être en exigence avec.

MEMBRE HARVEY: Je veux pas aller même jusqu'aux conditions de permis. Je veux avoir le portrait de l'environnement.

M. JAMMAL: O.k.

MEMBRE HARVEY: Et s'il faut mettre des

conditions dans le permis pour ce qui manque, on en mettra.

M. JAMMAL: O.k. Cette information est disponible.

MEMBRE HARVEY: Parce que pour le public et même pour nous, ça devient compliqué parce qu'on veut ---

M. JAMMAL: Bien entendu, on va le faire. On va vous donner un tableau, oui.

LE PRÉSIDENT: Merci, Monsieur Harvey.

D'autres questions? Vas-y, Dr. Barriault.

MEMBER BARRIAULT: Merci, Monsieur le Président.

Sur votre système électrique, vous avez quatre génératrices de 1,500 kilowatts et vous mentionnez qu'il va y en avoir trois en opération, une en réserve, puis après ça vous allez avoir un autre 500 kilowatts pour remplacer un 1,500 s'il y a une panne?

M. TERREAUULT: Pierre Terreault, Strateco.

Non, pas exactement. Oui, on va avoir trois 1,500 kilowatts qui vont fonctionner dans le gros, quand ils vont fonctionner, mais si jamais on a une baisse de demande de courant, c'est un système automatique qui va faire partir une 1,500 kilowatts et puis il va faire arrêter automatiquement une 1,500 pour sauver ---

MEMBER BARRIAULT: Carburant.

M. TERREAULT: --- du carburant.

MEMBER BARRIAULT: Oui.

Vous pouvez opérer combien longtemps avec du carburant sur place, pour la ventilation et pour les pompes?

M. TERREAULT: Bien là, présentement, on a environ un million de litres qu'on peut entreposer sur le site. Donc avec ça c'est à peu près trois à quatre mois.

MEMBER BARRIAULT: O.k.

M. TERREAULT: Puis avec la route, on va l'alimenter, donc il n'y aura pas de problème.

MEMBER BARRIAULT: Quand la route va être en place.

M. TERREAULT: Oui.

MEMBER BARRIAULT: Mais la route sera pas en place tout de suite?

M. TERREAULT: La fin de l'année, donc avant qu'on ait les permis et puis on va être capable de commencer la construction, parce qu'on a déjà quand même une réserve de carburant pour commencer la construction sur le site.

MEMBER BARRIAULT: O.k.

M. TERREAULT: Parce que présentement on utilise seulement des 500 kilowatt, une 500.

MEMBER BARRIAULT: Une 500 pour ça. O.k.

Merci.

Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT: Docteur McDill?

MEMBRE McDILL: Oui, merci.

Monsieur Nicholls a posé une question en anglais et puis je vais poser ma question entre les deux langues.

Monsieur Jammal, vous avez indiqué que ce projet a deux organismes qui vont réglementer ce projet. Expliquez, s'il vous plaît, les autres. If you would give us a list of many of or some of les autres, comme le Building Code, the Fire Code, en anglais et en français, si vous pouvez.

M. JAMMAL: Ramzi Jammal pour l'enregistrement.

Comme j'ai mentionné, il y a plusieurs agences réglementaires qui sont impliquées -- pas dans le mauvais sens d'impliquer mais qui sont engagées -- et surveillance réglementaire.

Je commence à mon niveau et puis je dois le passer à mes collègues qui vont préciser chaque item.

Mais sans doute la construction sur le site doit être en conformité avec les normes provinciales et le code et les standards qui existent pour ce type de construction.

En outre, il y a la CST qui va surveiller la santé et la sécurité des travailleurs. Et on a, comme on a déjà mentionné, en cas où il y a un permis, nos inspecteurs de Laval vont inspecter selon les exigences réglementaires de la Loi de la Commission, des règlements de la Commission et les conditions de permis.

Et en plus, on effectue notre surveillance réglementaire à deux niveaux, à travers des inspections et il y a un rapport annuel qui est exigeant et qui doit être révisé d'une façon annuelle. Ça veut dire que les détenteurs de permis doivent soumettre un rapport annuel qui décrit tous les requis réglementaires et tous les événements qui ont pris place.

Et je passe la parole à Monsieur LeClair et Dre Thompson pour ajouter.

M. LECLAIR: Jean Leclair pour l'enregistrement.

Juste pour ajouter quelques autres éléments, il y a des normes établies pour les installations pour le propane. Il y a des normes à respecter au point de vue des installations électriques avec les installations qui sont proposées pour fournir l'électricité au site.

En plus, il y a des normes au point de vue de la santé parce que avec le camp, les gens vont manger.

Il faut s'assurer de la santé des gens. Il y a des normes à respecter au point de vue des eaux domestiques qui doivent être aussi respectées pour s'assurer que l'eau potable pour les travailleurs -- que l'eau est bonne.

J'ai pas toute la liste ici, mais ça vous donne quand même une idée des différentes normes qui existent, qui sont en place pour s'assurer que tous les aspects du projet, y inclus même les éléments, comme je vous dis, le fonctionnement de la cuisine c'est pas quelque chose que normalement on s'implique parce que c'est les Services de la santé publique qui vont vérifier que la cuisine -- que les conditions sont bonnes pour la nourriture, par exemple.

Je vais passer la parole à Dre Patsy Thompson, si elle veut peut-être ajouter d'autres choses.

DR. THOMPSON: Patsy Thompson.

Au niveau environnement, on travaille en concert avec le Ministère de l'environnement du développement durable du Québec et les -- ce que la Commission a fait pour, par exemple, les normes de qualité pour le rejet d'effluents, c'est de s'assurer une conformité avec les règlements du Ministère de l'environnement et du développement durable de l'environnement et des parcs du Québec.

Donc il va y avoir un travail de

collaboration et il y a aussi une collaboration par rapport à la revue des programmes qui vont être -- qui doivent être soumis par les détenteurs de permis pour la surveillance de l'environnement, la surveillance des rejets et des tests de toxicité.

MEMBRE McDILL: Strateco, voulez-vous répondre aussi?

M. TERREAULT: Pierre Terreault, Strateco. Gabriel Maurice, notre directeur de santé et sécurité va répondre.

M. MAURICE: Gabriel Maurice.

Dans chacun de nos programmes on retrouve un chapitre qui s'appelle "Lois et règlements" où est-ce qu'on identifie la réglementation applicable. Juste pour l'information, je donne -- exemple, je suis dans le Programme sécurité au travail, Code de sécurité pour les travaux de construction; Règlements sur les comités de santé et sécurité au travail; Règlements sur les établissements industriels et commerciaux; Règlements sur l'information concernant les produits contrôlés; Règlements sur les pompes à béton et les modes de distribution; Règlements sur le Programme de prévention; Règlements sur la qualité du milieu de travail; Règlements sur le représentant à la prévention dans un établissement; Règlements sur la santé et sécurité du travail; Règlements

sur la santé et la sécurité dans les mines.

Je peux -- j'ai aussi celui pour les mesures d'urgence.

MEMBRE McDILL: Merci beaucoup. C'est merveilleux.

Mr. Nicholls, does that help? Oui? Yes? A little bit ? Would you like to ask more? No.

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT: Autres questions?

Alors avant de conclure l'audience publique, j'aimerais apporter certaines remarques en guise de conclusion. Quelques mots sur le processus que la Commission suivra suite à l'audience.

Alors que la Commission émet habituellement des décisions dans les 60 jours, les décisions plus complexes peuvent prendre plus de temps. La Commission va délibérer en prenant compte de toute la preuve des dossiers, les documents, mémoires et interventions orales.

La première discussion sera de déterminer si la Commission requiert des renseignements additionnels ou si elle est en mesure de rendre une décision.

Beaucoup aussi a été dit ces trois derniers jours sur l'acceptabilité sociale. La Commission prend acte des nombreuses représentations au sujet de l'acceptabilité sociale et fera état de sa position et

considèrera ces concepts importants dans le cadre de son mandat et sa loi.

Enfin, il faut se rappeler que le mandat de la Commission est la sûreté et la sécurité des employés et du public, la santé du public et la protection de l'environnement et que ce sont ces considérations qui guident principalement nos décisions.

La Commission prendra sérieusement en considération les préoccupations soulevées en matière de santé de l'environnement par les nombreux intervenants ainsi que les renseignements techniques et scientifiques qu'elle a reçus.

En terminant, je remercie les représentants du peuple Cree ainsi que les associations de Mistissini et de Chibougamau et des communautés intéressées pour ce projet important.

Alors merci pour votre participation et patience. Merci beaucoup.

--- Upon adjourning at 6:29 p.m. /

La séance est ajournée à 18h29